



2025

Rapport
d'activité



LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année **2025** aura constitué, pour le secteur de la protection de l'enfance, une année de forte interpellation collective. Des rapports parlementaires¹, les travaux de l'Inspection générale des affaires sociales², les publications de l'Observatoire national de la protection de l'enfance³ (ONPE) et les alertes des fédérations associatives⁴ ont convergé vers un même constat : notre système de protection de l'enfance traverse une crise structurelle profonde, durable et désormais largement documentée.

Le rapport de la commission d'enquête parlementaire consacrée aux manquements des politiques publiques de protection de l'enfance a notamment mis en lumière l'ampleur des difficultés rencontrées dans l'ensemble du territoire national : pénurie de professionnels qualifiés, épuisement des équipes, hétérogénéité des réponses départementales, insuffisance des moyens alloués à la prévention, inadéquation de certaines modalités d'accueil, tensions croissantes autour des parcours des enfants confiés et des jeunes majeurs. Formulant 92 recommandations, le rapport appelle à une mobilisation de tous les acteurs pour une réforme d'ampleur visant à recentrer la politique de protection de l'enfance sur les besoins fondamentaux de l'enfant.

Pour le secteur de l'insertion professionnelle, l'année 2025 aura été marquée par un climat d'inquiétude, du fait d'une baisse progressive des financements publics. De surcroît, fin 2025, le Conseil régional d'Ile-de-France communiquait se retirer du champ de la formation professionnelle, considérant que celui-ci relevait de la seule responsabilité de l'Etat. Dans un contexte économique marqué par la raréfaction des ressources, les structures œuvrant pour l'insertion professionnelle des publics les plus vulnérables voient ainsi leur équilibre financier fortement fragilisé. Au-delà des incertitudes et des préoccupations qui entourent aujourd'hui le SAFIP, l'arrêt du financement du dispositif « *Parcours dans l'emploi* » (PEE), prévu par la Région Ile-de-France en juillet 2026, soulève de nombreuses interrogations quant à l'avenir socio-professionnel de toute une frange de jeunes éloignés de l'emploi. En 2025, à l'échelle du SAFIP, 102 jeunes âgés de 16 à 25 ans étaient accompagnés dans le cadre du PEE.

Enfin, annoncée au cours de l'année 2025 pour une effectivité au 1er janvier 2027, l'importante réforme tarifaire pour le secteur des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) appelle à la vigilance. Portée par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), cette réforme vise à transformer un système historiquement fondé sur une logique de remboursement des dépenses vers une logique de financement davantage liée à l'activité, aux caractéristiques des publics accompagnés et à la performance sociale des établissements. L'instauration d'une convergence tarifaire progressive est également annoncée. En 2025, ce sont 66 ménages, représentant 241 personnes (93 adultes et 148 enfants) qui ont bénéficié d'un accompagnement au CHRS Coquerive.

La Fondation Jeunesse Feu Vert, au travers de ses 7 établissements et services, met en œuvre un accompagnement de qualité auprès des quelques 10 000 enfants, jeunes et adultes qui lui sont confiés chaque année. Que ce soit au titre de la protection de l'enfance (Les Jacquets dans les Hauts-de-Seine, les deux services

¹ Dont notamment le rapport de la commission d'enquête parlementaire (dit « Santiago »), publié en avril 2025

² Rapport « Pour une mobilisation collective en faveur des jeunes sortants de l'Aide sociale à l'enfance » paru en mai 2025

³ Rapport « Protection de l'enfance et maltraitances – Etat des lieux 2025

⁴ Plaidoyer de l'URIOPSS Ile-de-France : « Pas d'attractivité sans reconnaissance des métiers essentiels »

de prévention spécialisée à Paris et en Seine Saint-Denis, la Maison de la Juine et le SE91 dans l'Essonne), de l'inclusion sociale (le CHRS Maison Coquerive, dans l'Essonne) ou de l'insertion professionnelle (le SAFIP), les accompagnements visent à donner à chacun la possibilité de retrouver confiance en son avenir. Individuelles et collectives, les actions sont coconstruites avec les personnes accompagnées, prenant en compte leurs difficultés et soutenant leurs propres capacités et ressources. Tout au long de l'année 2025, de nombreux projets ont été menés à bien dans chacun des différents établissements et services. Vous les retrouverez, si vous le souhaitez, au fil des pages qui suivent.

Par ailleurs, soucieuse de contribuer aux politiques publiques, la Fondation fait valoir l'expertise de ses professionnels. Ce fut le cas, en 2025. Les services de prévention spécialisée de Paris et de Seine-Saint-Denis ont contribué au rapport du défenseur des droits intitulé « *Le droit des enfants à une justice adaptée* » et ont participé à l'élaboration d'une recommandation de bonnes pratiques professionnelles, conduite par la Haute Autorité de Santé. Il convient également de mentionner la participation du service de prévention spécialisée parisien à l'évaluation de la politique de prévention spécialisée de la Ville de Paris, réalisée par la chambre régionale des comptes, sur la période 2017-2022. Rendu public courant 2025, le rapport d'évaluation atteste de la plus-value de cette intervention éducative spécifique, au cœur des quartiers, au plus près de jeunes, là et aux heures où ils se trouvent. Enfin, mobilisant notamment des jeunes, le service de prévention spécialisée de Seine-Saint-Denis s'est, quant à lui, largement investi dans la démarche de consensus visant à redéfinir les orientations départementales, portées par le Conseil départemental.

Une telle dynamique associative témoigne bien évidemment du professionnalisme et de l'engagement des équipes des différents établissements et services. Avec l'appui des cadres d'encadrement, les éducateurs, les travailleurs sociaux, les enseignants, les formateurs sont les premiers acteurs à pouvoir observer, mutualiser et analyser les évolutions du terrain. La paupérisation qui fragilise tout particulièrement nos publics, l'augmentation des troubles de santé mentale, la banalisation de phénomènes inquiétants comme les rixes entre adolescents et la prostitution des mineur.e.s, ou encore la récente montée du masculinisme, sont autant de sujets sociétaux qui vont influencer la mise en œuvre quotidienne de l'action éducative...

En termes d'attractivité des métiers et de reconnaissance salariale, la Fondation s'est à nouveau saisie, en 2025, des Négociations annuelles Obligatoires (NAO) pour permettre la signature d'un accord en vue de l'attribution d'une Prime de Partage de la Valeur (PPV). Pour autant, la PPV, à elle seule, ne peut répondre aux demandes légitimes de revalorisation salariale. La question du pouvoir d'achat s'entend à l'échelle nationale, bien au-delà de la responsabilité d'employeur de la Fondation. Rappelons-nous que les salaires actuels souffrent, depuis le 1er juillet 2022, du gel de la valeur du point ! Les négociations entreprises depuis 2021, entre les organisations syndicales et patronales de la branche du secteur pour fonder une nouvelle convention collective unique et étendue (CCUE) sont toujours bloquées.

Dans ce contexte, complexe et mouvant, la Fondation s'attache à conduire des espaces permettant de réfléchir, monter en compétences, soutenir, étayer et ajuster les pratiques, ainsi que de construire ensemble des solutions, issues de l'intelligence collective. Les exemples sont nombreux : le comité ressource relatif aux violences sexuelles faites sur mineur.e.s (dont l'inceste et la prostitution), en action depuis 2022 ; les réflexions en cours, initiées en 2025, pour la création d'un comité éthique ; la recherche action menée avec l'appui d'une sociologue sur la question du « pouvoir d'agir », associant l'ensemble des publics et les professionnels ; ou encore la journée d'étude 2025, dédiée aux cadres de la Fondation et intitulée « *Manager tout un art !* ». Cette liste n'est pas exhaustive.

La Fondation tient également à s'impliquer au sein de différents collectifs inters associatifs. A l'échelle de la protection de l'enfance, c'est le cas de longue date en Seine-Saint-Denis avec l'inter association IDEE 93⁵, et plus récemment, en Essonne et à Paris. C'est également le cas à l'échelle de la prévention spécialisée, avec le CPSP (comité parisien de la prévention spécialisée) ou le nouveau regroupement « Ile-de France- Grand Paris ». Ces dynamiques de coopération tendent à positionner les associations comme partenaires des Conseils

⁵ Créée en 2009, IDEE 93 signait une charte de partenariat avec le département de Seine-Saint-Denis en 2013. Elle est composée aujourd'hui de 30 associations de protection de l'enfance, sur les 35 intervenant sur le territoire départemental.

départementaux et non pas comme de simples prestataires. Elles permettent de porter collectivement tout un ensemble de constats, d'expertises, de besoins et d'attentes.

Nous ne pouvons pas retracer les grandes lignes de l'année 2025 sans rendre hommage à **Pierre Ducroq**, décédé le 20 décembre 2025, à l'âge de 83 ans. Recruté comme éducateur en 1965, il fut premier directeur du service de prévention spécialisée de Paris en 1967. Il a été le premier directeur général de la Fondation de 1983 à 2002. Depuis 2002, Il occupait le poste de Secrétaire général au sein du Conseil d'administration. Homme de conviction, il s'est engagé durant une soixantaine d'années au service du développement de la Fondation, ne ménageant ni son temps, ni son énergie.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous déplorons le décès de **Véronique Chetaneau**, survenu le 29 avril 2026 après une longue maladie. Véronique Chetaneau occupait les fonctions de directrice générale de la Fondation depuis janvier 2020, après avoir dirigé durant 3 ans le service de prévention spécialisée de Paris. Portant une vision pertinente du travail social, elle s'est investie sans relâche, toujours au bénéfice des jeunes que nous accompagnons, qu'elle n'a jamais cessé de placer au cœur de son action.

Si leur absence constitue une grande perte, Pierre Ducroq et Véronique Chetaneau laissent tous deux à la Fondation une forte empreinte, marquée de force, de courage, d'engagement, de sens de l'humain et de sens profond de l'intérêt général. Publiés sur notre site internet, les hommages respectifs qui leur ont été rendus en témoignent.

Enfin, au nom du Conseil d'administration, je tiens à remercier l'ensemble des personnels pour leur investissement quotidien, leur professionnalisme, leur détermination et leur créativité, au service des enfants, des adolescents et des familles accompagnés.

Jean-Marc STEINDECKER
Président



SOMMAIRE

Le Conseil d'Administration	007
Implantations des établissements et services	007
Nos valeurs	009
Nos missions	009
Nos chiffres clés	010
La Direction Générale	011
Le Service de PRÉVENTION SPÉCIALISÉE PARIS	025
Le SAFIP	039
Le Service de PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SEINE-SAINT-DENIS	051
Les JACQUETS	065
La Maison COQUERIVE	079
La Maison de la JUINE	091
Le SERVICE ÉDUCATIF 91	103
Les CENTRES DE VACANCES	125
Bilan social	131
Bilan financier	133



Le Conseil d'Administration

Président

Jean-Marc STEINDECKER

Professeur Agrégé

Vice-Présidente

Nicole GLOAGUEN

Ancienne Directrice Générale de la Fondation

Secrétaire Général

Pierre DUCROQ

Ancien Directeur Général de la Fondation

Trésorier

Xavier ROY

Inspecteur Général honoraire des Affaires Culturelles

Membre du Bureau

Claudine GUTHMANN

Présidente de 1999 à 2008

Administrat.eur-ric.e.s

Véronique BAYER

Directrice Générale IRFASE

Anne MUXEL

Sociologue

Maître Jean ROUCHE

Avocat honoraire au barreau de Paris

Michel SAINT-JEAN

Physicien

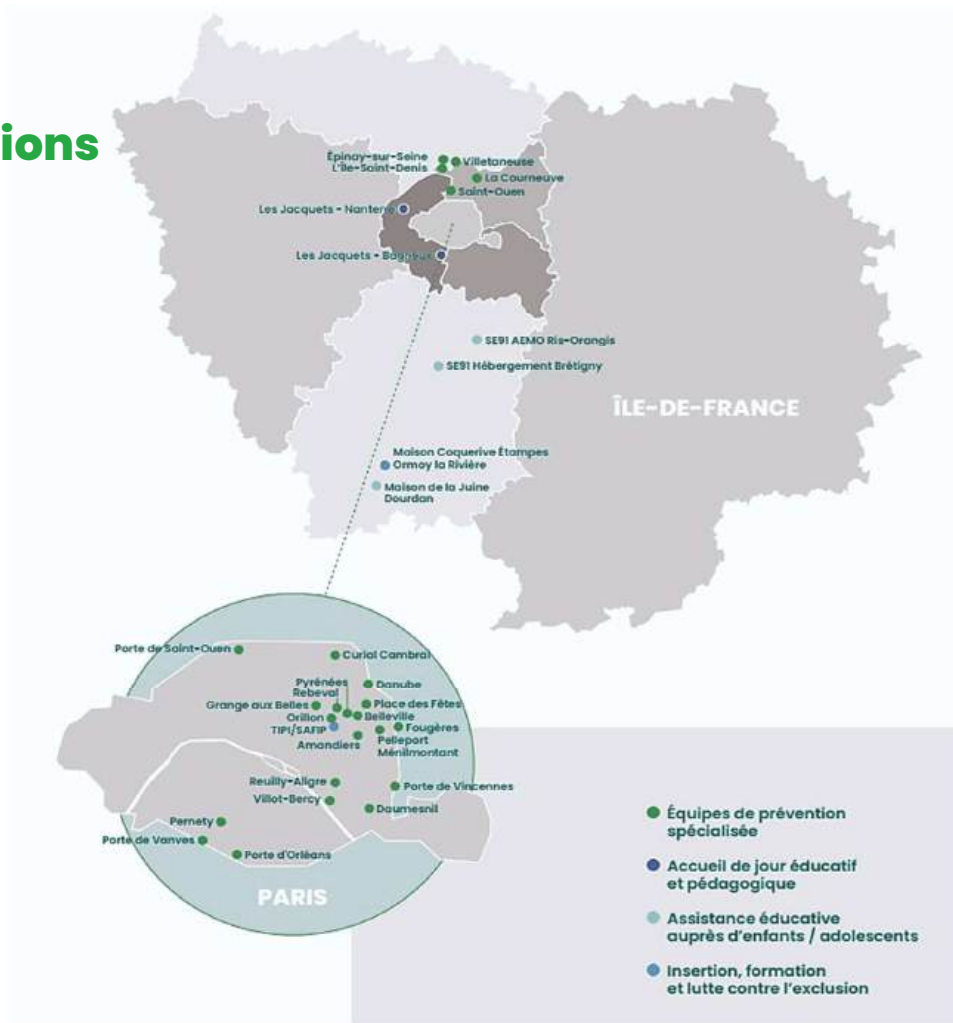
Jean-Claude SALTIEL

Chef d'entreprise

Fadela BENRABIA

Commissaire du Gouvernement

Nos Implantations



NOS VALEURS

La Fondation considère que l'enfant et l'adolescent sont des sujets dont le comportement n'est pas prédictif de leur conduite à venir. Elle s'attache à n'en laisser aucun au bord du chemin, quel que soit son parcours... Les professionnels de la Fondation ne considèrent ni l'échec ni l'exclusion comme une fatalité, au contraire, ils se donnent pour mission d'accompagner chacun et chacune dans le développement de ses points forts et de ses centres d'intérêts. Ce faisant, les professionnels de la Fondation ont pour objectif de donner à chacun la possibilité de retrouver confiance en son avenir, de trouver sa place et de réussir sa vie.

Cela implique un respect absolu des principes de la laïcité, des valeurs républicaines, du vivre ensemble, et le refus de toute forme de racisme, d'intolérance ou de discrimination. Cela implique également un travail sur l'interculturalité. La Fondation ne se considère pas comme dépositaire d'un savoir, mais entend partager avec les jeunes et les personnes qui lui sont confiés, ou qui lui font confiance, des expériences de vie visant à leur promotion, à la mise en valeur des capacités de chacun et à leur autonomie. Elle veille particulièrement à les accompagner dans le développement de leur esprit critique et les aide à devenir des citoyens entiers et responsables.

Elle veut « faire avec » et non « faire à la place » et entend faire de ce principe un engagement professionnel, incarné

et illustré en termes d'actions, au quotidien.

La Fondation essaie de faire vivre les valeurs de solidarité non pas comme des concepts abstraits mais comme une réalité, par des réalisations concrètes sur le terrain, à travers des initiatives qui peuvent aller du local à l'international. La Fondation fait sienne des principes de bientraitance qu'elle applique aux personnes auprès desquelles elle exerce son action (en application notamment de la loi 2002-2), mais également auprès de ses professionnels, en garantissant des formes de management participatif, structurants, soutenant et bienveillants, ainsi que les bonnes conditions du dialogue social.

NOS MISSIONS

La Fondation a pour mission d'aider les enfants, les adolescents et les adultes en difficulté quels que soient leurs parcours. En termes de politiques publiques, ses établissements relèvent du champ de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et de la formation.

Tous les établissements et services tendent à :

- Soutenir, protéger les enfants et les adolescents
- Faciliter notamment la réinscription scolaire et l'insertion professionnelle et sociale du plus grand nombre
- Soutenir leurs familles et les accompagner à la parentalité
- Mettre à l'abri et accompagner de façon globale dans un logement durable, des familles, parfois sans papiers, sans ressources, sortant de l'hôtel voire de la rue
- Accueillir, soutenir et protéger des Mineurs Non Accompagnés dans leur parcours d'autonomisation



NOS CHIFFRES CLÉS



7 établissements et services
+ 300 salariés qualifiés et expérimentés

4 départements en Ile de France
10 500 personnes accompagnées : *enfants, adolescents, jeunes adultes et familles*



1957

Un développement progressif et mesuré depuis **1957**, dans le respect des expertises acquises, des besoins des territoires, des demandes des financeurs.

Des pratiques professionnelles encadrées, évolutives, dans le respect des politiques publiques et du cadre législatif.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Rôle de la Direction Générale

Instance opérationnelle au service du Conseil d'Administration, la direction générale est chargée de la mise en œuvre de la politique générale de la Fondation. A ce titre, elle pilote un certain nombre de dossiers et soutient les directions des établissements. Elle garantit une synergie et une transversalité entre des domaines d'intervention diversifiés, donne de la cohérence à l'ensemble des actions menées, sécurise les procédures et les dispositifs du fait d'une expertise technique dans les domaines des pratiques éducatives, administratifs et financiers. Elle anime, avec les directeurs d'établissements, le dialogue social en lien avec les instances représentatives du personnel.

Adopté en 2022 par le Conseil d'Administration de la Fondation, le projet associatif 2022-2027 définit des orientations, traçant les principales lignes directrices pour les 5 prochaines années. Garantir leur mise en œuvre constitue la mission centrale de la direction générale, en lien avec l'ensemble des directions des établissements et services. Suivant cette logique, le présent bilan d'activité relate les différents travaux conduits en 2025.

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Garantir un développement harmonieux de la Fondation

Renforcer les liens entre le conseil d'administration, les établissements et les salariés pour faire vivre, transmettre nos valeurs et préserver notre identité.

Veiller à la qualité du dialogue social, de l'écoute pour améliorer la qualité de vie au travail de chaque salarié.

Soutenir l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social

Être acteur d'une société plus solidaire, plus inclusive, écologique et responsable.

Être innovant et réactif pour répondre à des besoins nouveaux.

Garantir un développement harmonieux de la Fondation

La Fondation s'inscrit dans le cadre d'un développement raisonné, correspondant à ses compétences et/ou en réponse à un besoin exprimé par les pouvoirs publics.

En 2025, deux établissements et services, le service de prévention spécialisée de Seine-Saint-Denis (SPS 93) et le SE91, ont été tout particulièrement impactés par une dynamique de développement.

Au terme d'une longue période de négociations entre la Ville et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis qui ne s'achèvera qu'au cours de l'année 2025, le SPS 93 bénéficie désormais d'une 4^{ème} équipe éducative à la Courneuve. Initialement créée à la faveur du dispositif préfectoral « *Les bataillons de la prévention* », sa pérennisation au sein du secteur des « Quatre routes » répond à des besoins identifiés depuis plusieurs années. Elle marque une nouvelle étape dans le développement de la prévention spécialisée sur le territoire communal. En juillet 2025, le président du Conseil départemental, le Maire de la Courneuve et le président de la Fondation signaient une convention tripartite, en présence de la Vice-présidente chargée de la protection de l'enfance et de la direction générale.

Au cours de 2025, un appel à projet porté par le Conseil départemental de l'Essonne entendait pérenniser la prise en charge sociale et éducative des mineurs et des jeunes majeurs non accompagnés (MNA et JMNA), au sein d'établissements dédiés. Le SE91 disposait déjà de 50 places au sein du dispositif AVA (accompagnement vers l'autonomie), fixé par convention pour une période limitée, soit du 1 août 2022 au 31 juillet 2025. Fort de son expertise, l'établissement a présenté un projet, les modalités d'accompagnement proposées s'inscrivant globalement dans la continuité de l'existant. Celui-ci a été validé en Conseil d'administration le 9 juillet 2025.

A l'issue d'une présentation en commission de sélection, le projet a été classé par le département en toute première position, au regard des cotations attribuées à chacune des associations candidates.

A compter du 1 janvier 2026, le SE91 comptera 3 structures distinctes, à savoir un service AEMO, une unité d'hébergement individualisée (UHI) en semi-autonomie et un dispositif d'accueil MNA et JMNA (AVA). Habilité par le Conseil départemental, ce dernier sera pourvu d'une autorisation de fonctionnement délivrée pour une durée de 15 ans.

D'autre part, après avoir souffert d'une vacance de poste depuis fin 2024, le SE91 bénéficie désormais d'une équipe de direction complète, à la suite du recrutement d'un directeur adjoint en mai 2025. Parallèlement, l'obtention d'un poste d'agent technique supplémentaire, accordée en cours d'année, est venue renforcer les effectifs pour la gestion des 95 logements, mis à disposition des jeunes pris en charge en hébergement diffus.

Enfin, la recherche de nouveaux locaux pouvant regrouper l'ensemble des équipes du service Hébergement (UHI et AVA), ainsi que les locaux d'accueil pour les jeunes (bureaux d'entretien, espace informatique et plateforme d'activités collectives) a été également un des objectifs poursuivis en 2025. Celle-ci aboutira en 2026, offrant aux professionnels une amélioration de leurs conditions de travail et aux jeunes, des modalités d'accompagnement optimisés.

De façon plus générale, la stabilisation du service demeurera un objectif prioritaire au titre de l'année 2026.

En termes de développement, l'année 2025 a été rude pour le SAFIP, marquée par un certain nombre d'incertitudes d'ordre économique, puis une diminution d'activité.

Dès le début d'année 2025, l'engagement de deux des principaux financeurs, le Conseil régional dans le cadre du dispositif d'insertion « *Parcours dans l'emploi* » (PEE) et l'Etat, dans le cadre du dispositif « *Nouvelle chance* », demeurait inconnu. Dans ce contexte, l'élaboration du budget prévisionnel 2025 s'est avéré être un exercice complexe et périlleux.

Constitutif d'environ 70% de l'activité du SAFIP, le PEE a été fortement affecté, enregistrant une baisse des bons de commande autour de 50% dès septembre 2025. Un peu plus tardivement, en décembre 2025, le Conseil régional d'Ile-de-France communiquait sa décision de mettre un terme au PEE, courant 2026. Par ailleurs, le dispositif Contrat Engagement Jeunes – Jeunes en rupture (CEJ-JR), financé par l'état, prenait également fin.

En dépit de la reconduction de deux dispositifs initiés en 2024 – Des Marches Vers l'Insertion et Compétences Linguistiques pour l'Emploi des Femmes – financés par la Ville de Paris et le Fonds Social Européen, et de la mise en œuvre d'une nouvelle action « Opérateur de repérage et de remobilisation - O2R », la situation est devenue critique.

Dans ce contexte, malgré une expertise capitalisée sur le long terme et un travail d'accompagnement de grande qualité, la situation du SAFIP reste très préoccupante.

Dans une moindre mesure, d'autres établissements ont connu des évolutions d'ordre structurel, en 2025.

Après avoir connu plusieurs exercices budgétaires marqués par une situation de sous-activité, du fait d'un taux d'admission bien inférieur au taux d'occupation budgété, la Maison de la Juine a bénéficié cette année d'une situation de suractivité. Plusieurs éléments ont permis cette évolution : l'accueil à titre dérogatoire de plus jeunes adolescents âgés de 13 ans à 14 ans, afin de mieux répondre aux besoins du territoire départemental, et la mise en fonction d'un appartement supplémentaire pouvant héberger des jeunes en semi-autonomie.

Ainsi, un large parcours éducatif peut être désormais envisagé : une arrivée dès 13 ans au foyer d'Ormoy-la-Rivière, une orientation au foyer de Dourdan dès lors qu'une plus grande maturité est acquise et qu'un projet socioprofessionnel prend forme, puis un hébergement en studio ou en appartement partagé, afin de soutenir le processus d'autonomisation.

Cette évolution n'aurait pu advenir sans une dynamique institutionnelle constructive et positive. Elle témoigne également d'une amélioration d'image dont peut bénéficier aujourd'hui l'établissement, au sein du territoire essonnien et auprès des différents partenaires, notamment prescripteurs.

Enfin, démarrés en 2024 et finalisés en mars 2025, des travaux de réhabilitation du pavillon d'Ormoy-la-Rivière sont venus nettement améliorer le lieu de vie des adolescents accueillis, rendant les espaces communs plus conviviaux et fonctionnels.

Dès septembre 2025, le service de prévention spécialisée de Paris, quant à lui, s'apprêtait à élaborer le dossier de renouvellement du conventionnement 2027-2030, en vue de sa transmission à la Ville de Paris fin mars 2026. Ces travaux ont impliqué l'ensemble des professionnels. Mobilisant tout un panel d'acteurs locaux, afin de partager les constats et les analyses, des diagnostics territoriaux ont pu être réalisés. A l'échelle des équipes, des séminaires

organisés par chacun des 12 chefs de service ont permis de coconstruire le bilan des actions menées ces 3 dernières années et de tracer des perspectives, pour les 4 années à venir, en lien avec des axes stratégiques prédéfinis.

Au cours de l'année 2025, la création de flyers relatifs à deux centres de vacances appartenant à la Fondation – « *Montaure* », dans l'Eure et « *Saury* », en Haute-Savoie –, a permis d'optimiser le taux d'utilisation de ces structures, en dehors des temps habituellement investis par les équipes avec les jeunes et les familles accompagnés (périodes de vacances scolaires parisiennes et week-ends). Ces supports de communication ont été diffusés auprès des offices de tourisme locaux, mais également auprès de différents centres de formation de travail social (régions Ile-de-France, Normandie et Auvergne-Rhône-Alpes), la configuration des centres de vacances pouvant tout à fait répondre à la tenue d'événements familiaux ou professionnels (mariages, anniversaires, séminaires, journées d'étude etc.).

Concernant le fonctionnement du siège, la Direction Générale a opté pour une nouvelle définition du poste de responsable en ressources humaines (RRH), après une vacance survenue entre début janvier et fin mai 2025. Ainsi, un responsable juridique en droit social a pu être recruté au 1^{er} juin, complétant les effectifs de l'équipe du siège.

Enfin, au cours du second semestre 2025, l'élaboration du dossier de demande de renouvellement de l'autorisation des frais de siège social (2026-2030) a mobilisé la direction générale. Celui-ci a été adressé à la DSOL (direction de la solidarité) début 2026, le département de Paris étant l'autorité de contrôle compétente, conformément à la réglementation en vigueur.

Plus globalement, l'année 2025 s'est caractérisée par un travail de consolidation des établissements, dans des contextes plus ou moins incertains en termes de financement.

Renforcer les liens entre le Conseil d'administration, les établissements et les salariés pour faire vivre, transmettre nos valeurs et préserver notre identité

Le Conseil d'administration est attaché à construire une relation de proximité avec chacun des établissements et services. Chaque année, les directeur.ice.s participent à 4 Conseils d'administration sur 7, afin de présenter l'activité et l'actualité de chacune de leurs structures. A cette occasion, des échanges s'instaurent, permettant aux administrateurs de s'informer des réalités de terrain et de prendre la mesure des différentes problématiques rencontrées.

Par ailleurs, les administrateurs sont associés au processus de recrutement des cadres de management, directions et chefs de service. Précisément définie, une procédure prévoit deux entretiens, impliquant la direction générale, les membres du Conseil d'administration, et le cas échéant les directeur.trice.s (pour les postes de directeur.trice.s adjoint.e.s et de chef.fe.s de service).

Enfin, les administrateurs – et tout particulièrement le président – participent à un certain nombre d'événements, dès lors que la représentation associative nécessite d'être marquée. C'est le cas de manifestations organisées par la Ville de Paris ou les Départements. Habituellement partagés avec les personnels éducatifs, ces moments incarnent l'engagement des administrateurs dans l'exercice des missions de la Fondation, aux côtés des professionnels.

Veiller à la qualité du dialogue social, de l'écoute pour améliorer la qualité de vie au travail de chaque salarié

La Fondation accorde une large place au dialogue social. Particulièrement actives, les instances de représentation du personnel (IRP) garantissent la bonne prise en compte des préoccupations des professionnels de terrain vis à vis des publics, ainsi que l'optimisation des conditions de travail, dans les limites requises par le cadre légal et réglementaire. Cette mission est tout particulièrement dévolue à la Direction Générale qui anime l'ensemble des dispositifs.

Par voie d'accord, la Fondation s'est dotée d'une organisation qui comporte un comité social et économique central (CSEC) et 4 CSE, soit un par département. Le nombre de représentants s'avère être supérieur aux obligations légales.

Faisant suite aux élections professionnelles de 2024, l'année 2025 a été marquée par l'installation des nouveaux CSE, mais également par l'organisation d'élections partielles aux Jacquets, rendue nécessaires du fait de la démission de certains élus.

Au cours de l'année, le comité social et économique de Paris (CSE concernant le SAFIP, le service de prévention spécialisée et le siège) s'est réuni 7 fois, le CSE de l'Essonne (SE91, CHRS Maison Coquerive, Maison de la Juine), 5 fois, le CSE des Hauts-de-Seine (Les Jacquets), 4 fois et celui de Seine-Saint-Denis (service de prévention spécialisée), 7 fois. Le CSEC (comité social et économique central) s'est réuni, quant à lui, 3 fois.

De plus, la CCSCT 75 (commission santé sécurité et conditions de travail, instance spécifique mais inhérente au CSE) s'est réunie à 3 reprises dans le cadre de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, versant risques psychosociaux (DUERP-RPS).

Par ailleurs, du fait d'une situation RH spécifique, la CSSCT du 93 s'est réunie 1 fois, en fin d'année. D'autres réunions s'ensuivront, à ce sujet, en 2026.

Enfin, les délégués syndicaux ont été mobilisés sur leurs compétences spécifiques (organisation des élections, négociations annuelles obligatoires/NAO, accords d'entreprise) durant 6 autres réunions.

Le 17 septembre 2025, un accord de méthode portant sur les négociations annuelles obligatoires (NAO) a été signé, à la demande des délégués syndicaux. Conclu pour une durée de 2 ans correspondant au mandat électoral des représentants des personnels, celui-ci définit les modalités de mise en œuvre des NAO, comme le nombre de réunions fixé désormais à 4, selon un calendrier préétabli.

Le 25 juin 2025, un accord relatif au forfait mobilités durables a également été signé. Celui-ci fixe des règles de prise en charge des trajets quotidiens domicile-travail des salariés, visant à développer la mobilité durable, notamment en améliorant l'accessibilité financière de ces modes de transports.

Signé le 3 février 2022, l'accord relatif à la mise en place du télétravail dans les établissements et services fera, quant à lui, l'objet d'une remise à jour en 2026. Enfin, courant 2025, la direction générale s'est engagée auprès des délégués syndicaux à ouvrir des négociations pour l'élaboration d'un accord Qualité de Vie au travail (QVT), en 2026. Celui-ci déterminera, notamment, des mesures favorisant l'amélioration de la qualité des conditions de travail des salariés seniors.

Soutenir l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social

En interne, cette orientation renvoie à l'attention particulière portée aux conditions de travail et à la qualité du dialogue social.

Les attentes sont nombreuses, en écho avec les revendications globales du secteur. Les métiers du social et de médicosocial sont en crise et souffrent d'un déficit de reconnaissance, notamment salariale. En dépit de l'extension de la prime Ségur survenue en 2024, ces questions non résolues à l'échelle nationale, impactent la gestion quotidienne des établissements. Dans un contexte général d'incertitude, plusieurs éléments nourrissent un sentiment d'insatisfaction croissant. Depuis plusieurs années déjà, les organisations patronales et syndicales s'affrontent, divisées quant aux principes de mise en œuvre d'une convention collective unique étendue qui, au fil de temps, apparaît de plus en plus incertaine, voire compromise.

En termes de recrutement, les difficultés persistent. En tension, le métier d'éducateur spécialisé (ES) est devenu une ressource très convoitée, demeurant parfois introuvable. Des établissements (SPS 93, SE91, Les Jacquets, La Maison de la Juine) sont amenés à recruter du personnel non diplômé ES, impliquant des processus d'accompagnement à la prise de fonction, d'étayage des pratiques et de formation, particulièrement mobilisateurs.

Autant que possible à son échelle, la Fondation a poursuivi ses efforts afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés. Le Conseil d'Administration se saisit des dispositifs légaux permettant de renforcer les rémunérations des salariés. Les prises de risque demeurent ainsi mesurées, dans l'attente du positionnement des financeurs traditionnellement énoncé lors du traitement des comptes administratifs. Certes, cet effort s'avère possible, quand il ne peut être consenti par de nombreux employeurs du secteur qui ne disposent pas des réserves budgétaires le permettant. Pour autant, il témoigne de l'engagement du Conseil d'Administration à garantir les meilleures conditions de travail à ses salariés. Exercer auprès de publics fragiles réclame engagement et motivation. Il importe au Conseil d'Administration que les professionnels puissent être dans des dispositions les plus favorables pour assumer au mieux leurs missions.

Ainsi, le Conseil d'Administration a renouvelé son engagement au travers de la négociation d'un accord portant sur l'attribution d'une prime de partage de la valeur, pour la 5^{ème} année consécutive. Son montant global a été de

nouveau augmenté, atteignant 144 000 € contre 110 000 € en 2024. Considérant les positionnements des différents financeurs, à savoir très majoritairement le rejet de cette dépense, le reste à charge de la Fondation s'élève à 116 000 € et devra être financé grâce aux fonds propres.

Par ailleurs, dans le cadre des NAO, la direction générale s'est proposée d'étudier, dès début 2026, les conditions d'une revalorisation salariale en faveur des surveillants de nuit. Compris dans la catégorie d'emploi dénommée « bas salaires », ces professionnels sont de surcroît les seuls concernés, au sein de la Fondation, par des facteurs de pénibilité tels que définis par l'accord de branche.

Enfin, la Fondation poursuit ses négociations auprès des financeurs, en inscrivant dans les budgets prévisionnels les demandes de revalorisation régulièrement formalisées par les représentants des personnels. Il s'agit notamment d'attribution de points supplémentaires par catégorie d'emploi.

Soutenir l'attractivité des métiers, c'est aussi participer à un certain nombre d'autres actions qui n'ont pas de traduction immédiate sur la rémunération mais qui permettent de porter une parole militante. Ainsi, la Fondation s'associe aux différentes tribunes signées par les fédérations professionnelles, notamment l'UNIOPPS, afin de porter autant que faire se peut les légitimes revendications salariales du secteur. Régulièrement, des administrateurs, ainsi que les directions, se joignent aux manifestations conduites par les organisations de salariés.

La Fondation encourage l'évolution des parcours professionnels des salariés. Elle soutient et favorise les projets de formation des professionnels, permettant l'aménagement du temps de travail afin qu'ils puissent se libérer, y compris pour des formations longues (MASTER, CAFERUIS, CAFDES). Au regard des différentes réformes, maintenir cet engagement nécessite une adaptation constante au cadre légal. Par exemple, la Fondation autorise les salariés à réaliser des projets de formation mobilisés via leur CPF (compte personnel de formation) pendant le temps de travail. Ces actions sont inscrites au plan de développement des compétences, et font l'objet, à ce titre, de discussions dans les CSE.

Régulièrement, chacun des établissements réalise des supports permettant de mettre en valeur le travail mené par les équipes. Il s'agit de petits films, de reportage photos... Assorties de courts textes, ces réalisations permettent d'illustrer et de valoriser le travail quotidien des professionnels. Elles sont diffusées sur le site internet de la Fondation, après avoir été mises en valeur par la secrétaire de direction du siège qui contribue ainsi activement à promouvoir une meilleure connaissance des métiers.

Soutenir l'attractivité des métiers, c'est aussi développer des partenariats avec les centres de formation de travail social : participer à la formation initiale des éducateurs spécialisés, promouvoir le champ spécifique de la protection de l'enfance, et ce faisant, faire connaître auprès des futurs professionnels le projet social de la Fondation, ses valeurs et les offres de service proposées au travers des différents établissements et services. C'est aussi contribuer à la formation continue des professionnels.

En septembre 2025, l'école de formation psycho pédagogique (EFPP – Paris 15^{ème}) sollicitait la Fondation pour coconstruire un module de formation spécifique pour les professionnels du champ de la protection de l'enfance. Ainsi la directrice du service de prévention spécialisée de Paris et la directrice du SE91 rejoignaient un groupe de travail composé de professionnels de l'EFPP, afin d'élaborer le contenu de 6 journées de formation, dans un programme bâti sur mesure, au plus proche des besoins du terrain. Ce module de formation sera déployé dès 2026.

Parallèlement, des éducateurs et deux directeurs adjoints des services de prévention spécialisée de Paris et de la Seine-Saint-Denis, tous membres du comité ressource associatif⁶, ont animé deux journées de formation à l'EFPP auprès d'une promotion d'éducateurs spécialisés de deuxième année, sur la thématique des violences sexuelles faites sur mineur.e.s et de la prostitution. Ces interventions ont également été complétées par une présentation des missions et des méthodes d'action spécifiques de la prévention spécialisée.

Au terme des deux sessions, de nombreux élèves ont demandé à obtenir le rapport d'activité 2024 de la Fondation et 8 d'entre eux se sont inscrits pour venir partager une journée « d'immersion » auprès d'une des équipes éducatives de prévention spécialisée. Considérant les difficultés de recrutement actuelles, ce type d'initiative apparaît opportune. En concertation avec les responsables de formation de l'EFPP, ces actions seront reconduites en 2026.

⁶ Instance interne à la Fondation, créée en 2022, autour des violences sexuelles faites sur mineur.e.s

Par ailleurs, le comité ressource associatif relatif aux violences sexuelles faites sur mineur.e.s envisage de démultiplier ces actions dans d'autres centres de formation, comme l'IRFASE dans l'Essonne ou le CEMAE en Seine-Saint-Denis, en 2026.

Inscrite au projet associatif 2022-2027, « *Soutenir l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social* » constitue une des orientations prioritaires du Conseil d'Administration. Afin de construire une démarche coordonnée et globale sur cette question, un groupe de travail composé de plusieurs directeurs est actuellement à l'œuvre. Des préconisations devraient pouvoir être prochainement formulées.

Être acteur d'une société plus solidaire, plus inclusive, écologique et responsable.

La solidarité et l'inclusion font partie de l'ADN de nos métiers et s'illustrent au travers de chacun des rapports d'activité des établissements et services. Impliquant des questions de responsabilité devant les générations futures, la dimension écologique mérite, quant à elle, d'être mieux construite et renforcée. Certes, cette dimension est de plus en plus considérée dans l'exercice professionnel, différentes actions d'ores et déjà menées avec les publics en témoignent.

Une autre des orientations prioritaires, que s'est fixé le Conseil d'Administration, s'intitule « *Être acteur d'une société plus solidaire, plus inclusive, écologique et responsable* ».

La mise en place du forfait mobilités durables, visant à faciliter les modes de déplacements d'un plus grand nombre de salariés au travers de solutions plus respectueuses de l'environnement, s'inscrit tout à fait dans cet objectif.

Parallèlement, composé de directeurs, un collectif dédié à la préoccupation écologique s'est mis au travail, fin 2025. Cette démarche devrait permettre de construire une approche globale, pouvant faire référence pour l'ensemble des établissements et services de la Fondation.

Être innovant et réactif pour répondre à des besoins nouveaux

Les rapports d'activité 2025 des établissements et services, et leurs synthèses, illustrent la capacité des professionnels à s'adapter sans cesse aux évolutions de la société. Chaque année, de multiples actions riches et variées voient le jour, répondant au mieux aux nouveaux besoins.

La Fondation a également à cœur d'élaborer en interne des actions de formation, répondant à des préoccupations transversales. Réalisées chaque année, des journées d'étude s'adressent en alternance soit à l'ensemble des personnels éducatifs des établissements et services, soit spécifiquement aux cadres. Le choix des thématiques se fait au travers d'une consultation, conduite dans chacune des équipes. Constitué de professionnels des différentes structures – éducateurs, travailleurs sociaux, psychologues, chefs de services, personnels de direction – et piloté par la directrice générale adjointe, un collectif est chargé de concevoir, construire et organiser lesdites journées.

Contributive et fédératrice, cette méthodologie revêt plusieurs atouts. Elle garantit la déclinaison d'une action de formation au plus près des besoins et des attentes des professionnels. Elle induit et nourrit une dynamique de réflexion et d'échange transversale, au service des pratiques professionnelles. Elle crée de l'interconnaissance entre des salariés œuvrant dans des contextes d'intervention différents, elle permet à tout un chacun d'être acteur et favorise le sentiment d'appartenance à la Fondation.

Intitulée « *Manager...tout un art !* », la journée d'étude 2025 a été élaborée par un petit groupe de 8 professionnels, chefs de service et directeurs, à l'adresse de l'ensemble des 37 cadres de management de la Fondation. Au regard des besoins préalablement identifiés en comité de direction, cet évènement visait à soutenir les cadres dans leur fonction. Ainsi, il s'agissait d'étayer les pratiques managériales, tout en questionnant les postures et en favorisant la réflexion collective.

Organisée en séance plénière, la matinée était axée sur l'apport de connaissances théoriques. Coconstruites avec le cabinet Noëtis Bees, deux conférences invitaient les participants à considérer leur rôle comme un art d'agir avec discernement, à créer du sens dans un environnement complexe et à accompagner les équipes avec justesse, clarté et responsabilité.

Coconstruite avec l'EFPP, l'après-midi a pris la forme de deux ateliers interactifs, concrets et ludiques, permettant à chaque cadre de questionner et de faire progresser sa posture managériale au bénéfice d'un management

structurant, assumé et bienveillant. Ainsi, plusieurs outils simples et pratiques, voués à rendre le rôle de cadre plus efficace et confortable, ont pu être expérimentés et faire l'objet d'échanges.

L'évaluation de la journée, proposée notamment au travers d'un questionnaire en ligne, a mis en évidence l'intérêt de poursuivre des travaux sur les questions de management, à l'échelle de la Fondation. Il s'agirait de coconstruire, avec l'ensemble des cadres, un document de type référentiel pouvant faire repères dans ce domaine pour tout un chacun, ainsi que pour les nouveaux arrivants.

Dans la continuité du projet associatif, la réflexion conduite pourrait être axée sur le management par les valeurs. Les travaux se dérouleront forcément de façon participative, en impliquant l'ensemble des cadres concernés.

Un autre dispositif transversal, le « comité ressource » a pour objectif de développer connaissances et compétences auprès de l'ensemble des professionnels éducatifs, de les outiller et étayer leurs pratiques sur les questions de violences sexuelles faites aux mineurs.e.s et aux jeunes majeur.e.s, inceste et prostitution y compris. Pilotée par la directrice générale adjointe, cette instance a rassemblé cette année 13 membres issus des différents établissements et services, dont 10 référents – éducateurs, travailleurs sociaux, formateur, psychologue et chef de service –, et 3 cadres de direction.

Formés par le CRIAVS⁷ et par la CIIVISE⁸, et bénéficiant de ressources documentaires actualisées, les référents développent un rôle particulier au sein de leur propre structure. Ils transmettent de l'information, distillent de la connaissance, suscitent et étayent la réflexion. Afin de mieux répondre à une situation rencontrée dans leur établissement ou service, ils peuvent à tout moment mobiliser le soutien de leurs pairs, membres du comité. A cet effet, un schéma de communication et de transmission a été conçu, puis diffusé dans les différentes équipes. En 2025, le comité ressource s'est réuni à 4 reprises, lors de séances plénières, et plus d'une vingtaine de fois, en sous-commissions, afin notamment de coconstruire de nouveaux outils.

Ainsi, un guide numérique des ressources nationales et départementales (partenaires publics et associatifs, organismes de formation...) a été créé et sera prochainement diffusé dans l'ensemble des établissements et services. Acquises auprès du CRIAVS puis plastifiées, plusieurs affiches pédagogiques ont servi de supports à des actions de sensibilisation conduites par les référents du comité ressource, au sein des différentes structures. Initiée en septembre 2025, la démarche perdurera en 2026.

Enfin, un outil numérique de type PowerPoint, nourri de références juridiques, statistiques, cliniques et psychologiques et assorti de vidéos pédagogiques, a été créé. Celui-ci sert aujourd'hui de support aux actions menées par les membres du comité ressource, en termes de prévention et d'accompagnement des situations de violences sexuelles. Précédemment utilisé dans le cadre de modules de formation dispensés auprès des élèves éducateurs de l'EFPP, puis optimisé au fil de l'expérience, celui-ci a servi une action de sensibilisation auprès d'une cinquantaine de professionnels de la Fondation, accueillis lors de journée d'intégration des nouveaux arrivants, réalisée le 8 décembre dernier, au titre de l'année 2025. Jugée fort pertinente par les participants, l'initiative sera reconduite annuellement, lors de la traditionnelle journée d'accueil des nouveaux arrivants. Dorénavant, cet événement fédérateur se déroulera sur une journée entière : une présentation de la Fondation et de l'ensemble de ses structures en matinée, puis un temps de déjeuner convivial sur place, et une sensibilisation sur les questions de violences sexuelles faites sur mineur.e.s, suivie d'échanges, en après-midi.

Composés uniquement de personnels de direction, 4 groupes de travail ont été formés, visant la déclinaison des orientations prioritaires du projet associatif au sein des établissements et services.

Chacun de ses groupes est piloté par un ou deux directeurs. L'un d'entre eux concerne l'axe intitulé « *Soutenir le pouvoir d'agir de chaque personne accompagnée afin qu'elle soit pleinement actrice de son projet* ». Après plusieurs temps d'échanges, il a semblé indispensable de solliciter en tout premier lieu nos publics. Début 2025, un questionnaire à leur adresse a été collectivement élaboré. Puis cooptée au printemps, une chercheuse sociologue a effectué ce travail de juillet à décembre 2025. Ainsi, 81 enfants – 57 mineurs et 24 adultes, dont 54,3% de femmes et 45,7% d'hommes – ont été reçus dans le cadre d'entretiens individualisés ou en petits groupes, selon leurs souhaits. Afin de compléter l'étude, des professionnels ont été entendus, dès début 2026,

⁷ Organisme public intégré au secteur hospitalier, le CRIAVS se donne pour mission de mettre en réseau, d'orienter, de conseiller, d'informer, de former, de prévenir et de promouvoir la recherche sur les questions de violences sexuelles.

⁸ Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants.

au cours d'entretiens collectifs réalisés par catégorie d'emploi (éducateurs, chefs de service et directeurs). Un rapport présentant les enseignements de cette étude, assortie de préconisations, a été réalisé fin janvier 2026.

Par ailleurs, la question du « pouvoir d'agir » constituera le thème de la prochaine journée d'étude consacrée à l'ensemble des personnels éducatifs, qui aura lieu au cours du dernier trimestre 2026.

Construit comme habituellement par un groupe de travail transverse, cet événement permettra de restituer les enseignements qualitatifs de l'étude (points forts, points faibles, leviers et axes d'amélioration, préconisations...). Elle consistera en des interventions plénières autour du concept du « pouvoir d'agir » et des conditions de sa mise en œuvre, ainsi que des ateliers et mini-conférences centrés sur les pratiques et les postures professionnelles.

A l'échelle des établissements et services plusieurs éléments sont à souligner.

A plusieurs reprises, le SPS 75 a pu contribuer à des travaux en faveur de la politique publique de la prévention spécialisée, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle nationale.

En 2025, le rapport de la Chambre régionale de la Cour des comptes, relatif à l'évaluation de la politique de prévention spécialisée de la Ville de Paris sur la période 2017–2022, était diffusé. Engagée fin 2023 autour de trois axes (influence de l'environnement, impact sur les parcours des jeunes, impact sur les territoires), cette évaluation avait donné lieu à des investigations de terrain au sein du service, notamment auprès des équipes « Curial » (19^{ème} arrondissement) et « Porte de Saint-Ouen » (17^{ème}). Tout en réaffirmant des enjeux structurels relatifs à la mesure des impacts à moyen terme, aux difficultés de recrutement et à la complexité de certains partenariats, ce rapport est particulièrement favorable à l'action de prévention spécialisée. En conclusion, celui-ci stipule : « *L'ensemble du travail réalisé confirme l'apport spécifique de la prévention spécialisée et sa place reconnue dans les territoires. Par ailleurs, les relations entre les associations de prévention spécialisée et la Ville de Paris sont bonnes et régulières, ce qui pose un cadre favorable au déploiement de la politique* ».

Le 14 janvier 2025, une note de cadrage intitulée « *Prévention spécialisée : accompagner les jeunes sur leurs territoires et dans leurs milieux de vie* » a été diffusée par la Haute Autorité de Santé (HAS), en vue de l'élaboration d'une recommandation de bonnes pratiques professionnelles (RBPP).

Afin de réaliser ce document, deux cheffes de projet de la HAS avaient demandé à rencontrer des professionnels du SPS 75. Celles-ci sont également venues présenter leurs travaux lors d'une réunion de service, fin janvier 2025. Par ailleurs, 10 jeunes accompagnés sont aujourd'hui associés à la démarche. Réunissant ces jeunes et les deux cheffes de projet, des groupes de rencontre sont régulièrement organisés, sur site. Débuté en 2025, cette dynamique est toujours en cours en 2026.

L'élaboration d'une RBPP nécessite de croiser diverses expertises. Des groupes de travail ont été mis en place, rassemblant des professionnels, des dirigeants, des administrateurs et des chercheurs. Après avoir candidaté, un des chefs de service du SPS 75 a été coopté dans ce cadre.

Toujours en 2025, les équipes de direction des deux services de prévention spécialisée de la Fondation – SPS 75 et SPS 93 – ont été conjointement auditionnées dans le cadre de l'élaboration du rapport du Défenseur des droits, intitulé « *Le droit des enfants à une justice adaptée* ». Publié en novembre 2025, celui-ci valorise sans conteste la plus-value de cette action éducative mis en œuvre, « *hors les murs* ». Une des 20 recommandations formulées dans ce document lui est consacrée : « *Remettre la prévention spécialisée au cœur des politiques de protection de l'enfance et des politiques de la ville, au moyen d'un état des lieux des besoins selon les territoires, ainsi que d'une sécurisation et d'un renfort des financements des acteurs qui en ont la charge, et notamment des associations*⁹ ».

A compter de juin 2025, le SPS 93 s'est également mobilisé pour la mise en œuvre de la démarche de consensus conduite par le département de Seine-Saint-Denis, afin de redéfinir les orientations de la prévention spécialisée, tel qu'initialement prévu dans le schéma départemental de la protection de l'enfance 2024-2028. Il s'agit de réaffirmer la place de la prévention spécialisée au sein de la protection de l'enfance et la fonction de chef de file du Conseil départemental, d'identifier de nouveaux besoins, et de valoriser l'action de prévention spécialisée et les spécificités territoriales.

⁹ Rapport Enfant 2025, Défenseur des droits : *Le droit des enfants à une justice adaptée* - p35 préconisation n°9

Menés par un cabinet d'études sociologiques, de nombreux entretiens ont impliqué des professionnels des différentes associations, des jeunes, des partenaires et des élus.

Le service s'est particulièrement investi à différents niveaux. Educateurs et chefs de service se sont affairés de façon à rendre possible la rencontre avec les jeunes accompagnés, quand le directeur a pris place au sein du comité de pilotage instauré par le département.

La restitution de l'étude est attendue pour septembre 2026.

Tout au long de l'année 2025, la directrice générale adjointe a également poursuivi sa démarche d'accompagnement auprès des équipes de direction et d'encadrement, visant l'appropriation du processus d'évaluation par les différents établissements et services ou l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement.

Au printemps 2025, s'appuyant sur le nouveau référentiel et les résultats de l'évaluation menée en 2024, Les Jacquets se sont engagés dans l'élaboration du nouveau projet d'établissement 2026-2030. Bénéficiant de l'appui d'un cabinet conseil, la démarche a consacré notamment une large part à la redéfinition des publics, prendra en compte leur évolution. Collectifs, ces travaux seront finalisés en 2026.

A l'automne 2025, la Maison de la Juine et le SE91 (service AEMO d'une part et service Hébergement d'autre part) allaient être particulièrement sollicités. Alors que les évaluations, au titre de la HAS, étaient programmées de longue date, le département de l'Essonne a décidé de déployer, en cette même période, un contrôle qualité au sein de l'ensemble des établissements et services habilités.

Mobilisant fortement les professionnels et les jeunes accompagnés, cette double démarche est venue bouleverser, coup sur coup, le fonctionnement habituel de ces 3 structures.

Concernant l'évaluation, la Maison de la Juine obtenait les cotations de 3,55 pour « la personne accompagnée », 3,56 pour « les professionnels » et 3,33 pour « l'ESSMS », quelques nouveaux process demeurant notamment à mettre en œuvre. Les cotations obtenues respectivement par les services Hébergement et AEMO du SE91 – 3,53 et 3,05 pour « la personne », 3,12 et 3,40 pour « les professionnels », puis 2,39 et 2,38 pour « l'ESSMS » – attestent d'une amélioration attendue en termes d'élaboration de procédures et de formalisation des pratiques. Prévues en 2026, la refonte des projets d'établissement et de service du SE91 devrait permettre cette évolution. Par ailleurs, chacune des structures s'est dotée d'un plan d'action construit pour les 4 années à venir, fixant des objectifs annuels en perspective de la prochaine évaluation.

Quant aux rapports de contrôle effectués par le service qualité du Conseil départemental de l'Essonne, initialement prévus à fin janvier 2026, ceux-ci ne nous étaient toujours pas adressés en mai 2026...

Pour le CHRS, l'année 2025 a consisté en une phase d'autoévaluation, préparatoire au processus d'évaluation qui sera réalisé en septembre 2026. Celle-ci a permis d'ajuster et de compléter les procédures, process et instances, coconstruits avec l'ensemble des professionnels au cours de ces 3 dernières années.

En vue de la réalisation de l'évaluation à l'automne 2026, le SPS 93 est également entré dans une phase de préparation et d'appropriation du nouveau référentiel, au cours de 2025. Conduite par la directrice générale adjointe, un premier travail déployé auprès de l'équipe de direction et des chefs de service a été suivi d'une présentation du contenu et des enjeux de l'évaluation. Celle-ci a été réalisée en réunion de service, en présence de l'ensemble des professionnels et avec l'appui d'un intervenant dédié.

Enfin, au cours d'échanges nourris en comité de direction, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail afin de réfléchir à la mise en place d'un comité éthique, à l'échelle de la Fondation. Composé à ce stade, uniquement de directeurs, ce collectif de travail s'est réuni une première fois fin 2025.

S'appuyant sur la RBPP intitulée « *Le questionnement éthique dans les ESSMS* », cette première rencontre a permis d'identifier les principaux éléments constitutifs d'un questionnement éthique et les potentielles modalités de sa mise en œuvre. Ces travaux continueront en 2026.

Sur le plan organisationnel et matériel, la Fondation poursuit ses efforts de modernisation de l'ensemble des outils informatiques.

Aujourd'hui, l'outil « Planning Next » permet de gérer l'ensemble des éléments de variables de paye, ce qui économise une étape de saisie et sécurise le processus. Cependant, le « portail salarié », qui, à terme, doit permettre à chacun des professionnels de suivre directement son propre planning et ses droits à congés, n'est toujours pas opérationnel. En dépit de nos différentes interventions auprès de notre opérateur, des dysfonctionnements demeurent, entravant sa mise en service dans la plupart des structures.

Etudiée en 2024, la mise en place d'une carte bancaire à usage professionnel s'est effectuée en 2025. Dans le cadre de l'attribution de régies d'avance pour régler divers frais éducatifs, son usage garantit une complète séparation des comptes bancaires personnels des comptes professionnels, répondant aux attentes de très nombreux salariés.

Tout au long de l'année 2025, les modalités d'utilisation de cette nouvelle carte ont été élaborées avec les professionnels, au regard des spécificités de fonctionnement des différents établissements et services. Ainsi, complétant une note établie par la direction générale, des notes spécifiques ont été présentés en CSE, au fur et à mesure de leur élaboration. Effectué dans la majorité des structures fin 2025, le déploiement de la carte bancaire à usage professionnel se poursuivra en 2026.

En 2024, le directeur administratif et financier et la cheffe comptable avaient mis à jour les procédures comptables de la Fondation. Au titre du contrôle annuel des procédures internes réalisé annuellement par le Commissaire aux comptes, ces 11 procédures ont été vérifiées courant janvier 2025. Prenant en compte les préconisations formulées dans ce cadre, un manuel de procédures, complété de fiches récapitulatives, a pu être finalisé puis transmis contre signature à chacun des directeurs. L'appropriation desdites procédures se poursuivra en 2026, avec l'appui de la cheffe de service comptable auprès des différentes équipes comptables et administratives, ainsi que des équipes de direction, si besoin.

Enfin, en cours d'année, un nouveau projet de sécurisation de l'environnement informatique a été envisagé. Présenté en comité de direction en novembre 2025, il sera mis en œuvre fin 2026, à l'échelle de la Fondation.

De manière globale, la direction générale maintient une grande proximité avec les établissements et services, et se rend disponible en présence sur place autant que de besoin. La dimension actuelle de la Fondation et l'organigramme du siège permettent de garantir cet accompagnement.

Sur le site numérique de la Fondation, vous trouverez encore de nombreuses illustrations des actions menées, au fil des pages retraçant « les actualités », ainsi que dans les rapports d'activité annuels de chacun des établissements et services jeunessefeuvert.com



PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2026

- Poursuivre le déploiement des outils SIRH (système information ressources humaines)
- Finaliser le déploiement des cartes bancaires professionnelles (SPS 75 et SPS 93) :
 - *Construire et présenter en CSE 75 et en CSE 93 les modalités pratiques d'utilisation*
- Développer l'usage d'un logiciel qualité (Qualinéo) dans tous les établissements
- Renforcer la sécurité du système d'information
- Se doter d'un nouvel accord d'entreprise relatif à la mise en place du Télétravail :
 - *Remettre à jour l'accord après avoir réalisé un bilan avec les directeurs et les IRP*
- Mettre en place un accord d'entreprise relatif à la Qualité de Vie au Travail :
 - *Axé notamment sur l'amélioration des conditions de travail des salariés seniors*
- Finaliser la mise en œuvre des documents uniques - volets Risques Psycho Sociaux - dans tous les établissements :
 - *Finaliser la démarche sur le périmètre du CSE 75*
 - *Garantir les mises à jour au sein des autres structures*
- Poursuivre les entretiens de parcours au sein de chacune des structures selon la nouvelle législation en vigueur (anciennement « entretiens professionnels »)
- Elaborer une journée d'étude pour l'ensemble des personnels éducatifs sur le « pouvoir d'agir » :
 - *Mettre en place un groupe de travail transverse piloté par la DGA pour coconstruire cet événement*
 - *Restituer l'étude réalisée auprès des publics et des professionnels en 2025 et outiller les professionnels pour sa mise en œuvre*
- Elaborer un référentiel des pratiques managériales :
 - *Conduire une démarche réflexive et participative dans la continuité de la journée d'étude dédiée aux cadres de management en 2025, avec l'appui d'un cabinet d'accompagnement*
- Coconstruire avec l'ensemble des psychologues de la Fondation une journée formative à leur adresse :
 - *Dans la continuité des travaux développés en 2024 (à savoir, élaboration d'une nouvelle fiche de poste « Psychologue clinicien en institution »), poursuivre la réflexion avec les directeurs concernés et la DGA dans cette perspective*
- Développer les actions de sensibilisation du comité ressource sur les violences sexuelles faites sur mineur.e.s en interne et en lien avec les centres de formation du social :
 - *Pérenniser une action de sensibilisation auprès des nouveaux arrivants lors de chaque journée d'accueil annuelle*
 - *Continuer les actions engagées en partenariat avec l'EFPP (75) et en initier de nouvelles avec le CEMEA (93) et l'IRFASE (91)*
- Mettre en place un comité éthique à l'échelle de la Fondation :
 - *Poursuivre le travail enclenché fin 2025 avec un petit collectif de directeurs piloté par la DGA*
- Finaliser les travaux de 3 groupes de travail déclinant les axes prioritaires du projet associatif :
 - *« Soutenir l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social »*
 - *« Être acteur d'une société plus solidaire, plus inclusive, écologique et responsable/Intégrer le développement durable dans la mise en œuvre des actions »*
 - *« Soutenir le pouvoir d'agir de chaque personne accompagnée afin qu'elle soit pleinement actrice de son projet. Faire valoir les droits fondamentaux des jeunes et des familles accompagnées »*
- Mettre en route le 4ème groupe de travail au titre des axes prioritaires du projet associatif :
 - *« Favoriser un mode de travail collaboratif et l'intelligence collective/Produire de l'expertise et mutualiser des travaux d'étude réalisés/S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et d'évaluation des actions »*

- Poursuivre l'accompagnement des établissements dans la réalisation des évaluations :
 - *Le service de prévention spécialisée du 93*
 - *Le CHRS Maison Coquerive*
- Poursuivre l'accompagnement des établissements dans le renouvellement des projets de service et/ou d'établissement :
 - *Les Jacquets*
 - *Le SE91*
 - *Le service de prévention spécialisée du 93*
- Développer les coopérations avec les associations œuvrant au titre de la protection de l'enfance à l'échelle départementale :
 - *S'inscrire dans les collectifs inter associatifs naissants à Paris et en Essonne*
 - *Continuer à s'engager dans les différentes actions mises en œuvre par l'inter-association IDEE 93 en Seine-Saint-Denis*
- Acquérir de nouveaux locaux pour le SE91 Hébergement (accueil dans un même espace de l'ensemble des équipes et des jeunes, en individuel et en collectif)

VILLE DE PARIS



LE SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE PARIS

Présentation du service

Le service de prévention spécialisée contribue à la réduction des phénomènes d'inadaptation sociale des jeunes. Au cœur des quartiers, les équipes ont pour vocation d'aider les jeunes en risque d'exclusion et de marginalisation, de leur redonner confiance et enfin de les réconcilier avec leur environnement et la société. Elles axent leur travail sur la prévention et interviennent dans de nombreux domaines de la vie des jeunes. Pour ce faire, elles s'appuient sur le travail de rue, « l'aller vers » et la libre adhésion qui restent des modalités d'intervention spécifiques à la prévention spécialisée.

Créé en 1957, le service de Paris compte 18 équipes qui interviennent au sein de territoires définis, dans les 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissements.

Ce dispositif est financé par la Ville de Paris au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.



Les faits marquants de l'année 2025

À l'échelle institutionnelle

L'année a été marquée par des avancées institutionnelles majeures et par la mise en œuvre concrète des axes stratégiques du projet de service 2024-2028.

La publication du rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes

L'évaluation de la politique de prévention spécialisée de la Ville de Paris s'est déroulée sur la période 2017-2022 autour de trois axes, l'influence de l'environnement, l'impact sur les parcours des jeunes et la plus-value apportée au sein des territoires. Ce rapport a souligné la pertinence de l'intervention « éducative de rue », tout en mettant en lumière des enjeux structurels tels que la difficulté à en mesurer les impacts à moyen terme, les tensions persistantes en matière de recrutement, ainsi que la complexité des partenariats. Ces constats rejoignent le plan d'action du S.P.S. 75 mis en œuvre depuis 2023, notamment en faveur d'une structuration des outils de pilotage, d'un renforcement de la formation et de l'apprentissage, ainsi que d'un travail d'objectivation des effets produits. Ainsi, la publication du rapport constitue un point d'appui supplémentaire pour consolider l'action du service et préparer le renouvellement du conventionnement à venir.

La mise en place de groupes de travail stratégiques

Étape décisive dans la mise en œuvre du projet de service 2024-2028, la mise en place de ces groupes a permis de renforcer la transversalité entre les équipes autour de thématiques prioritaires : le travail de rue, l'accompagnement individuel, la transmission des savoirs professionnels et le tutorat, le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle, la démarche qualité, la modernisation des outils de gestion et le développement de la base de données, la communication et le développement durable.

Deux objectifs structurants ont guidé cette démarche :

- Faire service, en renforçant la transversalité entre les 18 équipes et en consolidant une culture commune.
- Faire vivre le projet de service, en traduisant les orientations stratégiques en améliorations concrètes de la prise en charge éducative.

Tout au long de l'année, ces groupes ont rythmé la vie du service, mobilisant des professionnels issus des différentes équipes.

Cette dynamique participe à une montée en cohérence des pratiques, à une meilleure lisibilité des actions et à un pilotage plus structuré, dans une démarche d'amélioration continue, en cohérence avec les exigences d'évaluation et de qualité.

Une réflexion inter-associative, pour la création d'une base de données relative à l'activité

Dans le contexte de l'évaluation H.A.S.¹⁰, des orientations issues de la Chambre régionale des comptes et de la refonte du projet de service 2024–2028, la question du recueil et de la structuration des données d'activité est apparue comme un enjeu important pour le service.

A l'échelle parisienne et en lien avec les associations membres du C.P.S.P.¹¹, l'ambition initiale poursuivait un double objectif, créer un outil commun de recueil de données et élaborer des indicateurs partagés.

Ce travail visait une harmonisation des pratiques et des outils de suivi. L'objectif était de mieux rendre compte des spécificités de l'action de prévention spécialisée mise en œuvre au sein du territoire parisien, tout en préservant l'éthique du lien et l'oralité propre à ce secteur d'intervention. Au fil des travaux associant éducateurs, chefs de service et directions, la démarche s'est finalement recentrée sur la seule élaboration d'indicateurs communs, laissant à chaque association la possibilité de conserver ses propres supports de recueil.

Huit séances de travail inter-associatif ont toutefois permis d'aboutir à un recensement harmonisé des problématiques des jeunes, différenciant les problématiques identifiées de celles faisant l'objet d'actions éducatives spécifiques. Deux premiers indicateurs ont également été définis. Le premier permet de distinguer les

¹⁰ Haute Autorité de Santé

¹¹ Comité de Prévention Spécialisée de Paris

modalités d'entrée en relation (rue, partenaires, cooptation, local...) et le second, l'espace dans lequel s'inscrit la relation éducative.

Cette évolution traduit une volonté collective, à savoir harmoniser sans uniformiser, structurer sans rigidifier.

La participation des jeunes à l'élaboration des recommandations de bonnes pratiques de la H.A.S

En 2022, le C.N.L.A.P.S.¹² a saisi la H.A.S. afin d'élaborer une recommandation de bonnes pratiques professionnelles portant sur la prévention spécialisée. Cette démarche nationale vise à clarifier le cadre d'intervention, les principes et les modalités d'action propres à la prévention spécialisée, ainsi qu'à renforcer sa lisibilité institutionnelle.

Dans ce cadre, le service a été sollicité afin que des jeunes soient associés à son élaboration. Deux groupes de jeunes (un « groupe filles » et un « groupe garçons ») ont été constitués et mobilisés, nourrissant ainsi la réflexion sur les pratiques professionnelles et la plus-value de « l'intervention éducative de rue ».

Un premier temps de rencontre s'est tenu en novembre 2025, marquant le démarrage de cette dynamique participative.

Cette mobilisation s'inscrit pleinement dans les principes fondateurs de la prévention spécialisée — libre adhésion, développement du pouvoir d'agir et ancrage territorial — en reconnaissant aux jeunes une place active dans la réflexion sur les pratiques qui les concernent.

Les journées de service, un outil en faveur du développement d'une culture commune

Au-delà des contenus abordés, les « journées de service » constituent des temps essentiels de rencontre entre 18 équipes qui interviennent sur des territoires différents et disposent de peu d'occasions de se retrouver collectivement. Les échanges informels, les discussions transversales et le plaisir manifeste de se retrouver représentent une énergie précieuse pour le service et participent à la cohésion d'ensemble. S'inscrivant dans l'un des axes du projet de service (« Faire service »), ces journées contribuent au développement d'une culture commune.

En 2025, fort de ces constats, le comité de pilotage chargé de l'élaboration de la journée de service a proposé un nouveau format de réunion, organisé en deux temps complémentaires. En présence de professionnelles de la H.A.S, la matinée fut institutionnelle, consacrée à la présentation des travaux pour l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques dédiées à la prévention spécialisée, suivie du lancement d'une démarche interne, établie autour d'axes stratégiques prédéfinis. L'après-midi, quant à elle, fut réservée à une activité conviviale et ludique.

Ainsi, cette journée a permis de favoriser la dynamique collective en renforçant les liens entre les professionnels des différentes équipes, tout en s'appropriant les orientations du service.

L'organisation d'un séminaire destiné aux cadres

Organisé au printemps 2025, ce séminaire a réuni l'ensemble de l'équipe encadrante, durant 4 journées.

Elaborée en interne, la première journée a été consacrée au fonctionnement commun du service, centrée sur l'organisation des réunions, la circulation de l'information, la formalisation des décisions et la coordination entre les différents territoires d'intervention. La seconde s'est déroulée à l'échelle de la Fondation, autour de la thématique du management. Intitulée « *Manager...tout un art !* », celle-ci ouvrait une large réflexion sur la fonction d'encadrement, favorisant les échanges sur des questions de posture, de prises de décision et de gestion des tensions inhérentes au travail social, entre valeurs et responsabilités. Enfin, les deux dernières journées ont consisté à participer au colloque national de la C.N.A.P.E.¹³, offrant une mise en perspective des enjeux de la prévention spécialisée et permettant de croiser les regards avec d'autres professionnels du secteur.

Ce séminaire a permis de consolider une culture commune d'encadrement et d'inscrire les pratiques dans une dynamique d'évolution et d'amélioration continue.

¹² Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée

¹³ Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance

En termes de ressources humaines

En 2025, le service a connu une dynamique importante en matière de ressources humaines. Dix-huit éducateurs spécialisés ont été recrutés en C.D.I., dont quatre anciens alternants diplômés. Ces recrutements ont permis de renforcer les équipes et de répondre aux besoins croissants, émanant du terrain. 13 salariés ont quitté le service, entraînant le renouvellement complet de deux équipes.

8 nouveaux alternants ont été accueillis, confirmant l'engagement du service en faveur de l'apprentissage et de la professionnalisation. Enfin, 6 stagiaires « en stage long » ont été intégrés dans les équipes, offrant une opportunité précieuse de transmission des savoir-faire spécifiques de la prévention spécialisée. L'engagement en faveur des contrats en alternance et des stagiaires participe pleinement aux actions mises en place pour répondre aux enjeux d'attractivité.

A noter que l'été 2025 a été marqué par un pic de vacance de postes éducatifs (15 au total). Face à cette situation, le service a déployé une stratégie de recrutement renforcée et proactive.

Plusieurs leviers ont été activés pour attirer de nouveaux éducateurs spécialisés : mobilisation du réseau professionnel, diffusion élargie des offres d'emploi, analyse approfondie des candidatures et renforcement de la communication autour des missions de la prévention spécialisée dans le contexte parisien, et des valeurs du projet de service. Peu à peu, le service a réussi à résorber cette situation difficile. En dépit d'un été particulièrement déstabilisant, cette dynamique a permis de stabiliser les équipes et de maintenir la qualité de l'accompagnement éducatif.

À la fin de l'année 2025, seuls 8 postes restaient vacants, représentant alors une amélioration significative par rapport aux années précédentes.

Le niveau de qualification des professionnels du S.P.S. 75 reste élevé : 82 % des professionnels sont éducateurs spécialisés, 6 % sont moniteurs éducateurs et 12 % exercent en tant qu'éducateurs scolaires, animateurs ou éducateurs sportifs. Concernant l'encadrement, 78 % des chefs de service sont titulaires du CAFERUIS ou d'un diplôme équivalent. Les formations collectives ont été maintenues, avec notamment des sessions de formations aux premiers secours en santé mentale, ainsi qu'aux gestes de premiers secours.

Par ailleurs, le service soutient les équipes via des groupes d'analyse des pratiques et des supervisions, favorisant le recul et l'étayage des professionnels, l'ajustement des interventions et la co-construction de réponses adaptées.

Le recours à des psychosociologues et à l'I.A.P.R.¹⁴, pour la gestion de crise et de situations complexes, complètent ce dispositif, reflétant l'engagement du service pour des conditions de travail appropriées et soutenantes.

¹⁴ Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources

« Réimplanter » une équipe sur un territoire : entre continuité et reconstruction¹⁵

La « réimplantation » d'une équipe éducative sur le territoire de la Porte de Vincennes a constitué un processus complexe, à la fois humain, organisationnel et stratégique. Celle-ci s'inscrivait dans un contexte marqué par l'histoire de l'équipe précédente, dont le travail avait laissé des repères, des liens, et des attentes de la part des jeunes, des habitants et des partenaires.

Ce processus a d'abord traversé une première phase de transition, caractérisée par le départ de plusieurs professionnels, fragilisant alors les repères existants et nécessitant un accompagnement soutenu au sein du territoire. La direction du service a alors joué un rôle central dans la continuité entre l'ancienne et la nouvelle équipe, en pilotant le processus de recrutement et en veillant à constituer un collectif équilibré et complémentaire.

Dans un premier temps, la constitution de cette nouvelle équipe a généré une dynamique positive, marquée par l'enthousiasme, l'émulation et une forte mobilisation des professionnels autour du projet. Cette phase d'élan collectif a favorisé l'engagement et l'investissement de chacun dans la mise en place des actions.

Dans un second temps, l'enjeu a été celui de la stabilisation. Il s'agissait pour les professionnels d'apprendre à se connaître, d'ajuster leurs pratiques, de confronter leurs références et de construire progressivement une culture commune de travail. Ce processus, nécessaire à la cohérence des interventions, a demandé du temps et s'est accompagné d'ajustements.

Ainsi, la priorité était de favoriser l'installation et la cohésion du collectif, en instaurant un cadre clair et sécurisant, en mettant en confiance les nouveaux professionnels et en partageant des repères communs. Ce travail a permis de construire progressivement l'identité de l'équipe, en s'appuyant sur les éléments existants tout en affirmant une nouvelle dynamique.

Parallèlement, un travail d'appropriation du territoire a été engagé. Celui-ci s'est traduit par une montée en connaissance de l'environnement local, des dynamiques sociales à l'œuvre et des acteurs institutionnels et associatifs présents. La rencontre et la remobilisation des partenaires ont constitué un axe central, permettant de retisser des liens, parfois distendus, et de repositionner l'équipe dans le réseau local.

Dans le même temps, l'équipe a renforcé et structuré sa présence éducative, à travers le développement du travail de rue sur l'ensemble du territoire. Cette démarche a permis d'élargir les zones d'intervention, d'aller à la rencontre de nouveaux publics et de réaffirmer la mission de prévention spécialisée, dans sa dimension « d'aller-vers ». Elle a contribué à rendre l'action de l'équipe plus visible, plus lisible et mieux identifiée par les habitants et les partenaires.

En complément du travail de rue, l'équipe a participé à des actions collectives et à des événements dans l'espace public, en partenariat avec les acteurs locaux, renforçant ainsi son ancrage territorial et les possibilités de rencontres informelles avec les jeunes. Dans cette logique « d'aller-vers », l'équipe a également intensifié sa présence auprès des établissements scolaires, notamment aux abords et au sein des collèges, afin de rencontrer les jeunes là où ils se trouvaient et de favoriser les « accroches éducatives ».

Renouveler entièrement une équipe au sein d'un territoire d'intervention implique un véritable travail d'expérimentation et d'ajustement. Cela nécessite des allers-retours constants dans la réflexion, la création et l'adaptation des outils, ainsi que dans l'organisation des interventions. C'est un processus exigeant, mais également porteur de sens, qui permet au collectif de se construire, de se renforcer et de développer des pratiques cohérentes, adaptées aux besoins des jeunes et du territoire.

L'activité

Quelques chiffres et leur analyse

6 159 jeunes ont été accompagnés en 2025, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2024 (+147 jeunes).

La répartition entre accompagnement individualisé et actions collectives évolue peu.

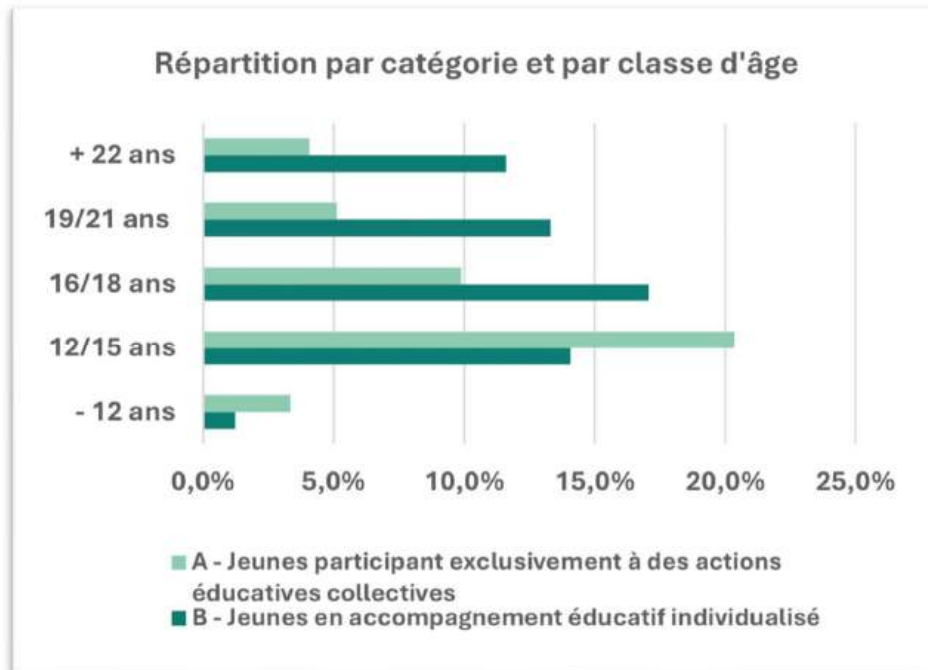
L'accompagnement éducatif individualisé reste majoritaire, avec 3 527 jeunes en 2025 contre 3 561 en 2024, représentant un volume globalement stable. En légère augmentation, les actions collectives concernent 2 632 jeunes en 2025, contre 2 451 en 2024, ce qui peut traduire une intensification du « travail d'accroche », notamment auprès des plus jeunes.

La répartition par genre est identique à celle de l'an dernier, soit 36 % de filles et 64 % de garçons.

Les jeunes âgés de 12 à 18 ans constituent toujours le cœur de l'intervention éducative, avec une présence renforcée des 12-15 ans dans les actions collectives, tandis que les 16-18 ans restent majoritaires dans les accompagnements individualisés, traduisant des besoins plus soutenus à cet âge.

¹⁵ Illustration de la pratique écrite par l'équipe éducative de la Porte de Vincennes (12^{ème})

Comme en 2024, les jeunes majeurs demeurent présents dans les accompagnements individualisés, notamment sur les enjeux d'insertion et d'accès aux droits.



Les principales problématiques rencontrées par les jeunes accompagnés

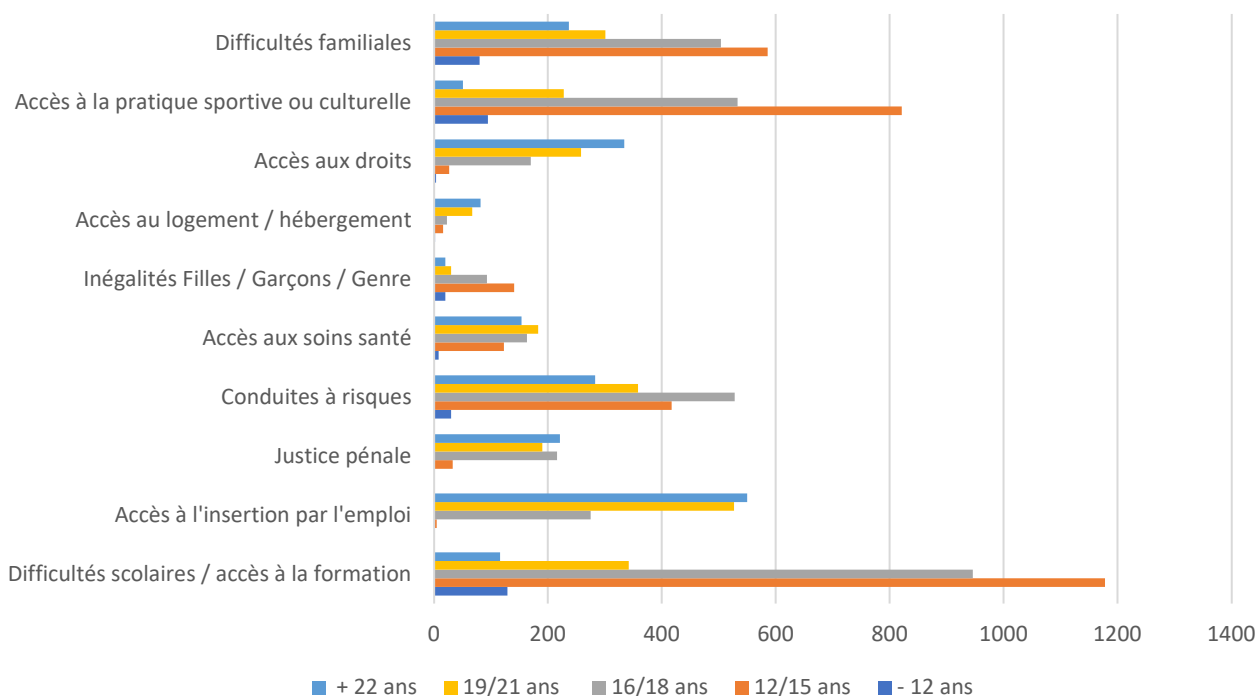
En 2025, les jeunes accompagnés font face à des difficultés scolaires (44 %), des problèmes familiaux (28 %) et des conduites à risques (26 %) avec une surreprésentation des garçons et des jeunes âgés de 12 à 18 ans, confirmant les tendances de 2024.

Les jeunes majeurs rencontrent davantage de défis liés à l'insertion professionnelle (22 %).

L'accès à la pratique sportive ou culturelle reste un enjeu important, avec 28 % des jeunes concernés, en particulier chez les plus jeunes, illustrant les inégalités d'accès aux ressources éducatives et de loisirs.

Les problématiques en lien avec l'accès aux droits (13 %) et aux soins (10 %) restent significatifs, surtout après 16 ans. Les problématiques judiciaires (11 %) et l'accès au logement (3 %) concernent principalement les jeunes majeurs.

Répartition des problématiques par classe d'âge



Dans l'ensemble, les données 2025 confirment une structuration des problématiques autour de trois axes principaux : la scolarité, les conduites à risques et les environnements familiaux. Elles mettent également en évidence une montée en complexité des situations avec l'âge, nécessitant des accompagnements adaptés et inscrits dans la durée.

Des actions éducatives diversifiées : pour répondre aux besoins des jeunes et des quartiers

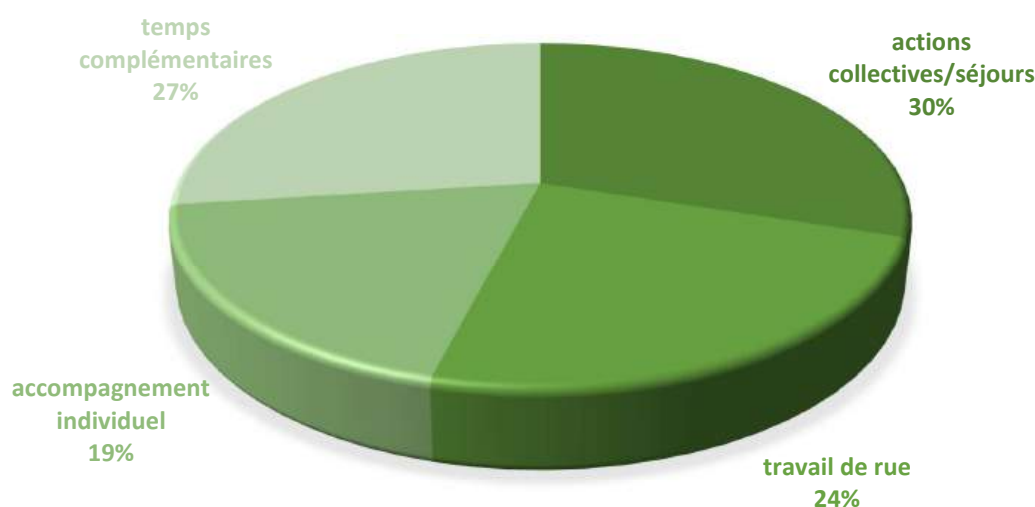
La répartition du temps de travail des éducateur.rice.s

Les professionnels adaptent leurs modalités d'intervention aux besoins des jeunes et aux réalités des territoires, en articulant accompagnements individuels et actions collectives. Cette complémentarité permet de proposer un cadre d'intervention souple, réactif et inscrit dans la durée.

En 2025, la répartition du temps de travail des éducateurs s'est établie comme suit : 24 % pour le travail de rue – cet espace constituant le socle de la relation éducative –, 30 % pour les actions collectives (dont les chantiers et les séjours), 19% pour les accompagnements individuels, et enfin 27 % pour les temps dits complémentaires (réunions, rédaction, formation, etc.).

Ainsi, 73 % du temps de présence s'est effectué auprès des jeunes.

RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL



Se réapproprier le travail de rue dans le quartier des Amandiers : redonner sens et place à l'action éducative

Le renouvellement de l'équipe et l'ouverture d'une réflexion collective ont conduit à un recentrage du travail de rue comme priorité, en réponse aux besoins des jeunes et aux spécificités du quartier (Q.P.V.¹⁶, Z.S.P.¹⁷). Face à une multiplicité d'acteurs (police, médiateurs, associations), les jeunes présentaient des difficultés à appréhender cette présence protéiforme, pouvant même y percevoir une forme de rejet.

L'équipe des Amandiers s'est alors interrogée quant à sa façon de s'inscrire dans l'espace public, en qualité « d'éducateur de rue ». « [...] ¹⁸Nous nous sommes questionnés sur la perception et la compréhension qu'ils se faisaient de nos missions et de nos fonctions : « Vous avez fini la journée ? Vous rentrez chez vous ? » « Quand vous venez au quartier (après 19h), vous êtes payés en heures sup ? ». Pour une partie de cette jeunesse, le lien avec l'équipe éducative semblait s'être distendu, voire abîmé, pendant la période de pandémie, au cours du confinement et des différents couvre-feux. Il fallait reconstruire une réelle relation éducative avec nombre d'entre eux.

Au retour de l'été, nous avons pris la décision de recentrer une part importante de notre activité autour du travail de rue. En premier lieu, nous avons mis en place des temps d'échange pour partager ce que signifiait et recouvrait ce mode d'intervention. Nous avons pu réfléchir au vocabulaire que nous utilisons et à ce qu'il désignait (travail de rue, tour de rue, passage en rue...). Au sein de l'équipe, nous avons pu constater qu'il existait des différences en termes d'exigence, s'agissant de la fréquence, de la durée, de la temporalité ou encore de la manière de mener ce travail. Il a donc été décidé de "programmer" avec le chef de service, lors de notre réunion d'équipe hebdomadaire, des temps de travail de rue en journée comme en soirée.

Cette première étape nous a permis de repenser la façon dont nous nous présentions aux jeunes. Nos missions n'apparaissaient pas très claires à leurs yeux : le mot « animateur » revenait majoritairement pour nous définir. Parallèlement, la fonction du local d'appui était régulièrement soulevée, tant par les jeunes que par certains parents : « J'suis passé devant ce matin, mais le local il était fermé » ou « Vous fermez à quelle heure aujourd'hui ? ». Ce type de questions nous a permis de réajuster notre discours et de réexpliquer la fonction première du local, comme lieu d'appui pour des accompagnements individuels et des entretiens dans un cadre plus formalisé, et non comme lieu d'accueil ou guichet aux horaires d'ouverture définis.

¹⁶ Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

¹⁷ Zone de Sécurité Prioritaire

¹⁸ Illustration de la pratique écrite par l'équipe éducative des Amandiers (20^{ème})

Ainsi, redevenu ritualisé et quotidien, le travail de rue a été investi différemment. Cela nous a permis de mieux observer les groupes, leur dynamique, de prendre le temps de la rencontre et de travailler le lien de confiance, de se présenter, et d'inverser cette tendance à être dans la proposition permanente d'activités, de séjours, ou de n'être sollicités que pour cela. Prendre de nouveau le temps d'aller vers ces jeunes et de se présenter à eux dans un temps plus long et régulier n'a pas toujours été aisé, perturbant et remettant en question parfois nos habitudes. Cela a cependant permis de pouvoir redéfinir nos missions et notre rôle éducatif.

Après plusieurs mois, certains jeunes ont pu nous exprimer leurs impressions : « Quand vous venez nous voir, vous n' imaginez pas ce que cela nous apporte »¹⁹, ou encore « Vous n'êtes pas venus mercredi à la sortie du collègue ? - Pourquoi, il aurait fallu ? Tu aurais eu besoin de parler de quelque chose ? - Nan, mais ça rassure de savoir que si on a passé une mauvaise journée, vous serez là à la sortie »²⁰.

Cette démarche réflexive nous est apparue bénéfique et nécessaire. Rappeler et réexpliquer nos missions et notre fonction éducative auprès des publics, des partenaires et des politiques se fait forcément dans la durée. C'est indispensable pour mettre en place des partenariats ou des collaborations de qualité, au service de l'accompagnement global des jeunes.

Ce travail de définition permet à chacun de pouvoir intervenir selon des missions clairement établies, au bénéfice de ces jeunes qui, dans le contexte actuel, ont plus que besoin de comprendre comment s'appuyer sur les différents adultes qui les entourent.

Des actions en partenariat pour lutter contre le décrochage scolaire et soutenir l'insertion

En 2025, le service a renforcé ses actions collectives pour remobiliser les jeunes, lutter contre le décrochage scolaire et soutenir leur insertion, tout en consolidant les différents partenariats locaux.

85 chantiers ont été menés, dont 53 chantiers éducatifs²¹, impliquant 351 jeunes (dont 75 jeunes filles). Ces initiatives favorisent l'engagement, la valorisation personnelle et la remobilisation, tout en travaillant les compétences sociales, le rapport à l'effort et les premiers repères liés au monde du travail.

128 séjours éducatifs ont été organisés, touchant 836 jeunes (dont 312 jeunes filles). Ces temps hors du quotidien renforcent l'autonomie, la cohésion de groupe et la confiance en soi, tout en abordant des enjeux scolaires et d'orientation.

Au cours de l'année, le service a coopéré avec 41 établissements scolaires, principalement des collèges, où les jeunes sont les plus exposés au risque de décrochage.

Une partie de ces partenariats est formalisée par des conventions, pour des actions comme le soutien scolaire, l'aide aux devoirs, les ateliers périscolaires et les activités sportives.

La formalisation des coopérations avec les établissements scolaires est un objectif prioritaire, d'une part pour pérenniser les relations partenariales, et d'autre part pour maintenir dans la durée les actions mises en place à destination des élèves et des parents.

Toutefois, même sans convention, de nombreuses équipes mènent des actions éducatives au sein des établissements, démontrant leur ancrage dans les dynamiques locales.

¹⁹ Propos recueillis auprès de jeunes femmes insérées de 19/20 ans

²⁰ Echanges avec des collégiennes de 3ème

²¹ Le chantier dit « éducatif » suppose l'établissement de fiches de paie en faveur des jeunes, établies par une association intermédiaire (AI), partenaire. A contrario, le chantier dit « pédagogique » ou « troc » induit une gratification qui prend la forme d'un projet collectif spécifique (sortie, séjour, autre...) ou individuel (permis B, BAFA etc), contractualisé en amont avec les jeunes.

Les rixes, la prévention des tensions et des violences

La prévention des violences entre les jeunes et du port d'armes blanches reste une priorité majeure pour les différents acteurs engagés sur les territoires.

Le service s'inscrit activement dans cette dynamique, en apportant une approche éducative particulière, fondée sur la relation de confiance et une connaissance approfondie des jeunes.

A ce titre, les équipes participent chaque année à la formation des agents de la D.P.M.P.²², pour partager les principes de la prévention spécialisée et les réalités des conflits territoriaux, favorisant ainsi une meilleure coordination entre éducation et sécurité.

Le travail quotidien des équipes repose sur une présence régulière dans l'espace public, leur permettant de maintenir un lien avec les jeunes, d'identifier les tensions et d'intervenir en amont pour éviter les passages à l'acte. Pour prévenir les rivalités entre quartiers, souvent sources d'affrontements, des actions inter quartiers sont organisées. Ces initiatives visent à favoriser les rencontres entre jeunes de différents territoires, à déconstruire les préjugés et à apaiser les tensions. Ciblent particulièrement les collégiens, ces actions tendent à limiter l'émergence de logiques de confrontation.

L'approche du « faire avec », centrale dans l'intervention éducative, permet de créer un climat de confiance essentiel pour aborder des sujets sensibles comme les violences ou le port d'armes.

Enfin, dans chacun des arrondissements, le service travaille en étroite collaboration avec les acteurs éducatifs, institutionnels et de sécurité, notamment en participant aux « boucles d'alerte rixes », afin d'anticiper les tensions et de mobiliser rapidement les équipes, tout en respectant le cadre éthique de la prévention spécialisée.

Les accompagnements individuels et les « co-accompagnements »

L'accompagnement individuel constitue un axe structurant de l'intervention des équipes de prévention spécialisée. S'il s'inscrit dans une logique de libre adhésion, il repose sur une présence éducative régulière qui permet, dans la durée, de tisser un lien avec les jeunes. Cette relation est le point d'appui d'un accompagnement global, prenant en compte l'ensemble des dimensions de leur parcours.

Dans ce cadre, le « co-accompagnement » est un pilier de l'intervention, permettant de combiner les expertises des équipes et des partenaires (protection de l'enfance, justice, santé, insertion et services sociaux) pour offrir des réponses adaptées aux situations complexes des jeunes. Cette approche construite dans la durée, permet de croiser les regards des professionnels, renforce l'accompagnement éducatif sans s'y substituer, en inscrivant chaque jeune dans un réseau d'acteurs mobilisés autour de sa situation.

Les partenariats sont variés et s'inscrivent dans des collaborations durables, avec de nombreux jeunes suivis depuis plusieurs années, illustrant la continuité et la complexité des parcours accompagnés.

²² Direction de la Police Municipale et de la Prévention

Un accompagnement global, au croisement des enjeux éducatifs, scolaires et de santé²³

Ilyas²⁴ est le cadet d'une fratrie de six enfants, issue d'une famille installée de longue date sur le quartier et connue de l'équipe éducative depuis plusieurs années. Cette relation de confiance construite dans la durée avec les parents a permis une intervention rapide, acceptée et facilitée dès l'apparition des premières difficultés.

Scolarisé en classe de 5^{ème}, Ilyas est « repéré » à l'âge de 12 ans alors qu'il présentait des signes de fatigue persistante et de décrochage progressif dans ses apprentissages. L'alerte, partagée entre les professionnels de l'établissement scolaire, a conduit à identifier une difficulté visuelle importante, jusqu'alors non prise en charge.

Face à l'absence de couverture complémentaire santé au sein de la famille, l'équipe éducative s'est mobilisée pour initier un parcours de soins : prises de rendez-vous spécialisés, accompagnement vers un ophtalmologue puis un opticien, et soutien dans les démarches d'accès aux droits. Cette intervention a permis à Ilyas d'être rapidement équipé de lunettes, avant que sa mère, une fois ses droits ouverts, ne puisse reprendre le relais de manière autonome.

Parallèlement, une information préoccupante a été engagée par les partenaires, venant souligner la nécessité d'un accompagnement renforcé autour de la situation familiale.

À partir de ses 13 ans, l'accompagnement s'est structuré davantage, notamment grâce à un partenariat mobilisé avec l'Hôtel-Dieu. Avec l'accord de la famille, formalisé dans le cadre d'une convention, Ilyas a pu bénéficier d'un suivi global comprenant un accompagnement psychologique, la mise à jour des vaccinations, un bilan de santé complet et une inscription dans un parcours de soins coordonné avec un médecin référent.

Ce travail d'articulation entre les sphères éducative, scolaire, sanitaire et familiale a permis de sécuriser le parcours du jeune et de lever les freins qui entravait sa scolarité. Aujourd'hui, Ilyas poursuit sa scolarité avec davantage de stabilité. Le port régulier de ses lunettes et l'amélioration de son état de santé ont contribué à un meilleur engagement en classe, comme en témoignent les retours des professionnels scolaires.

Parallèlement, la mise en œuvre de l'information préoccupante a nécessité un temps d'ajustement. Dans le cadre de l'évaluation confiée à une association mandatée, des professionnelles se sont déplacées au local de l'équipe afin de rencontrer les éducateurs et d'échanger autour de la situation d'Ilyas.

Ce type de rencontre illustre la qualité des liens établis entre la prévention spécialisée et les acteurs de la protection de l'enfance. Elle témoigne d'une réelle interconnaissance des pratiques professionnelles, facilitant les échanges, la circulation des informations (dans le respect des dispositions légales) et la construction d'une lecture clinique partagée. Elle démontre que les concertations partenariales, y compris les synthèses, peuvent se tenir au plus près du terrain et des équipes, notamment dans nos locaux. Cette proximité favorise une collaboration fluide, réactive et ancrée dans les réalités vécues par les jeunes et leurs familles, au service d'un accompagnement véritablement pluridisciplinaire.

²³ Illustration clinique écrite par l'équipe éducative de Rebeval (19^{ème})

²⁴ Le prénom a été modifié

Conclusions et perspectives

En 2026, la signature d'une nouvelle convention de coopération marquera une étape importante dans la structuration du partenariat avec la Mission Locale de Paris. Ce cadre formalisé doit permettre de renforcer l'articulation des interventions, en direction des jeunes de 16 à 25 ans les plus éloignés de l'insertion, en particulier ceux en rupture scolaire, institutionnelle ou sortant de dispositifs de protection de l'enfance. L'enjeu est de sécuriser les parcours en facilitant les relais, en fluidifiant les orientations et en construisant des réponses coordonnées, adaptées aux situations les plus complexes.

Ce partenariat vise également à mieux inscrire la prévention spécialisée dans les dynamiques locales d'insertion, en complémentarité des dispositifs existants.

Dans le champ de la protection de l'enfance, l'année 2026 doit permettre d'engager un travail structuré avec l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris. Des premiers échanges sont en cours, afin d'identifier les attentes respectives et de définir des modalités de coopération. L'objectif est de poser les bases d'un cadre partenarial plus lisible, permettant de mieux articuler les interventions autour des jeunes confiés ou anciennement confiés, d'améliorer les modalités de relais et de renforcer la continuité des parcours.

Ce travail doit également permettre de mieux reconnaître la place spécifique de la prévention spécialisée dans l'écosystème de la protection de l'enfance, en tant qu'acteur de proximité, inscrit dans le quotidien des jeunes et de leurs familles.

Concernant les jeunes suivis dans le champ judiciaire, l'année 2026 devra permettre d'initier un travail avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.), dans une logique de structuration du partenariat à l'échelle parisienne. L'identification d'un interlocuteur dédié, au sein de la P.J.J., constitue un enjeu prioritaire, afin de faciliter les échanges, de mieux coordonner les situations de co-accompagnement et d'assurer une continuité entre les dimensions éducatives et judiciaires des parcours.

Ce travail vise à sécuriser les accompagnements des jeunes concernés, à prévenir les ruptures et à clarifier les rôles de chacun, dans le respect des cadres d'intervention respectifs.

En 2026, la consolidation d'une logique partenariale structurée, lisible et opérationnelle, au service des jeunes accompagnés, constituera un objectif essentiel. Il ne s'agira pas seulement de formaliser des process, mais bien de renforcer des pratiques de coopération déjà existantes, en leur donnant davantage de lisibilité, de stabilité et d'efficacité.

Cette dynamique participe pleinement à la reconnaissance de la prévention spécialisée comme un acteur à part entière des politiques publiques en direction de la jeunesse, capable d'articuler une intervention éducative de proximité, une connaissance fine des territoires et un travail en réseau, efficient.

L'année 2026 sera également marquée par la finalisation et la signature de la nouvelle convention de prévention spécialisée, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2027. Dans ce cadre, la question des indicateurs et de la valorisation de l'action éducative constitue un enjeu central.

Engagé depuis 2025 au sein du C.P.S.P., le travail inter-associatif pour la définition d'indicateurs partagés permettant de rendre compte de l'activité devra se poursuivre.

Les attendus sont de taille.

A l'échelle parisienne, il s'agira de produire une vision plus lisible, partagée et fidèle de l'action de prévention spécialisée. A l'échelle du service, il s'agira à la fois de mieux objectiver l'action des équipes et de rendre plus visible ce qui en constitue le cœur, notamment le travail de rue et la construction du lien éducatif dans la durée. Portée collectivement par les associations, cette démarche vise à renforcer une culture commune de l'observation et de l'évaluation, tout en respectant les spécificités de chacune des structures. Elle doit permettre, dans le cadre de la future convention, de partager avec l'ensemble des acteurs une lecture plus juste et mieux comprise de l'intervention de prévention spécialisée.

Pour conclure, en 2026, le travail éducatif devra continuer à se déployer dans un monde devenu plus instable, plus rapide et parfois plus dur. Les adolescents rencontrés aujourd'hui ont tous été des enfants marqués par la période du confinement. Beaucoup ont connu l'isolement, l'école à distance, des ruptures dans les apprentissages et une socialisation fragilisée à un moment important de leur construction. Pour certains, les écrans sont devenus très tôt un espace principal de lien, d'information, mais aussi parfois de repli.

À cela s'ajoute un climat général anxiogène. Sur les réseaux sociaux, circulent en permanence des contenus sur les guerres, les violences, les catastrophes ou encore des discours annonçant une 3ème guerre mondiale. Ces informations, parfois fausses, déformées mais également parfois bien réelles, arrivent « en boucle » sans filtre et sans recul. Elles peuvent nourrir de l'angoisse chez certains jeunes, ou au contraire, installer une forme de banalisation de la violence. Pour nombre d'entre eux, ces inquiétudes viennent s'ajouter à des réalités familiales déjà fragilisées par la précarité économique, des logements exigus, des tensions intrafamiliales ou une insuffisante implication des parents. Lorsque l'environnement de vie est déjà instable, ce climat extérieur anxiogène peut accentuer un sentiment d'insécurité et de stress, et parfois de perte de repères.

Parallèlement, les équipes observent la montée de discours masculinistes, sexistes ou très clivants, relayés par certains influenceurs, massivement suivis. Touchant parfois des jeunes tout particulièrement en recherche d'identité et vulnérables, ces messages peuvent favoriser l'adoption de visions rigides et inappropriées, en termes de rapports « femmes-hommes », de virilité ou encore de logique de domination de genre. Ce phénomène génère des tensions dans les groupes, mais aussi dans les relations sociales, au quotidien.

Enfin, les conduites addictives restent un sujet majeur.

Les produits circulent facilement, se diversifient, se dissimulent, sont de plus en plus dangereux, et touchent des jeunes de plus en plus tôt. A cela s'ajoutent les addictions sans produit, comme les écrans, les jeux vidéo, les réseaux sociaux, les paris en ligne.

De nouvelles formes de délinquance numérique émergent. Certains adolescents se spécialisent dans des « arnaques » par téléphone ou sur internet, perçues comme plus rentables, plus discrètes et parfois moins risquées que le « deal de rue ». Ces pratiques questionnent le rapport à l'argent, au travail, à la réussite rapide et à la loi.

Les familles comme les professionnels peuvent se sentir démunis face à ces phénomènes. Etayer et outiller les éducateurs, au fil de l'évolution des problématiques des adolescents, demeurera une des priorités du service.

Dans ce contexte, le travail éducatif de rue garde toute sa pertinence. Il permet d'aller vers les jeunes quand, et là où ils sont, dans l'espace public, avant qu'ils ne soient pris par les réalités numériques. Il permet de recréer du lien, de remettre de la parole, de soutenir l'esprit critique, de prévenir les ruptures et d'offrir des repères stables. En 2026, l'enjeu restera de garantir une présence adulte fiable, accessible et constante, capable d'accompagner des adolescents qui grandissent dans une époque complexe, mouvante et parfois contradictoire, où les adultes, eux-mêmes, cherchent parfois leurs propres repères...

Le SAFIP

Centre de Formation

Présentation du service

Le SAFIP s'inscrit dans la lutte contre l'exclusion, en accompagnant les plus démunis au travers de différents dispositifs de formation. A l'origine, il a été créé pour des jeunes exclus du système scolaire, essentiellement suivis par les éducateurs des équipes de prévention spécialisée, qui rencontraient des difficultés pour accéder aux dispositifs de droit commun.

Depuis 2020, fort de son expérience, le SAFIP a élargi ses réponses. Désormais se côtoient des jeunes cumulant un bas niveau de qualification et des difficultés sociales, ainsi que des adultes de plus de 26 ans très fragilisés par leur exclusion du monde du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du revenu de solidarité active, femmes isolées, jeunes migrants).

Le SAFIP leur propose différents parcours de formation, afin qu'ils puissent acquérir suffisamment de savoir-faire, de savoir-être et de confiance, pour pouvoir s'intégrer dans le monde du travail.

Le SAFIP est financé, via un marché public, par le Conseil Régional d'Ile-de-France au titre de sa compétence en termes de formation, et via des subventions, par l'état, le département de Paris et le Fonds social européen.

Les faits marquants de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par une sensible diminution des commandes et des financements.

Le principal dispositif du SAFIP, « Parcours d'Entrée dans l'Emploi » (PEE), a fait l'objet de coupes significatives tout au long de l'année, avant que le Conseil régional annonce y mettre définitivement un terme, fin décembre 2025.

A la même période, le dispositif Contrat Engagement Jeunes – Jeunes en rupture (CEJ-JR) financé par l'Etat prenait également fin.

Dans ce contexte difficile et inquiétant, la reconduction de deux dispositifs initiés en 2024 a pu être assurée :

- Des Marches Vers l'Insertion (MVI) : 50 places
- Compétences linguistiques pour l'Emploi des Femmes (CLEF) : 48 places

Par ailleurs, à la suite d'une réponse à un appel à projets, le SAFIP a été nommé lauréat pour la mise en œuvre d'une nouvelle action. Intitulée, « Opérateur de Repérage et de Remobilisation – O2R », celle-ci s'adressera à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, éloignés du Service Public de l'Emploi (France Travail, Missions Locales, Cap Emploi), à partir de 2026. 120 jeunes seront concernés, sur une période de 3 ans.

En termes d'activité, le nombre de personnes formées et accompagnées en 2025 est à la baisse, soit 322, contre 406 en 2024. Cette diminution est principalement due au désengagement continu de la Région Ile-de-France (-74 personnes en 2025 et -47 personnes en 2024).

Les effectifs concernant les autres actions restent stables.

Enfin, à la suite de l'audit de surveillance intermédiaire, réalisé par un organisme certifié au titre de la démarche qualité « Qualiopi », le SAFIP a obtenu la cotation de 5,5 sur 7. Aucune action corrective n'a été nécessaire à l'issue de cet audit, l'ensemble des indicateurs ayant été évalués conformes aux attendus.

L'activité

Quelques chiffres et leur analyse

Les actions conduites en 2025

Intitulé des dispositifs	Personnes suivies en 2025	Personnes suivies en 2024	Financement
Parcours Entrée dans l'Emploi - PEE	134	207	Région Ile-de-France
Parcours de Femmes	15	13	Préfecture de Paris / Région Ile-de-France
Action Remobilisation Jeune - ARJ	15	15	Ville de Paris
Nouvelle Chance Ex-Lutte Contre le Trafic - JVE	38	55	Etat : FIPD / MILDECA / ARS Ville Paris : DSP-MMPCR / DPMP ²⁵
Contrat Engagement Jeune - Jeune en Rupture - CEJ-JR	18	18	DRIEETS / ARS
Des Marches Vers l'Insertion - MVI	53	50	Ville de Paris Fonds Social Européen +
Compétences Linguistiques pour l'Emploi des Femmes - CLEF	49	48	Ville de Paris, DRIEETS Fonds Social Européen +
Nombre de personnes suivies	322	406	

Cette année, tous dispositifs confondus, 180 personnes sur les 322 accueillies (représentant 56% de l'ensemble) ont réussi à accéder à un emploi, une formation qualifiante ou un contrat d'apprentissage, ou encore, ont validé leur projet professionnel.

Le dispositif Avenir Jeunes : Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) – Synergie

Le Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec plusieurs organismes, dont les compétences et les champs d'action sont complémentaires. Ils forment le groupement Synergie. Depuis 2002, le SAFIP assure le portage du pôle Synergie, c'est-à-dire la coordination pédagogique, administrative et financière de l'ensemble des activités.

Le PEE a pour objectif de donner un accès à l'emploi et/ou à une formation qualifiante à des demandeurs d'emploi de plus de 16 ans ayant un bas niveau de qualification.

Concernant les entrées au titre du marché 2025 : 49% des stagiaires sont des hommes, 51%, des femmes.

²⁵ Direction de la santé publique-Mission métropolitaine des conduites à risques/Direction de la police municipale et de la prévention

Les tranches d'âge se répartissent ainsi :

- Les 16-17 ans : 25%
- Les 18-20 ans : 31%
- Les 21-25 ans : 20%
- Les 26-50 ans : 23%
- Les plus de 50 ans : 1%

Comparativement à 2024, la tranche d'âge des 16-20 ans connaît une augmentation significative, représentant 56% de l'ensemble contre 36% l'an dernier.

Le programme pédagogique se déroule autour d'un premier sas – accueil, bilan intermédiaire et bilan final –, de cinq modules – projet professionnel, communication, technologies de l'information et de la communication, remise à niveau en situation professionnelle et projet collectif –, de plateaux techniques et de stages en entreprise.

L'accès à l'emploi ou à l'apprentissage, critère indispensable pour recevoir les primes incitatives de la Région, représente le principal objectif de la formation PEE. L'entrée en formation qualifiante (hors alternance) n'est plus valorisée, même si celle-ci constitue, pour le SAFIP, une finalité dans l'accompagnement des stagiaires.

Les sorties au titre du marché 2024-2025 se répartissent ainsi :

Marché 2024 au 31 juillet 2025	H	F	T	Taux
Emploi	2	1	3	22%
<i>Dont contrats en alternance</i>				8%
Formation	2	1	3	20%
Retour Mission Locale : projet validé	1	2	3	21%
Retour Mission Locale : projet non	8	2	3	20%
Abandon, interruption du parcours	1	1	2	16%
Total	8	9	1	100%

Les sorties vers l'emploi restent stables, soit 22% contre 21% en 2024 et 22% en 2023, les sorties vers la formation également, représentant 20% contre 27% en 2024 et 20% en 2023.

Le dispositif « Parcours de Femmes »

Avec une moyenne d'âge de 40 ans, 15 femmes en situation de précarité – 9 sont bénéficiaires des minima sociaux (RSA), 6 sont sans revenu, 3 n'ont pas d'hébergement fixe et 5 sont en logement social –, ont bénéficié de cette formation qui se présente sous la forme d'un stage d'accès à l'emploi.

Une première période vise la co-construction d'un projet professionnel réaliste : développement des capacités d'autonomie, notamment dans les démarches administratives (santé, système scolaire, banque...), aide afin de résoudre certaines difficultés qui sont souvent des freins à l'insertion (garde d'enfants, santé, budget, équilibre familial), accompagnement pour l'utilisation des outils numériques, découverte de l'environnement socio-professionnel et acquisition/consolidation des compétences en communication orale.

La seconde partie permet la validation du projet professionnel. Les femmes effectuent trois stages de trois semaines en entreprise, entrecoupés de retours réguliers en centre de formation.

Les bilans de fin de formation révèlent une satisfaction très élevée et homogène. Les scores quantitatifs oscillent entre 3,7 et 3,9/4 sur l'ensemble des critères - accueil, organisation, contenu, accompagnement et effets sur le parcours.

8 participantes se déclarent très satisfaites, 1 plutôt satisfaite, et 9 sur 10 recommanderaient la formation sans hésiter.

L'équipe pédagogique constitue l'élément le plus unanimement salué : bienveillance, écoute, disponibilité et professionnalisme sont cités dans quasiment tous les bilans, avec des commentaires très chaleureux. Les ateliers les plus appréciés sont le projet professionnel, la recherche d'emploi, l'informatique et les stages en entreprise. La formation a eu un fort impact sur la confiance en soi et la clarification du projet professionnel des participantes.

Les rares axes d'amélioration portent sur l'augmentation du nombre de semaines de stage et d'immersion dans l'entreprise, le renforcement du soutien linguistique en français pour les personnes allophones, et l'amélioration de certains locaux.

À l'issue de l'action, le 20 février 2026, 3 femmes avaient trouvé un emploi, 1 avait trouvé une formation et les 11 autres étaient en recherche d'emploi et/ou de formation. Un regroupement est planifié, le 9 mars 2026, afin de faire un point sur les avancées de chacune.

Paroles de Femmes à l'issue de l'action

« C'est très bien passé et l'équipe était vraiment adorable, on était comme une famille »

« L'accompagnement tout au long de la formation a été de grande qualité. L'équipe pédagogique s'est montrée disponible, à l'écoute et bienveillante. »

« Les formateurs et les formatrices étaient disponibles, à l'écoute et encourageants. J'ai pu avancer à mon rythme et bénéficier de conseils adaptés à mon projet professionnel. »

« Cette formation m'a donné le courage, ..., m'a aidée à connaître mon projet professionnel et la recherche d'emploi, et mieux communiquer. »

« ... Je suis devenue autonome, grâce à vous. »

Action de Remobilisation Jeunes - ARJ

ARJ est une action reconduite pour la troisième année, qui s'est déroulée du 7 octobre au 12 décembre 2025. L'objectif spécifique de celle-ci est de lutter contre l'illectronisme et l'illettrisme de jeunes parisiens âgés de 16 à 26 ans, résidant dans des quartiers « Politique de la Ville » (QPV) et les quartiers « Populaires » (Q-Pop). L'objectif général du projet est la construction des prérequis nécessaires à l'accès à la formation ou à l'emploi.

Les ateliers proposés se sont déroulés autour des unités suivantes :

- Acquisition des savoirs de base : communication orale, écrite, non verbale ; remise à niveau en français et mathématiques ; Techniques de l'Information et de la Communication (TIC).
- Vie professionnelle : découverte des secteurs et des métiers en tension ; techniques de recherche d'emploi, de formation et de stage ; découverte de soi, l'entretien d'embauche, communication non verbale.
- Vie culturelle : arts plastiques ; sorties culturelles.
- Prévention santé et sport.

Nous avons accompagné 15 jeunes, 6 femmes et 9 hommes. 3 sont mineurs, 6 sont âgés de 18 à 20 ans et 6 de 21 à 25 ans. 8 d'entre eux résident en QPV et 7 en Q-pop à Paris.

À l'issue de l'action, 2 jeunes ont trouvé un emploi, 8 sont entrés en formation, 3 ont été réorientés vers la mission locale et 2 avaient abandonné leur parcours d'insertion.

Le dispositif Nouvelle Chance

Ce dispositif accompagne spécifiquement des jeunes parisiens âgés de 16 à 28 ans, confrontés à des problématiques multiples, notamment liées aux conduites addictives, au trafic de stupéfiants et à des affaires judiciaires. Il vise à les accompagner vers une réinsertion professionnelle immédiate. L'accompagnement est réalisé par un binôme de professionnels, à savoir un éducateur et un conseiller en insertion professionnelle.

38 jeunes ont été accompagnés en 2025. 82% d'entre eux sont majeurs, 87% sont des hommes et 13%, des femmes. Majoritairement, ils sont adressés par des services de prévention spécialisée (71%), essentiellement par des équipes de la Fondation (68% de l'ensemble).

Les caractéristiques des jeunes accompagnés

Les jeunes orientés sont sans activité depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

Ils ne vont plus à l'école, ne suivent pas de formation, n'ont pas d'emploi stable et ont souvent connu des périodes de détention. Ils sont inscrits dans des trafics pour des raisons le plus souvent alimentaires et expliquent : « *Si on avait un boulot, on n'aurait pas besoin de trafiquer !* ».

Leur consommation de produits addictifs est amplifiée par leur manque d'activité. « *Maintenant que je bosse, j'ai moins le temps et moins l'envie d'aller voir les potes pour fumer avec eux* ». Des événements déclencheurs, familiaux, judiciaires, liés aux trafics, suscitent chez les jeunes des envies de « vie normale », de sortir du trafic, d'être tranquilles.

Les problématiques identifiées « consommation - trafic - justice »

Problématiques identifiées	Nombre de jeunes	Taux	Nombre de jeunes	Taux
	Année 2025		Année 2024	
Consommation régulière	28	73%	44	80%
Forte consommation	2	5%	7	13%
Trafic	19	50%	31	56%
Suivi justice	13	34%	14	25%
Sortant de prison (moins de 6 mois)	9	24%	6	11%
Incarcéré pendant l'accompagnement	2	5%	3	5%
Consommation + trafic	19	50%	30	56%

On constate une augmentation des jeunes faisant l'objet d'un suivi judiciaire (25% → 34%) et surtout des sortants de détention (11% → 24%). Le public 2025 présente un profil judiciaire plus lourd. Cela peut expliquer en partie le taux de décrochage dès le deuxième entretien (26%), ces jeunes étant plus difficiles à mobiliser dans la durée.

La nature de l'accompagnement proposé

Les premières étapes de l'accompagnement permettent d'évaluer l'ensemble des freins à l'insertion : les questions de rythme, d'horaires et de gestion du temps liés aux activités de trafic ; les contraintes liées au suivi judiciaire ; les addictions et les problèmes de santé ; le manque d'expérience professionnelle, l'absence de qualification, la méconnaissance des codes de l'entreprise et des techniques de recherche d'emploi.

Différentes actions adaptées sont ensuite déclinées : une mise en relation avec les Consultations Jeunes Consommateurs, avec des psychologues ; un accompagnement autour de leurs besoins fondamentaux (sommeil,

alimentation, etc.) ; la réalisation de stages en entreprise ; un travail sur les compétences transférables ; une aide pour l'élaboration d'un CV, de lettres de motivation ; un entraînement à l'entretien d'embauche ; une aide à la recherche d'emploi etc.

Impacts qualitatifs et résultats quantitatifs

Les jeunes accompagnés ont une envie de changement de leurs conditions de vie.

Ils viennent au SAFIP avec l'espoir que "*trouver un petit boulot*" – pour reprendre leur expression – résoudra leurs problèmes. C'est évidemment plus complexe et ils en prennent conscience au fur et à mesure.

Les jeunes utilisent le dispositif comme un point d'appui.

Dès qu'ils « décrochent » un emploi ou une formation, des changements immédiats sont perceptibles :

- Réduction de la consommation, car ils en ont moins le temps et l'envie ;
- Réduction du temps consacré au trafic ;
- Nouvelles rencontres professionnelles et personnelles ;
- Fierté de leur réussite et de leur nouveau statut social.

L'arrêt complet de leur consommation et de leur implication dans les trafics est un lent processus. Pour autant, chaque avancée positive semble en constituer une étape décisive.

	Jeunes suivis	% sur total	% sur sortie
Accès à un emploi	8	21%	27%
Accès à une formation	7	18%	23%
Rupture de contact avec équipe	13	34%	43%
Incarcération	2	5%	7%
Actuellement en suivi	8	21%	-
Total	38	-	-

Sur les 38 jeunes accompagnés, 15 ont pu accéder à un emploi ou une formation, représentant 50% des sorties.

Le Contrat Engagement Jeune - Jeune en Rupture

A la suite de la mise en place du CEJ par le gouvernement, les ministères de la Transition écologique, du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et des Solidarités et de la Santé ont initié un appel à projets pour répondre à la diversité des besoins et des profils des jeunes en rupture, et proposer des parcours intégrés d'accompagnement vers l'emploi.

Les jeunes qui contractualisent un CEJ ont une obligation d'activité de 15 à 20 heures par semaine et peuvent bénéficier d'une allocation allant de 200 à 500€, en fonction de leur âge et du revenu fiscal de leur foyer.

L'action prévoit d'identifier les jeunes en rupture, de les accompagner vers la mission locale en vue de l'ouverture du CEJ et de les soutenir dans leur insertion socio-professionnelle.

La stratégie « d’aller vers » s’est organisée en plusieurs étapes :

- La rencontre des équipes de prévention spécialisée et des partenaires, afin de présenter les dispositifs CEJ-JR
- La mise en place d’actions adaptées aux spécificités des équipes et du territoire (permanence, tour de rue, information collective, entretien individuel...)

Ainsi, les professionnels du SAFIP ont pu rencontrer des jeunes et organiser des entretiens individuels. Ces derniers se sont présentés, accompagnés d’un éducateur ou bien seul. Une phase d’accueil de deux à trois semaines leur a été proposée, permettant d’évaluer leur engagement (motivation, capacités à tenir le rythme et à réaliser des démarches). Parallèlement, une prise de contact avec la mission locale référente du jeune a été effectuée dans le but d’envisager un entretien pour la signature du CEJ.

L’action articule accompagnement individuel et ateliers collectifs. Individualisé et personnalisé, l’accompagnement se déroule sur une période d’un an, reconductible durant 6 mois. Il vise à lutter contre l’illettrisme et l’illectronisme et à permettre aux jeunes d’intégrer les dispositifs de droit commun. Pour ce faire, il est indispensable de les amener à prendre conscience de leurs propres freins à l’insertion afin qu’ils s’engagent dans un processus d’évolution et développent leurs potentialités et leurs compétences.

Démarrée en mars 2023, cette action s’est terminée en décembre 2025.

104 jeunes ont été repérés comme pouvant bénéficier du dispositif et 19 CEJ ont été signés.

54 jeunes sont en emploi ou en formation (52%).

Ibrahima²⁶

J’ai rencontré Ibrahima lors d’une permanence « aller vers » au local de l’équipe de prévention spécialisée Curial-Cambrai de la Fondation Jeunesse Feu Vert en avril 2023.

À la suite de cette première rencontre, je l’ai reçu en entretien individuel au SAFIP pour lui présenter le dispositif et commencer à élaborer un plan d’action.

Ibrahima est âgé de 19 ans lors de notre première rencontre. Il n’est pas suivi par la mission locale. Il possède un niveau baccalauréat professionnel « Gestion et Administration » et a acquis un peu d’expérience dans les secteurs de l’animation et de la restauration. Il s’intéresse particulièrement à l’animation auprès des enfants. Nous avons prévu de contractualiser un CEJ-JR et de travailler sur son projet professionnel d’animateur.

Lors de l’entretien suivant, Ibrahima est absent. J’apprends alors par l’équipe d’éducateurs (équipe de prévention spécialisée de Feu Vert) qu’il a été incarcéré pour plusieurs mois.

Durant son incarcération, le lien avec ses éducateurs a été maintenu, ce qui m’a permis d’entrer en contact avec sa CPIP (conseillère pénitentiaire d’insertion et de probation). Ainsi, une permission de sortir a pu s’organiser, ce qui m’a permis de rencontrer Ibrahima à nouveau, et d’envisager, avec lui, les conditions d’une éventuelle sortie aménagée. Je l’ai reçu en février 2024, accompagné de son éducateur. À la suite de cet entretien, je suis resté en contact avec la CPIP pour préparer la sortie d’Ibrahima, qui a eu lieu en février 2025.

À sa sortie, Ibrahima m’a recontacté et nous nous sommes rencontrés le 11 mars 2025. Il s’est montré très motivé pour participer aux entretiens prévus. Nous avons pu contractualiser le CEJ-JR avec la Mission Locale Paris – Site Est le 25 mars 2025.

Ibrahima est actuellement suivi dans le cadre du CEJ-JR. Il recherche un emploi, idéalement dans le secteur de la restauration. Il espère, d’ici quelques années, pouvoir s’orienter vers l’animation, mais il doit d’abord terminer sa peine et effectuer une demande d’effacement de son casier judiciaire. Je le reçois en entretien individuel deux fois par semaine, et il rencontre également ses éducateurs à la même fréquence. Entre ces rendez-vous, il recherche activement des offres d’emploi et participe à des informations

²⁶ Les prénoms des stagiaires ont été modifiés

collectives, des salons de recrutement et des entretiens d'embauche. Ibrahima a également participé à des ateliers de communication orale et de prévention santé.

Eliott

Eliott est âgé de 20 ans. Il possède un CAP menuiserie et bénéficie d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) avec une orientation en milieu protégé. Il a été orienté vers la contractualisation d'un CEJ-JR par une conseillère en insertion professionnelle de l'ARERAM. Eliott a déjà effectué un stage en ESAT et souhaite découvrir le secteur de la logistique en milieu ordinaire. Il n'a jamais été inscrit à la mission locale.

Une première rencontre a eu lieu le 22 mai 2025 afin de lui présenter le dispositif. Eliott s'est montré intéressé par l'accompagnement proposé et nous avons pu signer un CEJ-JR le 11 juillet 2025. Dans un premier temps, Eliott a souhaité signer un CEJ-JR d'une durée de 6 mois. La conseillère de la mission locale lui a indiqué qu'il serait possible de signer un avenant à l'issue de cette première période.

Eliott a participé à des ateliers sur la vie professionnelle, la recherche de stage, l'informatique, la communication orale, le sport, la santé et le consentement. Tout au long de l'accompagnement, il a été reçu en entretien individuel, chaque semaine.

Pour sa recherche de stage, Eliott a particulièrement eu besoin de se sentir en confiance afin d'oser contacter des lieux de stage. Nous avons travaillé ensemble sur l'élaboration du CV, la rédaction de la lettre de motivation, ainsi que sur la préparation de l'argumentaire à l'oral. Des simulations d'entretien ont été réalisées lors de nos échanges, ce qui lui a permis de gagner en assurance.

Eliott a effectué un stage en tant que préparateur de commandes au sein de la Plateforme du Bâtiment dans le 18^e arrondissement à Paris. Ce stage lui a permis de constater que le milieu ordinaire était trop difficile pour lui, notamment en termes de rythme et d'autonomie.

À la suite de ce stage, Eliott a exprimé le souhait d'effectuer un stage dans le même secteur, mais en milieu protégé. Il s'est renseigné sur les ESAT et a identifié plusieurs établissements proposant des postes dans le conditionnement. Il a profité des ateliers de recherche de stage et des entretiens individuels pour adapter ses outils de recherche au milieu protégé.

L'accompagnement CEJ-JR s'est terminé le 10 janvier 2026, la mission locale ayant refusé de signer un avenant de 6 mois. Malgré cela, nous avons décidé de poursuivre l'accompagnement au moins jusqu'à l'obtention d'un stage en ESAT.

Eliott a débuté un stage à l'ESAT COS Regain le 30 juin 2025, qui se termine le 1^{er} juillet 2025.

Des Marches Vers l'Insertion – MVI

L'action intitulée « Des Marches Vers l'Insertion » a pour objectif d'aider les jeunes à développer leurs potentialités, à résoudre certaines difficultés pour leur permettre de s'impliquer dans une démarche de socialisation, d'insertion sociale et professionnelle.

Celle-ci s'articule entre accompagnement individuel et ateliers collectifs. Elle vise à aider les jeunes à intégrer un dispositif de droit commun, prendre conscience des freins empêchant leur insertion et entamer les premières démarches pour leur résolution. Les ateliers proposés se déroulent à temps partiel (6 à 20h hebdomadaires) autour des unités suivantes :

- Acquisition, développement et renforcement des compétences de bases : communication orale, écrite, non verbale, posture professionnelle, bureautique (utilisation du traitement de texte, de la messagerie électronique, d'un cloud), recherches sécurisées sur internet, démarches administratives, recherches d'emploi et de formation, remise à niveau en français, mathématiques et anglais.
- Vie professionnelle : découverte des secteurs et métiers en tension, ateliers, visites (YOOKAN, quartier jeunes, cité des métiers), réflexion et élaboration du projet professionnel, pédagogie active, utilisation de la méthode ADVP, techniques et démarches actives de recherche d'emploi, de formation et de

stage ; en partenariat avec « La cravate solidaire » : découverte de soi, l'entretien d'embauche et communication non verbale.

- Vie culturelle et artistique : ateliers arts plastiques pour développer sa capacité d'observation, s'interroger sur le monde qui nous entoure, développer son sens artistique « l'envie du beau », comprendre, intégrer et appliquer les consignes, optimiser sa concentration, sa gestuelle et sa motricité fine, stimuler son exigence, sa persévérance, sa fierté du travail accompli et prendre du plaisir, développer sa créativité, son imagination tout en respectant la technique ; développer le vivre ensemble, échanger, créer du lien ; activités théâtre, musique, cinéma et écriture ; sorties culturelles : musées, jeux de piste « découverte d'un quartier », ou « ciné-citoyen ».
- Sport : renforcement musculaire, cardio-training, crossfit en partenariat avec l'UEAJ République, dans le cadre de la formation « CQP Animateur de loisirs sportifs » ; animation d'ateliers par des pairs : travail sur les représentations et les perspectives, déconstruction des croyances limitantes.
- Prévention santé : ateliers santé en collaboration avec le CRIPS et Migrations santé, sur des thématiques comme le bien-être, la santé mentale, les risques psycho-sociaux, l'alimentation, la prévention des drogues, la sexualité, l'addiction numérique etc.
- Accès aux droits : en partenariat avec le CLAJJ, à la demande, information et accompagnement sur les questions de logement et de gestion budgétaire.

Nous avons accompagné 53 jeunes, 19 femmes et 34 hommes.

La moyenne d'âge est de 20 ans, 11 sont mineurs, 17 sont âgés de 18 à 20 ans et 25, de 21 à 25 ans.

Ils sont tous parisiens et 12 d'entre eux résident en QPV.

77% d'entre eux sont orientés par la Mission Locale, 2% par France Travail, 6% par des structures sociales, 13% par des organismes de formation, et 2% par le « bouche à oreille ».

Un jeune sur deux possède une reconnaissance de travailleur handicapé. 66% n'ont aucun diplôme.

17 jeunes continueront de bénéficier d'un accompagnement en 2026. Concernant les 36 jeunes ayant quitté le dispositif en 2025, 2 d'entre eux ont trouvé un emploi, 4 une formation, 11 sont de nouveau en lien avec leur conseiller prescripteur et 15 ont interrompu leur parcours, notamment à cause de problèmes de santé.

Compétences Linguistiques pour l'Emploi des Femmes - CLEF

Les difficultés linguistiques, conjuguées à une méconnaissance des codes sociaux professionnels, demeurent un des freins principaux pour l'accès à l'emploi des femmes.

Le dispositif « Compétences Linguistiques pour l'Emploi des Femmes » (CLEF) propose à des femmes d'acquérir des compétences linguistiques qui leur permettront ensuite de s'inscrire dans une démarche d'insertion, que ce soit en faveur de la formation professionnelle ou de l'emploi.

En 2025, nous avons mis en œuvre 4 actions distinctes. D'un niveau « alphabétisation débutant », la première s'adresse à des femmes francophones non-lectrices et non-scriptrices. La seconde propose un niveau infra A1.1, la troisième un niveau A1 et la quatrième correspond à des femmes qui ont été scolarisées dans leur pays d'origine et qui visent une insertion professionnelle dans le secteur sanitaire et social.

49 femmes parisiennes ont intégré ces actions qui se sont déroulées du 6 février au 19 décembre 2025.

Leur moyenne d'âge est de 34 ans. 8 femmes sont âgées de moins de 25 ans, 26, entre 26 et 44 ans, 5, entre 45 et 54 ans et 1, entre 55 et 64 ans.

Principalement de nationalité africaine (62%), originaires d'un pays d'Afrique francophone, un tiers d'entre elles possède un statut de réfugiée et 95% résident en France depuis plus d'un an. 39% sont en situation de mal logement, 19% ne possèdent pas de domiciliation fixe et 45% n'ont aucun revenu.

61% sont célibataires, 83% ont des enfants, dont un tiers ont moins de 3 ans. 30% n'ont jamais été scolarisées,

55% ont un niveau infra Bac et les 15% restant bénéficient d'un diplôme obtenu à l'étranger.

A l'issue des différentes actions, 9 femmes ont trouvé un emploi, 6, une formation et 24 d'entre elles sont encore en recherche d'emploi ou de formation. 10 ont interrompu leur processus de formation pour des problèmes de garde d'enfants ou de santé.

Le partenariat avec l'UROF – IDF

Le SAFIP est membre de l'Union Régionale des Organismes de Formation - UROF. Cette union régionale se fonde sur une communauté d'organismes qui partagent la même éthique professionnelle.

L'UROF IDF prône le dialogue avec les différentes instances, régionales ou d'Etat, dans le but de promouvoir et amplifier les actions de formation et d'accompagnement à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, quels qu'ils soient.

Conclusions et perspectives

Dans un environnement économique où les ressources se raréfient, l'équilibre budgétaire des structures dédiées à l'insertion professionnelle des plus fragiles est mis à rude épreuve.

Au-delà des incertitudes et des inquiétudes qui pèsent aujourd'hui sur le SAFIP, le désengagement de la Région Ile-de-France dans le champ de l'insertion professionnelle questionne quant au devenir de milliers de jeunes.

Pour autant, la Région semble assumer son choix. Elle renvoie la responsabilité du financement des dispositifs d'insertion professionnelle à l'Etat, se référant notamment à la loi « Plein emploi ».

En dépit d'un contexte incertain et inquiétant, l'émergence de nouvelles actions reste envisagée en 2026, comme la mise en place de POEI (préparation opérationnelle à l'emploi individuelle), financée par France Travail dans le cadre de l'aide à l'embauche pour les entreprises.

SEINE-ST-DENIS



LE SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE SEINE-SAINT-DENIS

Présentation du service

La prévention spécialisée conduit une action éducative et sociale auprès d'adolescents et de jeunes adultes en situation de rupture ou exposés à ce risque. Son intervention repose sur une approche spécifique fondée sur le travail de rue, démarche « d'aller vers », qui consiste à rencontrer les jeunes dans leurs espaces de vie, au cœur de leurs quartiers. Cette présence régulière permet d'instaurer progressivement une relation de confiance, condition essentielle pour engager un accompagnement global et adapté aux difficultés repérées. Reposant sur le concept du « faire avec », la démarche éducative articule interventions individuelles et dynamiques collectives et vise à soutenir chaque jeune dans la construction d'une place au sein des différents espaces de la vie sociale - scolarité, formation, emploi, logement, accès aux droits - et à renforcer sa capacité à s'y inscrire durablement.

Composé de 12 équipes éducatives, le service de prévention spécialisée 93 est conventionné pour intervenir dans 5 villes - Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen, Villetaneuse et La Courneuve - dans des quartiers ciblés, où la majeure partie de la population vit dans des conditions économiques et sociales très précaires.

Ce dispositif est financé, au titre de l'aide sociale à l'enfance, par le Département de la Seine-Saint-Denis et, au titre des politiques dédiées à la jeunesse, par les Villes. Le service s'inscrit dans le nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance (2024-2028).



Les faits marquants de l'année 2025

En juillet 2025, une convention tripartite a été signée entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la Ville de La Courneuve et la Fondation Jeunesse Feu Vert, complétant ainsi le processus de conventionnement préalablement acté avec les quatre autres villes d'intervention.

Cet événement a marqué une nouvelle étape dans le renforcement de l'action de prévention spécialisée au sein de La Courneuve, officialisant la reconnaissance du travail mené sur le secteur des Quatre Routes, initié en 2021 dans le cadre du dispositif d'Etat, les « Bataillons de la prévention ». Il confirme également la volonté partagée de garantir la continuité des accompagnements engagés et de soutenir durablement cette action éducative de proximité.

Le 18 mars 2025, notre service a participé à la Journée départementale de la Prévention Spécialisée, organisée par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, à la Maison de la Culture 93 à Bobigny. Coconstruit avec les associations de prévention spécialisée et ouvert à l'ensemble des acteurs engagés auprès de la jeunesse - partenaires institutionnels, élus et représentants des communes - cet événement a constitué un temps fort de réflexion collective, de partage d'expériences et de valorisation des pratiques éducatives.

La matinée a été ouverte par Nadia Azoug, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la prévention et de la parentalité, aux côtés de la présidente d'IDEE 93²⁷. Elle s'est poursuivie par une intervention de Jeanne Demoulin, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Paris Nanterre, consacrée aux spécificités de la jeunesse des quartiers populaires. A cette occasion, une séquence du documentaire « *Ils m'ont jamais lâché* », réalisée par Paule Muxel et la Fondation Jeunesse Feu Vert, a été projetée, ouvrant sur une table ronde portant sur les enjeux et perspectives de la prévention spécialisée, afin de mieux répondre aux besoins des jeunes du territoire.

L'après-midi a été consacré à deux ateliers thématiques, permettant d'approfondir des sujets structurants pour les pratiques éducatives : la sécurisation des parcours scolaires et l'insertion socio-professionnelle des jeunes ; la prévention et la gestion des violences entre jeunes, en articulation avec les acteurs locaux.

Ces temps d'échanges ont été complétés par une création théâtrale, présentée par des jeunes accompagnés par l'une des associations présentes, illustrant avec sensibilité les réalités vécues sur les territoires. Un documentaire présentant le making-off de cette action a été réalisé par notre service et projeté en parallèle.

Cette journée a permis de valoriser les pratiques professionnelles, de renforcer les coopérations territoriales et de réaffirmer la place de la prévention spécialisée dans l'accompagnement des jeunes, à l'échelle départementale.

De façon régulière, l'équipe de direction du service participe activement au collectif des directions de prévention spécialisée de Seine-Saint-Denis qui se réunit tous les deux mois environ, ainsi qu'aux différents travaux d'IDEE 93 (Conseils d'administration, rencontres de la Direction de l'Enfance et de la Famille, groupes de travail divers etc.). Par ailleurs, avec une autre association, le service représente I.D.E.E. 93 au sein du collectif des associations de prévention spécialisée d'Ile-De-France. Dans ce cadre, différents travaux sont coconstruits comme l'élaboration d'un module de formation « à la carte », axé sur la prévention spécialisée ou encore une étude relative à l'attractivité du métier « d'éducateur de rue », en Ile-De France.

Courant 2025, fort de sa volonté de renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de la prévention spécialisée au sein de son territoire, le Département a lancé une démarche participative, dite « de consensus », pour actualiser ses orientations. Conduite par un cabinet d'études, et associant les équipes éducatives, les directions, les partenaires institutionnels et les jeunes, cette approche a permis de croiser les regards via des ateliers, des questionnaires et des temps de concertation. Le service s'est tout particulièrement investi dans cette dynamique, contribuant notamment à la réalisation des temps de consultation menés auprès des publics. Les premiers résultats ont permis d'identifier les besoins des jeunes, les réponses existantes et les fragilités territoriales, tout en ouvrant une réflexion sur les missions et les évolutions nécessaires.

²⁷ Inter-association Départementale pour l'Education et l'Enfance qui regroupe une grande majorité des associations de protection de l'enfance et signataire d'une charte de partenariat avec le Conseil départemental

Les prochaines étapes prévoient d'approfondir des thématiques ciblées via des entretiens collectifs inter-associatifs. Puis, en avril 2026, une restitution finale viendra formaliser un diagnostic territorial partagé et définir des orientations stratégiques, ainsi que des modalités pratiques de mise en œuvre.

En 2025, les violences entre jeunes ont persisté avec une recrudescence des rixes entre quartiers rivaux (4000 Sud à La Courneuve/Francis Moisis à Saint-Denis, Vieux Saint-Ouen/Arango/Michelet, ou encore Villeteuseuse/Épinay). Ces affrontements, impliquant des mineurs parfois armés, reflètent des rivalités souvent historiques, une précocité des passages à l'acte et une fragilisation des repères éducatifs, amplifiées par les réseaux sociaux. Les analyses de terrain soulignent le poids des appartenances territoriales, des enjeux de réputation et des logiques de loyauté au groupe de pairs.

Lorsqu'un risque d'affrontement est identifié, les équipes éducatives assurent, comme l'année précédente, une circulation d'informations structurée avec l'ensemble des partenaires des territoires. Cette coordination, mobilisée sur toutes les communes concernées, associe le service avec les acteurs de prévention de la délinquance, les dispositifs de médiation, les délégués du préfet, les services municipaux de la jeunesse, les structures associatives ainsi que les établissements scolaires. Elle vise à maintenir une veille territoriale partagée et à garantir des réponses rapides et coordonnées lorsque la situation l'exige. Ce dispositif a été actionné une dizaine de fois en 2025.

Parallèlement, la prévention des violences entre jeunes fait l'objet d'un travail de sensibilisation régulier, dans le cadre des actions éducatives collectives menées par le service. Les activités sportives, culturelles et de loisirs, les séjours éducatifs, les chantiers et les interventions en milieu scolaire constituent autant de supports pour aborder avec les adolescents la gestion des conflits, les dynamiques de groupe et les conséquences des violences.

En 2025, le partenariat reste un pilier de l'action du service, assurant cohérence, continuité, efficacité et complémentarité des interventions auprès des jeunes et des familles.

Sur le terrain, la collaboration se poursuit avec les services sociaux, l'A.S.E., la P.J.J., les établissements scolaires, la Mission Locale, les bailleurs, les services municipaux, les structures de santé, les centres socioculturels, les services de la jeunesse et les associations sportives et de loisirs.

Au niveau interinstitutionnel, le service reste engagé dans les C.L.S.P.D.²⁸(Groupes Mineurs ou G.S.P.D.²⁹ selon les villes), le réseau « CODE » (insertion/formation professionnelle), les G.P.D.S.³⁰, les P.S.A.D.³¹, les P.R.E.³², les groupes de travail « santé mentale », le réseau RESADO (pilote par la maison des adolescents « CASADO » pour coordonner les professionnels de l'adolescence) et les groupes V.I.F.F.³³.

En termes de ressources humaines, une relative stabilisation des effectifs est à noter, même si les tensions au niveau des recrutements demeurent fortes. Au sein des équipes éducatives, notamment à L'Île-Saint-Denis et à Saint-Ouen, plusieurs départs n'ont pu être que partiellement compensés, permettant toutefois de maintenir une dynamique d'équipe et de sécuriser la continuité des accompagnements. À La Courneuve, deux postes sont restés vacants. Au total, six postes restent à pourvoir fin 2025.

Par ailleurs, dans l'objectif de contribuer à la formation initiale des professionnels du secteur, deux apprentis ont été accueillis au sein du service, ainsi qu'un stagiaire, présent jusqu'en septembre 2025, dans le cadre de sa formation d'éducateur spécialisé.

²⁸ Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

²⁹ Groupes de Suivi et de Prévention de la Délinquance

³⁰ Groupes de Prévention au Décrochage Scolaire

³¹ Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs

³² Programmes de Réussite Educative

³³ Violences Intrafamiliales et Faites aux Femmes

L'activité

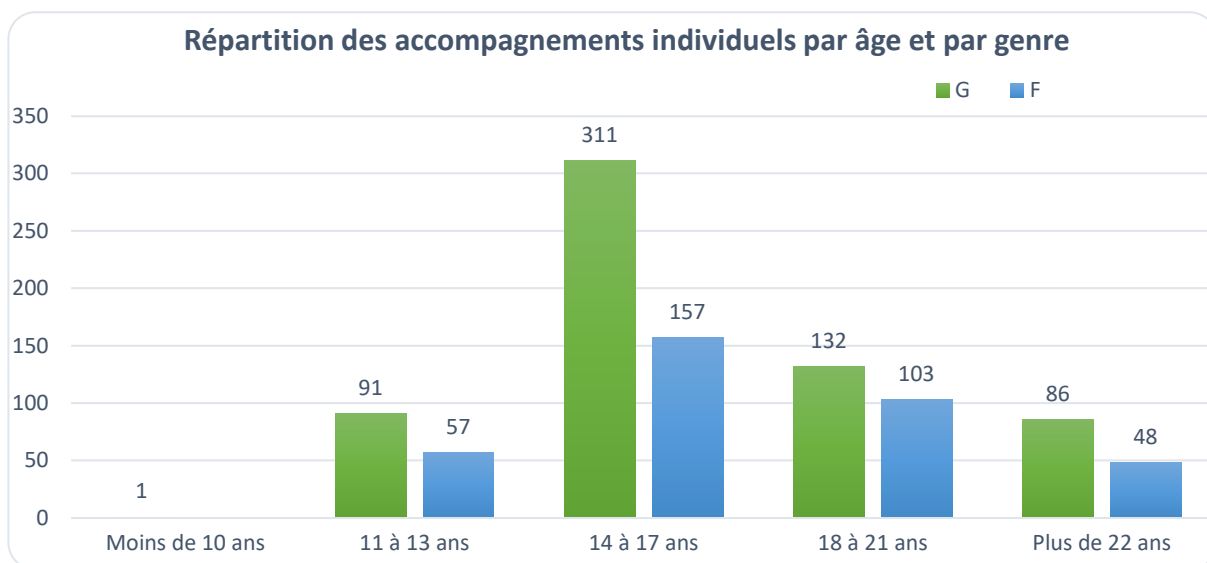
Quelques chiffres, leur analyse et des illustrations pratiques

Intervenant sur cinq villes, les équipes connaissent 4 338 jeunes de moins de 25 ans, contre 4 625 en 2024. Parmi eux, 1 550 jeunes différents ont bénéficié d'accompagnements éducatifs collectifs et/ou individuels, contre 1 592 l'an passé. Ces chiffres, stables par rapport à l'an dernier, mettent en évidence la constance des actions et la pertinence de l'offre proposée. Conformément aux conventions tripartites, les publics de 11 à 17 ans constituent la majorité du public accompagné, en cohérence avec les problématiques rencontrées par la jeunesse au sein des quartiers d'intervention.

Parallèlement, 2 788 jeunes sont identifiés comme "juste connus" par les équipes éducatives, contre 3 033 en 2024. 15 % d'entre eux ont moins de 13 ans, 36,5 % sont âgés de 14 à 17 ans, et 48,5 % ont entre 18 et 25 ans. Les filles représentent 33 % de ce groupe. Bien qu'ils ne bénéficient pas (ou plus) d'un accompagnement formalisé, ces jeunes entretiennent un contact régulier avec les professionnels. Cette relation de proximité leur permet de solliciter l'offre éducative disponible dès qu'un besoin se fait sentir ou qu'ils se sentent prêts à s'engager dans un suivi plus structuré. On observe cependant une diminution du nombre de jeunes "juste connus" par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique principalement par l'arrêt des interventions au sein du quartier Michelet à Saint-Ouen, ainsi que par les mouvements de personnel à L'Île Saint-Denis, qui ont temporairement réduit la présence éducative sur le terrain.

Les accompagnements éducatifs individuels

986 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement éducatif individuel (963 en 2024). Ce volume témoigne de la place centrale de ce type de suivi dans nos missions.



62,5 % des jeunes sont mineurs, dont 47,5 % d'entre eux sont âgés de 14 à 17 ans et 15 %, de 11 à 13 ans. Les plus jeunes représentent un public où émergent les premières fragilités scolaires, relationnelles ou comportementales, nécessitant une vigilance particulière. La forte présence des 14-17 ans reflète l'intensité des besoins éducatifs propres à cette période charnière, marquée par des vulnérabilités scolaires, une exposition aux conduites à risques, des conflits inter-quartiers, des enjeux de socialisation et des tensions familiales.

Les 18-21 ans (24 %) et les plus de 22 ans (13,5 %) constituent également un public significatif, bien que moins nombreux que les mineurs. Ces accompagnements renvoient à des problématiques plus spécifiques, souvent liées à l'insertion sociale et professionnelle, à l'accès aux droits, à la stabilisation de leurs parcours ou encore à la gestion de situations administratives et sociales complexes.

Par ailleurs, 37 % des jeunes accompagnés sont des filles, un taux légèrement supérieur à celui de l'année précédente (36 %). Cette progression, même modeste, témoigne de l'attention constante portée au public féminin, particulièrement exposé à des enjeux de santé et de prévention des conduites à risques. Les problématiques telles que les violences faites aux femmes, la prostitution des mineures ou encore les vulnérabilités liées à l'estime de soi et aux relations affectives demeurent des préoccupations majeures, nécessitant une vigilance accrue et des réponses adaptées.

Enfin, parmi ces accompagnements, 31,5 % correspondent à de nouvelles prises en charge. Celles-ci concernent majoritairement les 14-17 ans, tranche d'âge au sein de laquelle les équipes observent une forte sollicitation. Cette dynamique de renouvellement confirme le rôle déterminant du travail de rue, de la présence sociale et du lien de proximité dans l'identification des jeunes en situation de fragilité ou en demande de soutien.

L'analyse des problématiques rencontrées met en évidence une concentration des accompagnements autour de trois axes majeurs : la scolarité (27 %), la santé et les conduites à risque (26 %) et l'insertion professionnelle (19 %), qui représentent à eux seuls 72% des problématiques travaillées.

Les questions liées à la scolarité ont représenté un axe central du travail mené auprès des jeunes. L'objectif principal est d'accompagner chaque jeune dans son parcours scolaire et de prévenir les situations de décrochage. Pour y parvenir, les professionnels assurent une présence régulière aux abords des établissements scolaires. Cette visibilité permet de renforcer leur identification par les élèves et de faciliter les échanges, notamment avec les adolescents déjà suivis. Les actions sont orientées vers un appui scolaire individualisé, un accompagnement dans les choix d'orientation, ainsi qu'un soutien aux démarches liées aux stages.

En complément, les équipes orientent les jeunes vers les partenaires locaux (C.I.O., P.I.J³⁴, École de la deuxième chance) et favorisent un lien constructif entre la famille, le jeune et l'institution scolaire. Elles collaborent, lorsque nécessaire, avec les assistants sociaux scolaires et les C.P.E³⁵ pour assurer un suivi global et adapté. Les accompagnements réalisés dans le champ de la santé et de la prévention des conduites à risque concernent des jeunes confrontés à des passages à l'acte délinquant, à des comportements violents, à diverses formes d'addictions ou encore à des conduites pré-prostitutionnelles et prostitutionnelles. Ils incluent aussi des situations marquées par des difficultés de santé physique ou psychique, qui fragilisent fortement les jeunes.

Face à ces situations, les équipes réalisent une évaluation régulière des situations, mettent en place un suivi individualisé pour comprendre et réguler les comportements, mènent un travail de sensibilisation aux différents risques et facilitent l'accès aux soins. Cette problématique touche plus particulièrement les jeunes filles, souvent confrontées à des tensions intrafamiliales, à un isolement social ou à des situations qui les rendent vulnérables dans leurs relations affectives et sexuelles.

³⁴ Centre d'Information et d'Orientation, Point d'Information Jeunesse

³⁵ Conseiller Principal d'Éducation

Quand l'accompagnement individualisé devient un levier de reconstruction : l'exemple de Lina ³⁶

Lina, jeune fille âgée de 17 ans, présente un parcours marqué par une déscolarisation précoce et des violences intrafamiliales. L'accompagnement individualisé mis en place a permis l'instauration progressive d'une relation de confiance favorisant l'expression de son vécu, et la verbalisation de situations d'exploitation sexuelle et de conduites à risque ayant jalonné son adolescence.

Durant une période de grande détresse, alors que Lina exprimait un profond sentiment de solitude et d'épuisement, l'équipe a engagé une démarche d'évaluation et de soutien intensifié face à la complexité de sa situation. Compte tenu de sa convocation devant la justice pour des faits de proxénétisme et de sa vulnérabilité, un séjour de deux jours a été mis en place. Ce temps, hors de son environnement habituel, visait à lui offrir un cadre sécurisant, propice à l'apaisement, à l'expression de ses émotions et à une première prise de distance vis-à-vis de son propre parcours.

Au fil du séjour, Lina s'est sentie en confiance, ce qui a facilité l'expression de ses besoins. Elle a identifié ce temps comme bénéfique, lui permettant de se sentir écoutée et de prendre du recul.

Aujourd'hui, elle est accueillie dans un foyer P.J.J. et se projette dans la reprise d'une formation, marquant une étape importante dans la reconstruction de son parcours.

Dans le domaine de l'insertion professionnelle, l'accompagnement vise à évaluer l'autonomie des jeunes, à les orienter vers les structures d'insertion, notamment la Mission Locale, et à travailler en amont lorsque les difficultés sont trop importantes. Il s'agit de construire des outils de recherche d'emploi, soutenir l'élaboration d'un projet professionnel réaliste, préparer aux entretiens, encourager l'usage des dispositifs existants et faciliter la compréhension du droit du travail.

L'exemple de Yaya : un parcours remis en mouvement ³⁷

Yaya, jeune homme âgé de 18 ans, est déscolarisé depuis ses 16 ans. Rencontré sur le quartier à plusieurs reprises, il fait appel à nous pour, dit-il, « *trouver quelque chose à faire, un travail ou une formation* ».

Pour soutenir cette volonté de changement, plusieurs actions ont été engagées : inscription à la Mission Locale et accompagnement dans ses recherches de formation. Dans cette dynamique, il a participé à un chantier éducatif de peinture, organisé pendant six jours par notre service, en partenariat avec une association d'aide à domicile d'Épinay-sur-Seine. Cette expérience lui a permis de découvrir le monde du travail, de mesurer les exigences professionnelles et de découvrir un secteur d'activité. Il s'agit d'une étape encourageante vers une mobilisation durable et une insertion sociale et professionnelle plus autonome.

Aujourd'hui, Yaya est pleinement engagé dans une démarche d'insertion et poursuit activement la recherche d'une formation qualifiante, afin de construire un projet professionnel cohérent.

Les autres domaines - accès aux droits (10 %), justice (8 %), loisirs/culture/sport (8 %) et logement (2 %) - témoignent de la diversité des situations rencontrées et de la nécessité d'un accompagnement global, mobilisant un large réseau de partenaires.

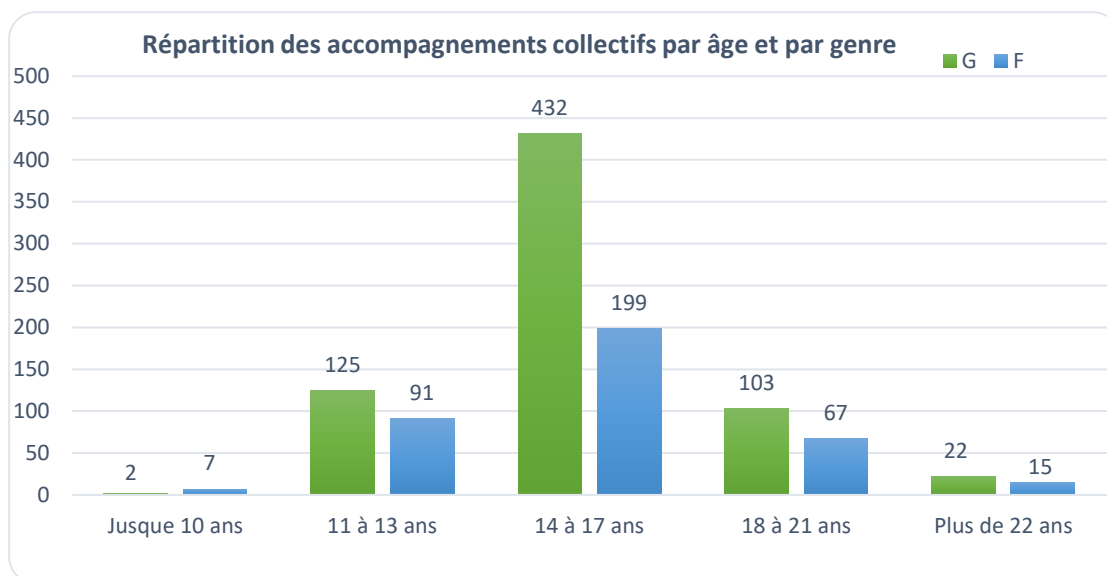
Les accompagnements éducatifs collectifs

Les actions collectives ont mobilisé 1 063 jeunes au cours de l'année, dont 35,6% de filles. Par ailleurs, 53% de ces jeunes ont bénéficié en parallèle d'un accompagnement individuel, soulignant la complémentarité entre ces deux modalités d'intervention.

Les accompagnements collectifs regroupent un ensemble d'interventions variées - activités de loisirs, culturelles et sportives, ateliers, séjours et chantiers - et constituent un cadre d'expériences partagées permettant d'accompagner les jeunes dans leurs apprentissages sociaux et leur participation à la vie sociale et citoyenne.

³⁶ Propos recueillis auprès de l'équipe éducative de Saint-Ouen- le prénom a été modifié

³⁷ Propos recueillis auprès de l'équipe éducative d'Épinay-sur-Seine- le prénom a été modifié



Les 11-13 ans représentent 20,3 % des jeunes mobilisés et « les 18-21 ans », 16 %. La participation demeure très majoritairement concentrée sur « les 14-17 ans », qui regroupent 59,3 % des effectifs. À cet âge, les jeunes occupent davantage l'espace public, se trouvent plus exposés aux risques de décrochage scolaire, de ruptures familiales ou de conduites à risque, et se montrent particulièrement réceptifs aux propositions d'activités collectives.

Ces actions permettent également de consolider les liens déjà établis avec les jeunes ou de faciliter la rencontre avec de nouveaux groupes (31,5 % des cas de figure). Elles offrent également un espace privilégié pour repérer les difficultés émergentes et, lorsque nécessaire, initier un accompagnement individuel.

L'analyse des données met en évidence la diversité des problématiques rencontrées par les jeunes accompagnés, qui se répartissent entre les loisirs, la culture et le sport (29 %), la santé et les conduites à risque (23 %), la scolarité (18 %), l'accès aux droits et la citoyenneté (16 %), l'insertion professionnelle (8 %), la justice (5 %) et le « logement-hébergement » (1 %).

Les loisirs, la culture et le sport se déclinent principalement en activités, en ateliers et en séjours. Leur proportion confirme leur rôle central, à savoir, offrir des temps de repérage permettant d'identifier les besoins des jeunes, ainsi que des espaces favorisant l'établissement d'un lien de confiance contribuant à transmettre des repères éducatifs et sociaux. Chaque action est conçue pour répondre simultanément à des besoins variés et à des objectifs complémentaires, qu'ils soient éducatifs, préventifs ou liés à la dynamique de groupe.

Exemple d'une action sportive au service du vivre-ensemble : des ateliers de boxe éducative³⁸

16 jeunes de 16 à 25 ans, 8 filles et 8 garçons résidant dans les quartiers d'Orgemont et du Centre-Ville d'Épinay-Sur-Seine, ont participé au projet boxe. Tous présentaient des difficultés scolaires, d'insertion professionnelle et/ou des comportements à risques. Chacun et chacune a bénéficié d'une journée complète d'ateliers combinant une pratique sportive, co-encadrée avec un éducateur sportif diplômé, et des temps de réflexion sur la gestion de l'impulsivité, le respect, la solidarité et la régulation des émotions.

L'action visait à prévenir les comportements violents, réduire les logiques de confrontation inter-quartiers, renforcer la cohésion et mobiliser le sport comme vecteur de valeurs citoyennes. Elle avait également pour objectif de soutenir la confiance en soi et l'estime personnelle des jeunes.

Les séances se sont déroulées dans un climat respectueux et sécurisant, favorisant un investissement réel de la part des participants. Une dynamique de groupe positive s'est rapidement installée, marquée par une diminution des rivalités et l'émergence d'interactions plus apaisées.

Le projet a produit des effets significatifs : éducatifs avec une meilleure gestion des émotions et des comportements plus solidaires, sportifs grâce à la valorisation du sport comme outil de bien-être et sociaux, par le renforcement de la cohésion inter-quartiers et la création d'un espace de dialogue.

³⁸ Extrait du rapport d'activité de l'équipe d'Épinay-Sur-Seine – Le prénom a été changé

41 séjours ont été réalisés avec 239 jeunes, dont 32 % de filles. D'une durée de 2 à 6 jours, ces actions offrent un temps privilégié pour proposer des expériences collectives structurantes, favoriser la socialisation, la prise de responsabilités et la découverte de nouveaux environnements. Ils constituent également un espace propice pour travailler sur les difficultés individuelles repérées. Les dimensions collective et individuelle s'articulent ainsi étroitement. La dynamique du groupe renforce les apprentissages et la coopération, tandis que le soutien individuel permet de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

Un séjour créatif à Montaure pour renforcer l'autonomie et l'estime de soi³⁹

Le groupe se compose d'une quinzaine de jeunes de 17 à 20 ans originaires de Saint-Ouen, principalement du quartier Arago. Ils se connaissent depuis longtemps et ont, pour beaucoup, déjà bénéficié d'un accompagnement individuel. Un projet de séjour a émergé autour de leur intérêt commun pour le rap, avec pour objectif de réaliser un EP (format musical « Extended Play ») et un clip. Encadré par deux ingénieurs du son et une scénographe, ce projet visait à la fois la découverte des métiers de la création musicale (management, vidéo, stylisme, beatmaking, direction artistique, interprétation) et le développement de compétences personnelles, telles que l'estime de soi, l'autonomie et l'engagement.

Le séjour, organisé sur un week-end à Montaure, centre de vacances de la Fondation, a été précédé d'une rencontre avec les intervenants et d'une visite du studio de Saint-Ouen, afin de présenter le cadre éducatif et les modalités pratiques.

Cette dynamique a constitué un levier de remobilisation pour plusieurs jeunes, notamment l'un d'eux, récemment confronté à des difficultés judiciaires à la suite de sa participation à une rixe, ainsi que pour ceux nécessitant un soutien dans leur parcours scolaire ou professionnel. Le séjour a également permis de renforcer la relation éducative avec l'ensemble du groupe.

Un séjour solidaire au Maroc : engagement, solidarité et prise de conscience⁴⁰

Ce séjour s'inscrit dans la continuité de l'accompagnement mené auprès de cinq jeunes de 18 ans suivis par l'équipe depuis plusieurs années dans la construction de leurs projets personnels et collectifs, notamment à travers leur participation à différentes actions (activités, séjours, recherches de stages).

Ce projet de séjour solidaire au Maroc, réalisé dans trois orphelinats, est l'aboutissement de plusieurs mois de préparation. Initié par les jeunes, il a nécessité un important travail de soutien de la part de l'équipe éducative qui les a sensibilisés aux exigences d'un engagement solidaire et à la nécessité d'une implication régulière tout au long du projet.

Sur place, la découverte des conditions de vie très précaires des enfants accueillis en orphelinat a profondément marqué les jeunes. Cette confrontation à une réalité difficile a ouvert des espaces de parole, où certains ont exprimé leurs propres difficultés, qu'elles soient familiales, scolaires ou relationnelles.

Les temps collectifs organisés durant le séjour ont mis en évidence des attitudes positives, telles que la solidarité, l'entraide et le respect mutuel. L'équipe éducative a également observé une forte implication, notamment lors de la distribution des dons et de l'animation d'activités auprès des enfants. Face à l'intensité émotionnelle vécue, les éducatrices ont assuré une présence constante, offrant des espaces d'écoute et de régulation pour accompagner les jeunes dans la gestion de leurs émotions.

Ce séjour a favorisé une véritable prise de conscience, notamment dans le rapport des jeunes à leur propre situation de vie. Au retour, il a également permis d'amorcer un accompagnement plus individualisé, les participants exprimant le souhait de poursuivre des actions solidaires, en France ou à l'étranger.

Les enjeux liés à la santé et aux conduites à risque témoignent de la fréquence des situations nécessitant un accompagnement autour du bien-être, de la prévention et de la réduction des risques. Les éducateurs y abordent des sujets sensibles - gestion des émotions, rapport au risque, comportements dangereux - en s'appuyant sur des supports concrets et des situations vécues. Ces espaces permettent un repérage précoce des vulnérabilités et favorisent l'ouverture vers un accompagnement plus individualisé, lorsque nécessaire. Les actions menées ont visé à prévenir les risques routiers, à agir sur les rixes et les violences entre jeunes, à sensibiliser aux risques des outils numériques et des réseaux sociaux, à prévenir l'usage de produits stupéfiants, ainsi qu'à lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

³⁹ Extrait du rapport d'activité de l'équipe de Saint-Ouen

⁴⁰ Extrait du rapport d'activité de l'équipe de Villeteuse

Des stages de prévention routière menés en partenariat avec les villes et l'association KS Moto⁴¹

Deux actions conjointes ont été menées à L'Île-Saint-Denis par l'équipe éducative et le service prévention-tranquillité Publique de la municipalité. Financées par des subventions politiques de la ville et le P.D.A.S.R.⁴², elles ont pris la forme de stages de sensibilisation et de prévention routière, destinés à des adolescents de 12 à 14 ans présentant des conduites de transgression répétées dans l'usage des deux-roues motorisés. Un premier stage a réuni 18 jeunes durant les vacances d'avril, suivi d'un second regroupant 12 participants. L'objectif était de promouvoir une conduite responsable, de prévenir les accidents et de travailler sur les risques liés à la vitesse, à l'usage du téléphone et aux substances psychoactives. Le programme alternait un atelier d'éducation à la sécurité routière, un atelier mécanique et une initiation à la conduite sur un plateau sécurisé, avant un temps de débriefing et une remise symbolique de prix valorisant l'engagement des participants. Trois jeunes ayant participé aux stages ont été invités à témoigner lors d'une conférence municipale consacrée à la sécurité routière, en présence du chroniqueur Paul Gasnier, renforçant la portée éducative et préventive de l'action.

Ces ateliers ont été également réalisés avec 12 jeunes d'Épinay-sur-Seine âgés de 13-14 ans, mobilisés autour des mêmes enjeux de prévention et d'apprentissage. Ces actions ont permis à ces adolescents, dans un cadre sécurisé, d'expérimenter la conduite, de développer leurs compétences et de s'approprier les règles essentielles de sécurité routière.

Des actions pour prévenir les violences sexuelles et sexistes⁴³

Créer un escape game participatif dédié...

Dans le cadre d'un partenariat avec le C.C.A.S., ⁴⁴un groupe de cinq filles et deux garçons de Villetaneuse, âgés de 15 et 16 ans et accompagnés par l'équipe, a élaboré et animé un escape game participatif dédié à la prévention des violences sexistes et sexuelles. Conçu comme un support ludique et immersif, cet outil a permis d'aborder de manière accessible les enjeux liés aux violences, de favoriser la prise de conscience et d'encourager l'expression des représentations et questionnements des participants. Les jeunes ont présenté leur escape game lors de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et ont également participé aux activités proposées par l'Amicale du Nid et l'association Banlieue rose.

Concevoir et jouer une pièce de théâtre...

Un groupe de six adolescents de L'Île-Saint-Denis, âgés de 13 et 14 ans, s'est pleinement investi dans la création d'une pièce de théâtre consacrée à la prévention des violences faites aux femmes. Accompagnés par la compagnie "Rendez-moi mes sentiments", ils ont participé à l'ensemble du processus : sensibilisation, écriture collective et mise en scène. Après un premier travail de déconstruction des représentations et de compréhension des mécanismes des violences, les jeunes ont élaboré un scénario original, imaginé les personnages et construit les dialogues, transformant leurs réflexions en une création artistique porteuse de sens.

Les répétitions ont permis de travailler la diction, la présence scénique et l'appropriation des rôles, renforçant la confiance en soi et l'engagement de chacun. Le jour de la représentation, les adolescents ont livré une prestation particulièrement marquante, saluée pour sa sincérité, la qualité du jeu et la force du message porté. À travers ce projet, ils se sont emparés d'un enjeu sociétal majeur et sont devenus acteurs d'une mobilisation collective contre les violences faites aux femmes.

Pour répondre aux difficultés qui peuvent fragiliser la scolarité des jeunes - qu'il s'agisse de problèmes d'apprentissage, d'un manque de motivation, de tensions avec l'institution scolaire ou entre élèves – les équipes ont mis en place des actions collectives visant à soutenir leur engagement et à prévenir le décrochage. Elles sont notamment intervenues au sein des établissements scolaires. Au collège Sisley de L'Île-Saint-Denis, une action de sensibilisation a été menée auprès de classes de 6^{ème} et 5^{ème} autour des violences scolaires et des usages des réseaux sociaux, afin de promouvoir le respect, prévenir le harcèlement et donner aux élèves des repères pour agir et solliciter l'aide d'un adulte. Au collège Robespierre d'Épinay-sur-Seine, un espace de discussion a été proposé à toutes les classes de 5^{ème} pour aborder les relations entre filles et garçons. Ces échanges ont favorisé une meilleure compréhension mutuelle et une ouverture au dialogue.

Les problématiques liées à l'accès aux droits et à la citoyenneté se manifestent essentiellement par un manque d'information sur les dispositifs existants, une difficulté à se repérer dans les institutions, ou encore une faible confiance dans la possibilité d'agir en tant que citoyen. L'équipe éducative est intervenue pour favoriser l'appropriation des droits, encourager l'engagement et soutenir la participation active des jeunes dans leur environnement. Les actions menées visaient à développer la connaissance des règles, à renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité et à permettre aux adolescents de se projeter comme acteurs de leur territoire.

⁴¹ Extrait du rapport d'activité des équipes de L'Île-Saint-Denis et d'Épinay-sur-Seine

⁴² Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

⁴³ Extrait du rapport d'activité des équipes de Villetaneuse et de L'Île-Saint-Denis

⁴⁴ Centre Communal d'Action Sociale

Accompagner les jeunes vers une participation citoyenne active⁴⁵

À la suite du décès d'un jeune survenu dans un contexte sensible, plusieurs adolescents accompagnés par l'équipe éducative ont exprimé le souhait de s'engager dans une démarche solidaire. Afin d'encadrer cette initiative et de garantir un cadre sécurisé, l'équipe s'est rapprochée de l'association "La Lumière", reconnue pour l'organisation de maraudes, à Argenteuil. Un groupe de douze jeunes âgés de 15 à 17 ans a ainsi participé, à raison d'un samedi par mois, à une dizaine d'actions mêlant préparation des repas et participation aux distributions alimentaires.

La progression des responsabilités, pensée pour protéger les mineurs et favoriser leur montée en autonomie, a permis aux jeunes de découvrir la réalité de la grande précarité, de développer des compétences sociales essentielles et de s'inscrire dans une démarche citoyenne concrète. L'intégration au sein d'un groupe élargi, incluant des jeunes d'autres communes et des jeunes en situation de handicap, a renforcé la dimension inclusive et collective de l'action.

Cette expérience a contribué à renforcer l'estime de soi, le sentiment d'utilité sociale et la capacité d'engagement des participants. Elle a également consolidé la relation éducative et ouvert, pour certains, des perspectives d'orientation ou de mobilisation future.

Enfin, les actions de vie de quartier et de développement local constituent un volet important du travail mené par nos équipes. Elles s'attachent à renforcer la cohésion sociale, soutenir la participation des habitants et permettre aux jeunes de s'impliquer concrètement dans l'animation de leur territoire. Ainsi, les éducateurs ont accompagné des groupes de jeunes dans l'organisation et l'animation de 54 événements locaux, en partenariat avec les villes et les associations du territoire. Ces initiatives, telles que des fêtes de quartier, des manifestations culturelles ou divers événements municipaux ont également contribué à valoriser l'image des jeunes, en les positionnant comme acteurs positifs de leur environnement.

25 chantiers pédagogiques ont été mis en place mobilisant 137 jeunes autour d'interventions variées : diffusion de supports d'information, actions de propreté urbaine, maraudes, travaux de jardinage, petits déménagements et opérations de remise en peinture. Ces chantiers offrent aux participants une contrepartie sous forme de soutien financier pour un projet personnel (formation BAFA, permis de conduire, séjour...), favorisant ainsi leur engagement dans une démarche active et responsabilisante.

En parallèle, 11 chantiers éducatifs ont réuni 37 jeunes, autour d'activités nécessitant un engagement plus structuré : marquage de parkings, installation de signalétique, création de fresques, gestion d'accueils et de vestiaires, rénovation d'un local associatif ou encore remise en peinture de cages d'escaliers et de halls. Dans ce cadre, les jeunes sont considérés comme de véritables salariés et perçoivent une rémunération via « Service Perso », association intermédiaire partenaire. Ces chantiers, conduits en collaboration avec les acteurs locaux (bailleurs, services municipaux, associations), s'inscrivent dans une double finalité. Ils constituent une mise en situation professionnelle permettant une première expérience du monde du travail pouvant servir de tremplin vers l'insertion. De plus, ils répondent à une visée éducative, permettant aux jeunes de développer des compétences essentielles telles que la ponctualité, le respect des consignes, la coopération ou la persévérance, tout en valorisant leur propre savoir-faire et leur contribution au cadre de vie du territoire.

Le travail avec les parents et les familles

Les équipes éducatives ont été en contact avec 847 familles "juste connues", un volume identique à l'année précédente. A cela s'ajoutent 268 familles accompagnées, dont 50 % de manière régulière et 25 % dans le cadre de nouveaux suivis, initiés en cours d'année.

Les problématiques les plus fréquentes ont concerné la scolarité (25%), l'accès aux droits et à la citoyenneté (23 %), la médiation familiale (19 %), ainsi que la santé et les conduites à risques (18 %).

Les accompagnements visaient à aider les parents à mieux comprendre les besoins et les comportements de leurs enfants, grâce à des échanges réguliers et, lorsque que nécessaire, les orienter vers les dispositifs de droit commun ou les structures spécialisées. Ces accompagnements ont contribué à renforcer les compétences parentales et l'autonomie des familles, au bénéfice du parcours des jeunes.

⁴⁵ Extrait du rapport d'activité de l'équipe de La Courneuve

Des ateliers bien-être au service de la parentalité⁴⁶

Dans le but de soutenir la parentalité, un atelier « bien-être, soins esthétiques et coiffure » a été mis en place en partenariat avec l'association "Les Routes du Futur". Composé de dix séances mensuelles, il a réuni un groupe de huit mères isolées confrontées à une charge mentale importante, à l'isolement social et à diverses difficultés personnelles.

Cet espace sécurisé et valorisant leur a permis de prendre soin d'elles, de renforcer leur estime personnelle et de réactiver des compétences fragilisées par les contraintes familiales. Les échanges ont favorisé l'entraide et consolidé la relation de confiance avec l'équipe éducative.

Plusieurs participantes ont témoigné d'un mieux-être global, d'une communication apaisée avec leurs enfants et d'un regain de confiance dans leur rôle parental. Certaines ont également pu avancer dans leurs démarches administratives ou renouer avec des activités sociales et professionnelles.

Dans un territoire où 23,9 % des familles sont monoparentales, cet atelier constitue un levier essentiel pour soutenir les mères, renforcer leurs ressources et sécuriser le parcours de leurs enfants en consolidant le cadre familial.

Conclusions et perspectives

L'année écoulée a été marquée par une activité soutenue, dans un contexte social et territorial complexe, caractérisé par une recrudescence des tensions inter-quartiers et des phénomènes de rixes. Ces dynamiques ont mobilisé l'ensemble des équipes, qui ont su faire preuve de réactivité, et d'adaptabilité pour répondre à ces enjeux.

Les accompagnements individuels menés auprès des jeunes ont révélé la diversité et la complexité des situations rencontrées. Les professionnels sont intervenus auprès de publics confrontés à des difficultés scolaires persistantes, des freins structurels à l'insertion professionnelle, ainsi qu'à des comportements à risques (conduites addictives, délinquance, etc.). Par ailleurs, les équipes éducatives ont accompagné des jeunes en situation de vulnérabilité psychologique, de violences subies (intra-familiales ou entre pairs) ou encore de ruptures relationnelles, nécessitant une prise en charge globale et individualisée.

Parallèlement, les actions collectives déployées ont permis de créer des espaces de socialisation et de cohésion, offrant aux jeunes des opportunités d'expériences partagées, de renforcement de l'estime de soi et de développement de l'autonomie. Ces dispositifs ont également abordé des thématiques essentielles, telles que la prévention des violences entre jeunes, la sensibilisation aux usages responsables du numérique, la sécurité routière, ou la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Ces interventions, à la fois préventives et éducatives, ont contribué à outiller les jeunes face aux défis de leur environnement, tout en favorisant leur émancipation et leur insertion dans la société.

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des engagements portés par le service, tout en intégrant de nouvelles dynamiques visant à renforcer l'efficacité et la qualité des accompagnements.

Le service poursuivra la mise en œuvre des P.P.I. conventionnés avec le Département et les communes, en accordant une attention particulière à la prévention des rixes et des violences inter-quartiers. Cette priorité s'inscrit dans une démarche globale de pacification des territoires et de soutien aux jeunes en situation de fragilité.

Au cours du dernier trimestre 2026, l'évaluation du service sera menée, selon le référentiel H.A.S. Cette démarche permettra d'analyser les pratiques professionnelles et leur adéquation avec les standards de qualité, de valoriser le travail accompli par les équipes, et d'identifier les axes d'amélioration pour optimiser l'accompagnement des jeunes et des familles.

⁴⁶ Extrait du rapport d'activité de La Courneuve

Les résultats de cette évaluation alimenteront le plan d'action qualité du service et contribueront à la révision du projet de service, prévue en 2027.

Enfin, le service maintiendra sa collaboration avec le Conseil départemental et le cabinet Asdo Études, dans le cadre de la démarche de consensus en cours.

Les nouvelles orientations départementales, tout comme les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la HAS, nouvellement dédiées à la prévention spécialisée, serviront de cadres de référence pour garantir une offre d'accompagnement, toujours plus adaptée et innovante.

L'année 2026 sera ainsi placée sous le signe de la continuité, de l'innovation et de l'amélioration continue. Ces perspectives s'inscrivent pleinement dans la mission de prévention spécialisée du service, en réponse aux enjeux sociaux et territoriaux actuels, et en anticipation des défis de demain.

HAUTS-DE-SEINE



LES JACQUETS

Accueil de jour éducatif et scolaire

Présentation de l'établissement

Dans le cadre d'un accueil de jour éducatif et scolaire, l'établissement Les Jacquets accueille des enfants en grande difficulté scolaire, sociale et psychologique, au sein de deux sites, l'un situé à Bagneux, l'autre à Nanterre, regroupant chacun 46 enfants, garçons et filles âgés de 6 à 12 ans. L'objectif est de les aider à se réinscrire dans le système de l'Education Nationale et de les maintenir au sein de leur famille. Mis en œuvre 6 jours sur 7, pendant et hors temps scolaire, l'accompagnement global articule des actions pédagogiques, éducatives, psychologiques, incluant un soutien à la fonction parentale. Un service de suite poursuit l'accompagnement du jeune et de sa famille, au moment de sa réinscription dans le milieu scolaire ordinaire.

Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental des Hauts de Seine, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Par ailleurs, l'Education Nationale met à disposition de l'établissement 7 postes d'enseignant.

Les faits marquants de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par la réécriture du projet d'établissement. Ce travail, accompagné par un intervenant extérieur, a été mené en comité de pilotage (COPI), puis repris et approfondi lors de réunions d'équipe élargies. Ces temps collectifs ont permis de partager les avancées, de recueillir les retours des professionnels, d'ajuster les propositions et de favoriser l'appropriation des procédures par l'ensemble des équipes. Ainsi, ces travaux ont permis de renforcer la cohérence des pratiques, d'actualiser les outils institutionnels et d'inscrire l'établissement dans une dynamique d'amélioration continue. Axé sur la participation des usagers et la coordination des parcours, le projet contribue également à améliorer la lisibilité de l'accompagnement auprès des partenaires et des familles et à s'adapter aux besoins du public accueilli.

Depuis plusieurs années, une évolution des profils des enfants accueillis est observée. La précarisation croissante des situations familiales, souvent multifactorielle (emploi, logement, santé, isolement) fragilise les conditions de vie et impacte le développement des enfants, ainsi que les capacités parentales. Fréquemment marqués par des ruptures, des situations de violence, et des trajectoires migratoires complexes, les parcours nécessitent un engagement renforcé des équipes et un travail partenarial étroit.

Dans le prolongement des orientations portées par la Fondation, une réflexion a été engagée autour du « Pouvoir d'agir » des usagers. S'appuyant sur un questionnaire dédié, différents temps de rencontre ont été menés par une sociologue, mobilisant 8 enfants et 6 professionnels. Le Pouvoir d'agir implique que les parties prenantes puissent être véritablement actrices en comprenant, choisissant, décidant et agissant sur ce qui les concerne. Cette démarche induit un changement de posture du professionnel, qui devient facilitateur des processus de décision en favorisant la compréhension, la participation et l'autonomie, dans une logique de capacités.

Par ailleurs, depuis deux ans, l'institution place la sexualité au cœur des réflexions éducatives, en s'appuyant sur des réunions pluridisciplinaires et l'expertise du comité ressource relatif aux violences sexuelles. L'enjeu est de distinguer les comportements exploratoires, normaux au regard du développement de l'enfant, de ceux qui révèlent des signes préoccupants nécessitant une intervention adaptée.

Initié en 2021 et animé par un intervenant qualifié, le Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles s'est poursuivi en 2025 (10 séances sur chaque site), afin de consolider la cohérence des pratiques éducatives et d'offrir aux professionnels un espace de recul indispensable. Ce travail interdisciplinaire, associant éducateurs, enseignants et psychologues, permet de croiser les regards et de répondre à la complexité des besoins des enfants, en évitant les jugements hâtifs et favorisant la co-construction de solutions adaptées et personnalisées. Il participe également à la prévention de l'usure professionnelle en offrant un cadre sécurisé d'expression et d'élaboration des difficultés rencontrées. Son intégration au projet d'établissement contribue à en faire un outil pérenne.

L'année a également été marquée par le développement de nouveaux projets.

Animée par 2 enseignantes, à raison d'une demi-journée hebdomadaire, « la chorale » a bénéficié à un groupe de 20 enfants scolarisés en CP, CE1 et CE2. Outil d'expression artistique accessible à tous, cette activité a été pensée pour faire face aux difficultés d'expression émotionnelle, et soutenir le développement des compétences psychosociales. Lors du repas de Noël, les chants présentés ont rencontré un vif succès. Les professionnels ont également noté un impact sur le climat de la structure, avec une diminution des tensions et un sentiment d'appartenance des enfants à l'établissement, en hausse.

Pratiqué en classe mais aussi lors d'activités organisées par le service éducatif, le dessin est utilisé comme un outil de médiation émotionnelle, permettant aux enfants qui ont du mal à verbaliser leurs émotions, d'exprimer, de comprendre et de réguler leur agressivité de manière constructive.

Des ateliers de prévention routière, animés par le commissariat de Nanterre, ont été mis en place afin de prévenir les mises en danger lors des temps de ramassage scolaire, générées par des comportements inadaptés et des conflits entre les enfants. Bénéfiques, ces interventions ont permis un plus grand respect du cadre et de meilleures relations entre les enfants, durant les transports.

Dans une même dynamique, le dispositif « Permis piéton », mené en partenariat avec la R.A.T.P., est venu renforcer l'autonomie des enfants dans leurs déplacements, tout en les sensibilisant aux règles essentielles de sécurité.

Cette année, 17 élèves de Bagneux, accompagnés de leur enseignante et de deux éducatrices, ont remporté le 1er Prix académique du concours "*la Flamme de l'égalité*". Centré sur le thème « *Résister à l'esclavage : survivre, s'opposer, se révolter* », leur projet a donné lieu à la création d'un flipbook original, fruit d'une réflexion collective nourrie par l'étude de documents historiques. Lors de la cérémonie de remise des prix, organisée en mai 2025 par le rectorat de Versailles, les élèves ont présenté leur production et offert un spectacle musical. Ce concours, qui vise à transmettre les valeurs républicaines et à lutter contre les discriminations, a permis aux participants de s'approprier un pan essentiel de l'histoire, tout en renforçant leur engagement citoyen.

Enfin, des projets culturels, notamment autour du street art, ont été développés, favorisant l'ouverture culturelle, la créativité et l'expression des enfants.

Au niveau des ressources humaines, l'établissement avait engagé, fin 2024, en lien avec la Direction Générale de la Fondation, une restructuration de sa gouvernance, reposant sur la présence conjointe, sur chacun des deux sites, d'un directeur et d'un éducateur coordinateur. Cette nouvelle fonction de coordination visait à sécuriser l'articulation entre les orientations institutionnelles et leur déclinaison opérationnelle, en assurant un appui organisationnel aux équipes. Depuis sa mise en place, celle-ci a progressivement trouvé sa place dans le fonctionnement de l'établissement. Elle a permis de renforcer la régulation des équipes, la coordination des actions et le soutien à la mise en œuvre du projet d'établissement. Les retours d'expérience attestent de son apport dans la structuration du travail collectif et dans l'amélioration de la qualité des accompagnements, tout en soulignant la nécessité d'en clarifier et d'en consolider les missions.

Enfin, l'établissement reste confronté à des difficultés de recrutement, dans un contexte sectoriel marqué par une tension persistante sur les ressources humaines. Ces contraintes ont conduit les équipes à adapter leur organisation, afin de garantir la continuité des accompagnements. Elles ont également nécessité un ajustement des capacités d'accueil sur les temps éducatifs, afin de préserver un niveau d'encadrement compatible avec les moyens disponibles et de maintenir la qualité du suivi individualisé.

L'activité

Quelques chiffres et leur analyse.

En 2025, 58 demandes d'admission ont été reçues, contre 47 en 2024, confirmant une augmentation significative des sollicitations adressées à l'établissement. La part des demandes émanant de l'Education Nationale s'établit à 69 %, retrouvant un niveau proche de celui observé en 2023 (81 % en 2024), tandis que les demandes issues des services sociaux et des C.M.P. et C.M.P.P.⁴⁷ connaissent une hausse notable, représentant respectivement 24 % et 7 % des sollicitations (contre 17 % et 2 % en 2024).

Demandes	Éducation Nationale		Services sociaux		CMP-CMPP		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
BAGNEUX	21	68 %	7	22 %	3	10 %	31	100 %
NANTERRE	19	70 %	7	26 %	1	4 %	27	100 %
TOTAL	40	69 %	14	24 %	4	7 %	58	100 %

La prépondérance de l'Education Nationale dans les orientations vers l'établissement se confirme, en cohérence avec les missions des Jacquets centrées sur la remobilisation scolaire.

Face à la baisse des demandes d'admission en provenance des C.M.P.-C.M.P.P. qui avait été constatée en 2024, une journée porte ouverte a été organisée en mai 2025, à Nanterre, pour présenter aux partenaires, et notamment à leurs nouveaux salariés, les spécificités de l'accompagnement. Ce travail de sensibilisation en amont, complété par des interventions auprès des directeurs d'école, permet également de clarifier le rôle des Jacquets auprès des familles et de répondre à leurs interrogations, souvent centrées sur la nature scolaire, éducative et thérapeutique de la structure. Ainsi, les enfants et leurs parents arrivent mieux informés lors de la première rencontre, ce qui facilite leur adhésion au projet et rend la période d'observation, préalable à l'admission, plus efficace et sereine.

Les périodes d'observation d'une semaine (47 en 2025, comme en 2024), systématiquement mises en place avant toute admission, demeurent un temps structurant du processus d'accueil. Elles permettent d'évaluer la pertinence de l'orientation et de mobiliser l'ensemble des professionnels autour de l'analyse de la situation de l'enfant.

Au total, 30 enfants (15 sur chaque site) ont été admis en 2025, soit 52 % des demandes, contre 62 % en 2024. Cette baisse du taux d'admission traduit un ajustement plus fin des profils accueillis, certains relevant davantage du champ du soin ou ne s'inscrivant pas dans le projet proposé.

La quasi-totalité des enfants est domiciliée dans le département des Hauts-de-Seine, confirmant l'ancrage territorial de l'établissement. Un seul enfant est originaire d'un autre département, tout en étant accueilli dans le cadre de la protection de l'enfance sur le territoire.

Sur le site de Bagneux, les enfants proviennent majoritairement de Malakoff (25% contre 17% en 2024), suivis par Bagneux (20 % contre 26% en 2024). L'établissement accueille cette année moins d'enfants domiciliés à Bourg La Reine, Clamart, Le plessis Robinson et Meudon La Forêt. Les enfants accueillis sur le site de Nanterre habitent majoritairement la commune (21%). Sont peu représentées les communes de la Garenne Colombes et d'Asnières. Pour cette dernière, les conditions d'admission se sont complexifiées à la demande du SST⁴⁸, rendant l'admission des enfants de cette commune très difficile.

⁴⁷ Centre Médico-Psychologique et Centre Médico-Psycho-Pédagogique

⁴⁸ Service de Solidarité Territoriale

Au sein des deux sites, la population accueillie reste très majoritairement masculine, avec 81 % de garçons contre 19 % de filles, proportion stable par rapport à 2024.

Si la part des enfants accueillis aux Jacquets de plus de 11 ans a baissé en 2025 (13 contre 17 en 2024), elle reste cependant importante. Ces enfants sont en âge d'intégrer le collège, mais leurs difficultés persistantes (scolaires, comportementales, psychiques) ont amené l'institution à proposer aux familles un maintien de leur prise en charge, au-delà de leurs 10 ans, pour les aider à consolider leur acquis et permettre une orientation la plus adaptée possible.

70 % des enfants vivent avec un seul de leurs parents (72% en 2024). 15% des familles sont monoparentales (18% en 2024). Par ailleurs, 11% des enfants (contre 8% en 2024), vivent au sein d'un dispositif de protection de l'enfance (famille d'accueil, foyer).

Avec un total de 32 670 journées réalisées (28 214 pour l'accueil de jour et 4 456 pour le service de suite), l'activité de l'établissement est légèrement inférieure au nombre de journées prévisionnelles qui s'élèvent à 32 832 (29 532 journées pour l'accueil de jour et 3 300 pour le service de suite).

Le différentiel constaté (- 162 journées) s'explique notamment par des départs anticipés en cours d'année (déménagements, réorientations ou décisions familiales). Le dépassement du prévisionnel du service de suite confirme son rôle essentiel dans l'accompagnement des parcours et la sécurisation des sorties vers le milieu ordinaire.

Les durées moyennes de séjour augmentent légèrement à Bagneux atteignant 2 ans et 1 mois (contre 1 an et 9,5 mois en 2024) en lien avec une complexification croissante des situations accompagnées.

Par ailleurs, les retours vers le milieu scolaire ordinaire, notamment au collège, ainsi que les orientations vers des dispositifs adaptés requièrent des conditions spécifiques et sont conditionnés aux capacités d'accueil disponibles. Les parcours nécessitent parfois d'être prolongés afin de prévenir les ruptures, et veiller à construire des orientations adaptées et durables.

Les durées d'accompagnement restent globalement stables à Nanterre, à savoir 2 ans et 2,5 mois contre 2 ans et 2 mois en 2024.

La durée moyenne d'accompagnement par le service de suite s'établit à près de 5 mois, sur les deux sites. Enfin, les situations accompagnées restent marquées par une forte complexité, comme en témoigne le nombre important de suivis complémentaires (psychologie, orthophonie, mesures éducatives), nécessitant une coordination étroite entre les différents acteurs, ainsi qu'une approche pluridisciplinaire visant à répondre de manière globale aux besoins de l'enfant.

	BAGNEUX			NANTERRE		
	Institution		Service de suite	Institution		Service de suite
	Au moment de l'admission	Au 31 décembre		Au moment de l'admission	Au 31 décembre	
Enfant placé	2	2		4	7	2
AEMO - AEAD	17	11		18	20	4
Psychologie (libéral)	6	6		5	5	1
CMP / CMPP	21	21	1	13	20	2
Orthophonie	6	6	1	3	3	
TOTAL	51	45	2	43	55	9

Le service pédagogique

Le service pédagogique œuvre à la remobilisation des apprentissages et à la restauration du lien à l'école, en adaptant les modalités d'enseignement aux besoins spécifiques de chaque enfant.

Encadrés par des professeurs des écoles et des éducateurs scolaires, 89 enfants – 12 filles et 34 garçons à Bagneux, 5 filles et 38 garçons à Nanterre – sont répartis dans 14 classes, 7 dans chacun des 2 sites.

Un projet qui se décline en actions concrètes

Le projet pédagogique des Jacquets repose sur une prise en charge individualisée, en petits groupes (8 à 12 enfants). L'objectif est de favoriser la réintégration scolaire grâce à un apprentissage adapté, centré sur la maîtrise des fondamentaux (lecture, écriture, mathématiques), complété par des thèmes transversaux comme la citoyenneté, l'ouverture culturelle et le développement durable.

Le projet de chaque enfant est coconstruit lors de synthèses pluridisciplinaires (éducateur, enseignant, psychologue, directeur), évaluant ses compétences et difficultés (langage, autonomie, santé, etc.). Trois référents (éducatif, pédagogique, psychologique) accompagnent son parcours, avec une implication active des parents via des rencontres régulières.

Les stages d'inclusion scolaire, organisés en fin de cycle, ont prouvé leur efficacité au fil des années. Valorisants pour les enfants, ils préparent leur retour en milieu ordinaire et dynamisent les classes.

La remédiation scolaire est une approche pédagogique proactive, conçue pour soutenir les enfants en difficulté et leur permettre de surmonter leurs obstacles d'apprentissage grâce à un accompagnement adapté, ciblé et progressif. Elle ne se limite pas à réexpliquer les leçons, mais cherche à comprendre les causes profondes des difficultés — qu'elles soient méthodologiques, cognitives, émotionnelles ou sociales — afin de mettre en place des stratégies personnalisées pour combler les lacunes et renforcer les acquis, avant de poursuivre les apprentissages.

Cette méthode permet d'intervenir rapidement pour éviter l'accumulation des retards, restaurer la confiance en soi des élèves, et favoriser leur autonomie en leur apprenant à analyser leurs erreurs et à développer leurs propres stratégies d'apprentissage.

En classe, les enfants bénéficient d'une pédagogie différenciée avec des supports variés (visuels, auditifs, manipulatifs), et des exercices gradués. Ils profitent également d'un accompagnement personnalisé à travers des tutorats, des ateliers de soutien et des plans de travail individualisés, le tout complété par une évaluation formative permettant un suivi régulier et des ajustements constants des méthodes. Ainsi, l'enseignant adapte sa pédagogie aux besoins de chaque élève, plutôt que d'exiger de l'enfant qu'il s'adapte au système.

Le travail sur la motricité fine est un levier très efficace pour améliorer la concentration, en particulier chez les élèves en situation d'échec scolaire. Il agit sur la régulation attentionnelle, le contrôle inhibiteur et l'engagement cognitif.

L'établissement privilégie les démarches participatives et l'entraide entre pairs, comme le tutorat ou le travail collaboratif en classe, pour renforcer l'apprentissage et la cohésion.

Le journal d'école, publié avant chaque période de vacances, permet aux enfants de s'exprimer sur leur quotidien, leurs projets éducatifs et leurs séjours, tout en informant les parents de la vie institutionnelle. Il inclut également des reportages sur leurs initiatives personnelles, des textes libres et des jeux.

L'atelier « Coup de pouce », ouvert sur la base du volontariat, soutient les enfants dépourvus d'aide à la maison pour leurs devoirs ou leurs besoins méthodologiques, et reste accessible pendant les vacances pour les jeunes accompagnés au titre du service de suite.

Le sport constitue un levier éducatif et d'insertion majeur. Chacun des deux sites de Nanterre et Bagneux développe des projets internes (futsal, escalade, etc.) et participe à des dispositifs départementaux comme « Plein Air Handicap », offrant des activités variées (équitation, VTT, golf). Des créneaux ont également été obtenus au

sein des piscines municipales. Ces activités sportives ont un impact significatif, elles renforcent notamment la confiance en soi et la motivation.

Enfin, 14 enfants de cycle 2 et 3 du site de Nanterre ont participé à un atelier de sculpture et visité un château médiéval, ce qui a permis d'appréhender le métier de sculpteur au Moyen-Age, faisant ainsi le lien avec le programme d'histoire de l'Education Nationale.

Le séjour en bord de mer à La Turballe constitue un levier pédagogique structurant pour des enfants présentant des difficultés scolaires et comportementales. Il favorise la découverte d'un environnement distinct du cadre urbain habituel, souvent générateur de tensions.

Cette mise à distance du quotidien contribue à l'apaisement, à l'ouverture et à une meilleure disponibilité aux apprentissages. L'observation, l'expérience sensorielle et le ralentissement des rythmes soutiennent la capacité d'attention.

Le port représente un terrain concret pour l'acquisition de connaissances relatives aux métiers de la mer, aux règles de sécurité et à l'organisation du travail.

La visite d'un chalutier permet de découvrir un cadre structuré, fondé sur des règles de vie collective, et d'aborder concrètement les notions de sécurité, de coopération et de responsabilité. Enfin, la visite d'un marais salant permet d'appréhender les interactions entre l'homme et son environnement, ainsi que la notion de temporalité dans les processus de transformation.

La pédagogie expérientielle mobilisée dans ce cadre favorise l'attention, la mémorisation et l'engagement, en particulier chez les élèves en difficulté avec les apprentissages traditionnels. Le milieu naturel constitue également un espace propice au développement de compétences transversales, telles que la curiosité, l'entraide et l'adaptation.

Sur le plan comportemental, le changement d'environnement agit comme un facteur de régulation. Les enfants développent des relations plus apaisées avec les adultes et leurs pairs.

L'orientation scolaire pour les élèves sortant des Jacquets

Coconstruits en partenariat avec des écoles primaires, des stages d'inclusion scolaire ont pu se dérouler dans des classes de CM1 et CM2. Visant la préparation d'une prochaine orientation, ils ont bénéficié à 9 enfants, dont 3 de Bagneux et 6 de Nanterre.

30 jeunes ont quitté Les Jacquets en fin d'année scolaire, 17 à Bagneux et 13 à Nanterre.

29 des élèves sortants ont rejoint le milieu scolaire ordinaire. La grande majorité de ces enfants, soit 27 d'entre eux, ont intégré une classe de 6^{ème} (19 en 6^{ème} générale, 6 en SEGPA et 2 en ULIS), quand 2 enfants ont rejoint une classe d'école primaire (1 en CM2 et 1 en CM1). Enfin, un élève a poursuivi sa scolarité au sein d'un institut thérapeutique pédagogique et éducatif (ITEP).

Le service éducatif

Le service éducatif intervient dans les différents temps du quotidien, en travaillant notamment sur les compétences psychosociales, et l'inscription dans le collectif. Ce service est un acteur central du projet de l'institution. Il participe pleinement à la réussite scolaire, à l'inclusion et au développement global des enfants.

Les activités socialisantes

Ce service développe des activités éducatives et socialisantes en cohérence avec les projets d'accompagnement. Ces temps, organisés hors cadre scolaire (mercredis, samedis, vacances et séjours), constituent des supports essentiels de remobilisation pour des enfants présentant des fragilités multiples. Ils favorisent l'apprentissage du vivre-ensemble, le respect des règles, la coopération et la gestion des émotions. En s'appuyant sur des supports variés, ils permettent de valoriser les compétences, de renforcer l'estime de soi et de sécuriser les parcours. L'ouverture vers des structures de droit commun (clubs, associations) participe également à l'inclusion sociale et à l'ancrage dans l'environnement.

Le samedi, 122 et 135 prises en charge ont été effectuées, respectivement à Bagneux et à Nanterre.

Le mercredi après-midi, chaque enfant s'inscrit dans un projet de loisirs qui peut être artistique, culturel ou sportif. Les éducateurs assurent également le lien avec des structures partenaires, pour les enfants intégrés dans des activités extérieures.

Le service éducatif s'adresse également aux enfants qui ne partent pas en vacances. Durant ces périodes, l'équipe de Bagneux a réalisé 15 journées représentant 138 prises en charge et l'équipe de Nanterre, 20 journées, soit 160 prises en charge.

Ainsi, tout au long de l'année, les enfants ont bénéficié d'activités diversifiées.

En voici quelques exemples :

Activités créatives : ateliers peinture, arts plastiques, fabrication de marionnettes (création, conception de saynètes, représentations)

Activités culturelles : spectacle de magie, fête médiévale, visite d'une caserne de pompiers, cinéma, visite du Stade de France, sortie à la médiathèque, théâtre, expositions, musées, aquarium

Détente et découverte : balades et jeux de plein air dans des parcs, jeux musicaux, karaoké, promenades en forêt, marché de Noël, cueillettes à la ferme

Loisirs sportifs : bowling, patinoire, golf, handball, escalade, trampoline, football, tennis de table, natation, skate, boxe, judo

Sur site : projection de films, confection culinaire, décorations festives, jeux de société, construction de cabanes en bois.

Enfin, 6 séjours et 6 week-ends ont été réalisés, représentant 47 journées et 527 prises en charge pour Bagneux, et 43 journées et 447 prises en charge pour Nanterre. Ils se sont déroulés dans différentes régions françaises avec des activités diverses, telles que la randonnée, le bowling, la luge, la baignade, l'accrobranche, les jeux de piste, la visite de châteaux ou bien encore, des ateliers de recyclage.

Le travail avec les familles

Les parents sont en général en recherche d'aide pour leur enfant. Ils sont parfois désemparés par son échec scolaire qui signe leur impuissance, alors qu'ils ont une grande attente vis-à-vis de l'école qui représente, à leurs yeux, un moyen de promotion sociale pour leur enfant. Culpabilité et sentiment d'impuissance peuvent induire des relations ambivalentes avec l'institution, allant de la dépendance au manque de confiance.

L'accompagnement des familles constitue un axe central de l'intervention éducative, inscrit dans une logique de soutien à la parentalité. Il vise à conforter les compétences parentales, à maintenir l'enfant dans son milieu familial et à favoriser l'implication des parents dans le parcours de celui-ci. Ce travail s'appuie sur des interventions à domicile, au sein de l'établissement ou dans d'autres lieux, selon les réalités de précarité rencontrées. Il permet d'instaurer un lien de confiance, d'accompagner les situations de fragilité, de prévenir les risques de maltraitance et d'orienter vers les dispositifs de droit commun. L'éducateur, en position de tiers, contribue à faire évoluer les relations intrafamiliales et à soutenir une dynamique éducative cohérente.

Le travail partenarial

Le service éducatif s'inscrit dans une dynamique partenariale étroite avec l'ensemble des acteurs du territoire : équipes pédagogiques, services sociaux, professionnels de santé, associations et institutions. Cette coopération permet de croiser les regards, de mutualiser les compétences et de construire des réponses coordonnées, adaptées aux besoins des enfants. Le partenariat favorise la continuité des parcours, notamment dans les situations complexes, et contribue à prévenir les ruptures. Il participe également à l'ancrage territorial de l'établissement, en facilitant l'accès aux ressources locales et en renforçant l'implication des familles. Cette approche concertée soutient pleinement les objectifs d'inclusion et de réussite éducative.

En 2025, les principales rencontres partenariales ont été organisées avec les éducateurs de l'A.S.E. ou des services d'A.E.M.O., les C.M.P., les partenaires associatifs dans le domaine médical et éducatif, des associations sportives et culturelles, la M.D.P.H. (maison départementale des personnes handicapées), des M.E.C.S., des C.C.A.S. (centre communal d'action sociale), et des collèges pour le service de suite.

Le service psychologique

Le service psychologique offre un espace de parole et d'écoute à chaque enfant. Il apporte un éclairage clinique indispensable à la compréhension des situations et accompagne les enfants, ainsi que leurs familles, dans l'élaboration de leur parcours.

Le rôle des psychologues lors de la période d'admission

Lors de la phase d'admission, le service psychologique assure une fonction d'évaluation clinique essentielle. Le psychologue rencontre l'enfant afin d'appréhender sa problématique singulière, sa structure psychique, ses difficultés ainsi que ses ressources. Ce temps permet également d'évaluer sa capacité à s'inscrire dans le cadre proposé par l'institution.

L'anamnèse occupe une place centrale dans cette étape, en permettant de retracer l'histoire de l'enfant, de comprendre la dynamique familiale et d'analyser son parcours scolaire antérieur. Cette première évaluation contribue à éclairer les modalités d'accompagnement à mettre en œuvre et à inscrire l'enfant dans un projet adapté à ses besoins.

Le rôle des psychologues tout au long de la prise en charge

Au cours de la prise en charge, les psychologues, qui sont référents chacun de 23 enfants, assurent un suivi individualisé, selon des modalités ajustées à chaque situation : entretiens réguliers, accompagnements ponctuels ou orientation vers des dispositifs extérieurs, tels que les C.M.P., C.M.P.P., et des psychologues exerçant en libéral. Leur intervention vise à permettre à l'enfant de se dégager des attentes initiales identifiées par les parents et l'école, pour élaborer ses propres questionnements et accéder à une position plus active dans son parcours. Le travail clinique s'inscrit à la fois dans le cadre des entretiens et dans une observation globale du fonctionnement de l'enfant au sein de l'institution, considérée comme un espace d'expression et de compréhension de sa problématique psychique. Les psychologues réalisent également des bilans dans le cadre des projets d'orientation, contribuant à une évaluation fine des besoins et des potentialités.

La fréquence moyenne des suivis hebdomadaires au sein de l'établissement est stable par rapport à 2024 (59 suivis en moyenne sur les 2 sites). Les rendez-vous hebdomadaires sont également stables par rapport à l'année dernière. Les rendez-vous ponctuels sont en légère hausse. Ils permettent de rassurer et contenir les enfants, d'étayer les éducateurs et enseignants, et peuvent être l'occasion d'initier un suivi durable.

Le travail avec les familles

Le service psychologique développe un accompagnement régulier des familles (50 entretiens à Nanterre et 41 à Bagneux), engagé dès la préadmission et poursuivi tout au long de la prise en charge. Les entretiens proposés constituent des espaces d'écoute, de soutien et d'élaboration des difficultés rencontrées. Ce travail vise à mettre en lumière les enjeux psychopathologiques à l'œuvre dans les relations intrafamiliales et à accompagner les parents dans une meilleure compréhension du fonctionnement de leur enfant. Ce dernier est souvent appréhendé comme porteur de manifestations symptomatiques liées à la dynamique familiale, notamment autour des questions de séparation, d'attachement et de positionnement parental, à un âge où le développement intellectuel et affectif de l'enfant n'est pas achevé (6-12 ans). Les parents sont invités à un travail d'élaboration autour de différents sujets, tels que le lien mère/enfant, la place du père, la problématique de séparation et les injonctions parentales.

L'inscription dans la dynamique institutionnelle

Le service psychologique s'inscrit pleinement dans le fonctionnement institutionnel, en participant activement aux différents espaces de concertation : réunions de synthèse, temps de réflexion éducative, réunions institutionnelles. Ces instances permettent de croiser les regards, d'élaborer des analyses partagées et de construire des réponses adaptées aux situations rencontrées. Cette articulation garantit la cohérence et la continuité des accompagnements.

Les psychologues contribuent également aux temps d'analyse des pratiques et de soutien aux équipes, participant à la qualité de la prise en charge. Leur implication dans le travail partenarial renforce par ailleurs l'ouverture de l'institution et la coordination avec les acteurs du territoire.

Le service de suite

Le service de suite assure la continuité de l'accompagnement éducatif lors du retour du jeune vers une scolarité ordinaire. Cette phase de transition, particulièrement sensible, fait l'objet d'un suivi structuré visant à consolider les acquis, prévenir les ruptures et soutenir une insertion durable dans le milieu scolaire. Le service propose un cadre de soutien et de régulation, favorisant l'adaptation progressive du jeune à son nouvel environnement.

L'intervention repose sur un accompagnement conjoint du jeune et de sa famille, visant à soutenir l'élaboration d'un projet scolaire réaliste et cohérent. Elle comprend l'information régulière des parents, leur implication dans le suivi, ainsi qu'un appui dans les démarches administratives et les relations avec les établissements scolaires. L'éducateur référent veille à renforcer l'autonomie du jeune, sa responsabilisation et sa capacité à s'inscrire dans une organisation adaptée, tout en lui offrant un espace d'écoute et de soutien.

Le service de suite s'inscrit dans une dynamique partenariale étroite avec les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux du territoire. Cette coordination permet d'assurer la cohérence des interventions, de favoriser la continuité des parcours et d'adapter les réponses aux besoins de chaque jeune.

L'éducateur référent, garant du projet individualisé, veille à l'articulation des actions et à l'inscription durable du jeune dans son environnement scolaire et social.

De janvier à décembre 2025, l'accompagnement dispensé par le service de suite a bénéficié, selon les mois, entre 8 et 11 enfants à Bagneux et entre 5 et 7 enfants, à Nanterre.



Illustrations cliniques

Youssef : Des étayages qui permettent de transformer les difficultés scolaires en réussites

Youssef était âgé de 8 ans lorsqu'il est arrivé aux Jacquets, porteur de difficultés scolaires majeures et de troubles relationnels. Les échecs répétés avaient ancré en lui une dévalorisation profonde. Son retard dans les apprentissages interrogeait l'équipe sur l'hypothèse d'un retard cognitif.

Progressivement, les étayages éducatifs, pédagogiques et psychologiques mis en place, accompagnés d'une approche bienveillante, ont transformé la « commande scolaire » en un défi progressif et accessible. Les progrès, même minimes, ont été systématiquement valorisés, permettant à Youssef de renouer avec l'estime de soi. Parallèlement, le regard attentif et encourageant des adultes l'a aidé à normaliser ses relations avec les autres enfants, remplaçant les conflits par des interactions plus apaisées.

Après 4 années d'accompagnement, le parcours de Youssef a pris un tournant décisif : il a intégré un collège en 6ème S.E.G.P.A., alors qu'une orientation en secteur spécialisé avait un temps été envisagée. Ce n'était que le début. En octobre 2025, il obtient son certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) Équipier Polyvalent du Commerce, avec la mention « Assez Bien ». Aujourd'hui, il poursuit ses études pour décrocher un baccalauréat professionnel, preuve que les difficultés scolaires ne sont pas une fatalité, mais un défi à surmonter avec les bons leviers.

Noémie : Un accompagnement sécurisant face à une situation de précarité

Noémie a été accueillie aux Jacquets en 2023 pour des difficultés scolaires et comportementales. Elle vivait avec sa mère et son beau-père, ce dernier ayant quitté le domicile après des accusations d'attouchements sexuels sur sa propre fille, que Noémie n'aurait elle-même pas subis.

En mai 2025, la situation familiale s'aggrave. La mère de Noémie perd son emploi, les impayés de loyer s'accumulent, entraînant une menace d'expulsion.

En juin, dans ce contexte, la mère envisage d'inscrire sa fille dans l'école de quartier. Noémie semble très insécurisée, son comportement se détériore. Elle manifeste son désir de rester aux Jacquets, sans oser en parler à sa mère. Une rencontre est organisée avec la direction pour défendre sa position. Sa mère, épuisée et honteuse de la situation, se sent incapable de demander de l'aide. Grâce à l'écoute et au soutien des équipes, elle accepte finalement l'accompagnement proposé. Une éducatrice va l'aider dans ses démarches administratives et Noémie pourra finalement rester aux Jacquets pour l'année scolaire 2025/2026, bénéficiant ainsi d'un ramassage scolaire adaptable, d'un allègement temporaire des devoirs, et d'un temps supplémentaire pour rendre son travail. Ces mesures lui permettront de conserver une forme de "normalité" malgré les bouleversements familiaux. La famille sera logée en hôtel social dans les Hauts-de-Seine et la mère a pu retrouver un emploi en C.D.D. Bien que la précarité persiste, Noémie poursuit son parcours scolaire, avec pour objectif un retour en milieu ordinaire.

Alain : Réapprendre à apprendre après une déscolarisation prolongée

Alain, âgé de 9 ans, est signalé aux Jacquets en février 2025 par le C.M.P. de Nanterre pour un accueil en urgence. En raison de comportements violents, tant envers ses pairs que les professionnels, il est déscolarisé depuis plusieurs mois. Il passe ses journées chez lui, dans une relation fusionnelle avec sa mère. Lors de la période d'observation, l'équipe des Jacquets constate ses difficultés à rester une journée entière en classe et son incapacité à gérer les temps informels, comme la récréation, qui le désorganisent. Il est toutefois décidé, en lien avec le C.M.P., de le réinscrire en mars 2025 dans une scolarité afin de réhabituer son cerveau et son corps au rythme, à la sécurité et au plaisir d'apprendre, grâce à un emploi du temps adapté et évolutif, prenant en compte sa fatigue cognitive, son anxiété de performance, et son besoin de contrôle. Parallèlement le C.M.P. poursuit un accompagnement renforcé avec Alain et sa famille, ce qui permet à l'enfant d'accepter progressivement la séparation avec sa mère.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2025, Alain vient volontiers aux Jacquets. Les crises, bien que toujours présentes, sont moins fréquentes et moins intenses. Son temps de scolarisation varie en fonction de son état, lui permettant de se réinscrire peu à peu dans les apprentissages.

Robert : Accueillir un enfant malgré l'absence des parents en lui procurant des repères et une base affective

Robert, âgé de 8 ans, est accueilli en observation aux Jacquets en juin 2025. Son admission prévue en septembre s'avère impossible car son père n'est pas revenu de son pays d'origine, par suite de difficultés administratives. Il ne peut ainsi signer le contrat d'accueil. A la rentrée, Robert est absent. Un soir, alors qu'il est hébergé chez sa tante, il est retrouvé errant dans Paris et pris en charge par l'A.S.E. qui signera le contrat en lieu et place de son père.

À son arrivée en novembre, Robert est marqué par un fort sentiment d'insécurité. Il craint de ne plus revoir son père et manifeste une agitation et des difficultés de concentration importantes. Un accueil spécifique, au vu de ses difficultés, est mis en place. Chaque matin, une attention particulière est portée à son état (fatigue, tristesse, agitation), et il peut rencontrer ses référents (psychologue, éducateur) s'il en ressent le besoin. En classe, l'enseignante le place stratégiquement près d'elle, fractionne son travail, et valorise ses efforts autant que ses résultats. Un lien régulier est aussi établi avec sa famille d'accueil pour qu'il se sente entouré. Il s'investit dans son groupe classe et participe peu à peu aux prises en charge éducatives du mercredi. Enfin, les entretiens avec la psychologue lui permettent de gérer ses moments de tristesse ou d'agitation.

Moussa : Apaiser un enfant en situation familiale insécurisante

Moussa, âgé de 7 ans, élève de CE1, n'arrive plus à répondre aux exigences scolaires. En classe, il apparaît triste, passif ou agité, incapable de se concentrer. Les observations de l'équipe pluridisciplinaire révèlent une grande fatigabilité, des difficultés à entrer en relation de manière apaisée avec ses pairs, et un besoin constant d'attention, souvent exprimé par des comportements provocateurs. Moussa est régulièrement absent, et sa famille, suivie dans le cadre d'une mesure d'A.E.M.O., fait face à des violences intrafamiliales et conjugales qui ont profondément affecté sa sécurité affective et sa capacité à réguler ses émotions.

Pour l'aider, l'établissement élabore un projet d'accompagnement individualisé visant à restaurer sa sécurité affective, à développer ses compétences sociales et son estime de soi. Un espace contenant, stable et bienveillant lui est offert, avec une écoute active, une verbalisation des émotions, et une valorisation systématique de ses compétences. Le choix d'un support créatif et manuel s'impose naturellement, car Moussa manifeste un fort intérêt pour la construction (bateaux, bâtiments, animaux). Ce média lui permet de projeter quelque chose de lui-même dans ses créations, de symboliser son vécu traumatique, de retrouver une sensation de maîtrise et de réussite, et enfin de retrouver une estime de soi, notamment grâce à la présentation de sa production, lors de la journée porte ouverte.

Les résultats sont significatifs. Une réduction de l'absentéisme, une meilleure concentration en classe, et une capacité retrouvée à s'investir dans les apprentissages sont constatées.

Conclusions et perspectives

L'année écoulée a constitué une étape structurante dans la dynamique d'évolution de l'établissement, marquée par la consolidation de l'organisation. Dans ce cadre, les travaux conduits, par le COPIL et l'ensemble des équipes, ont permis d'élaborer un projet d'établissement fondé sur une réflexion collective, favorisant l'appropriation des orientations stratégiques et l'inscription dans une démarche d'amélioration continue.

Cette dynamique a contribué à structurer les pratiques professionnelles et à renforcer la cohérence des accompagnements, au service des besoins des enfants et de leurs familles. Elle a également permis de poser des axes de développement partagés, constituant un cadre de référence pour les années à venir.

L'année 2026 sera consacrée à la mise en œuvre opérationnelle de ces orientations, avec une attention particulière portée à leur déclinaison en actions concrètes, évaluables et adaptées aux réalités de terrain.

Par ailleurs, l'actualisation du D.U.E.R.P.⁴⁹ (dont la partie des risques psychosociaux) constituera un axe prioritaire, dans une logique de prévention, d'amélioration des conditions de travail et de sécurisation des accompagnements, en associant l'ensemble des professionnels, que ce soit au niveau de l'identification des risques, des solutions concrètes à apporter ou du suivi des plans d'action.

De plus, les problématiques liées aux troubles du comportement des enfants feront l'objet d'une réflexion approfondie en équipe pluridisciplinaire, afin d'ajuster les réponses éducatives et d'éviter des approches exclusivement répressives. Un travail sera également poursuivi autour des situations préoccupantes,

⁴⁹ Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

notamment en lien avec les questions de développement affectif et sexuel, dans une logique de prévention et de repérage. Débuté en 2025, un travail sur la mise en place d'une procédure relative aux comportements préoccupants se poursuivra avec les équipes, en 2026.

Enfin, le renforcement de la place des familles constituera un enjeu central, à travers le développement d'outils de participation, de temps d'échange et d'actions de soutien à la parentalité.

L'ensemble de ces perspectives s'inscrit dans une volonté de consolider la qualité des accompagnements, de soutenir les pratiques des professionnels et de garantir des réponses adaptées, cohérentes et durables aux besoins des publics accompagnés.

ESSONNE



LA MAISON COQUERIVE

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

Présentation de l'établissement

Située à Etampes dans l'Essonne, La Maison Coquerive est un C.H.R.S.⁵⁰, habilité à recevoir un public mixte, d'adultes seuls ou en couple, avec ou sans enfant, dans le cadre de dispositifs pluriels (Insertion, Urgence 91 et, depuis février 2023, Urgence 75). Les accueils se font essentiellement en logements diffus, à Etampes, et en accueil semi-collectif dans un pavillon pour trois familles (femmes et enfants), à Etréchy.

Les familles sont prises en charge à la suite d'événements ayant entraîné une rupture d'hébergement (conflits de famille, violences intrafamiliales, fin d'incarcération, expulsion locative...). Ces personnes peuvent avoir subi une errance plus ou moins longue et ne disposent pas, en général d'un degré d'autonomie suffisant pour accéder à un logement et s'y maintenir. Le C.H.R.S. leur procure un toit, un accompagnement social global et leur permet d'acquérir cette autonomie.

Ce dispositif est financé par la D.D.E.T.S.⁵¹ et la Ville de Paris, au titre de la lutte contre les exclusions.

Les faits marquants de l'année 2025

L'année 2025 a marqué une étape significative dans l'évolution du C.H.R.S., confirmant son engagement à s'adapter aux besoins changeants d'un public confronté à des défis sociaux et économiques de plus en plus complexes. Dans un contexte marqué par le durcissement des politiques migratoires, l'instabilité socio-économique et des contraintes institutionnelles accrues, l'établissement a dû faire face à une réalité où les situations accompagnées se sont encore complexifiées. Les données de l'année révèlent une persistance des difficultés pour les ménages sans ressources, une majorité d'adultes en situation de précarité professionnelle, ainsi qu'un allongement des durées de séjour, reflétant les obstacles croissants rencontrés par les personnes accueillies.

Face à ces enjeux, le C.H.R.S. a renforcé son offre d'accompagnement en maintenant un niveau élevé de qualité de service et en sécurisant les parcours des personnes suivies. Les équipes se sont mobilisées pour répondre aux besoins des familles, des couples et des personnes isolées, tout en consolidant des projets structurants. La démarche qualité, déjà bien engagée en 2024, s'est poursuivie avec la mise en place de nouvelles procédures, la formation des professionnels et la préparation de l'évaluation H.A.S.⁵² prévue pour 2026. Ces efforts ont permis d'améliorer les pratiques professionnelles et de renforcer la gestion des risques, illustrant une volonté constante d'adaptation et d'amélioration.

L'année a également été marquée par le développement d'actions innovantes en faveur des personnes accompagnées, notamment à travers l'enrichissement des activités socio-éducatives à destination des enfants et familles, ainsi que le renforcement des partenariats territoriaux.

La participation des personnes accueillies a également été un axe fort de l'année 2025, avec la mise en place du C.V.S.⁵³ et l'amélioration des outils de consultation, comme les enquêtes de satisfaction, et notamment, cette année, la création d'une version spécifique en direction des enfants. Les résultats de ces enquêtes, particulièrement encourageants, ont confirmé que l'accompagnement proposé permet aux personnes de

⁵⁰ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

⁵¹ Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

⁵² Haute Autorité de Santé

⁵³ Conseil de la Vie Sociale

gagner en autonomie et en sécurité, renforçant ainsi la légitimité des orientations stratégiques de l'établissement.

Enfin, l'année 2025 a été particulièrement riche en apprentissages théoriques et en développement des compétences. Au total, 31 formations (25 en 2024), individuelles ou collectives, ont été proposées aux 25 salariés de l'établissement.

Cette dynamique soutenue est rendue possible grâce aux actions collectives prioritaires proposées par l'OPCO Santé, aux partenariats permettant d'accéder à des sessions de formation gratuites, ainsi qu'au budget dédié au plan de développement des compétences et au budget formations de l'établissement.

Cette année dense et exigeante témoigne d'un investissement collectif important, guidé par la volonté de proposer un accompagnement structuré et adapté aux réalités des personnes accueillies.

L'activité

Quelques chiffres et leur analyse.

En 2025, 66 ménages ont été accompagnés, ce qui représente 241 personnes, soit 93 adultes et 148 enfants (dont 138 mineurs et 4 naissances) :

- 49 ménages, soit 169 personnes – 68 adultes et 101 enfants dont 5 majeurs et 1 naissance – ont été accompagnées au titre du dispositif Insertion ;
- 10 ménages, soit 40 personnes – 13 adultes et 27 enfants dont 5 majeurs – ont été accompagnées au titre du dispositif Urgence 91 ;
- 7 ménages, soit 32 personnes – 12 adultes et 20 enfants, dont 3 naissances – ont été accompagnées au titre du dispositif Urgence 75.

17 nouveaux ménages (8 en 2024), soit 70 personnes, ont rejoint le C.H.R.S au cours de l'année – 26 adultes et 44 enfants, dont 3 majeurs et 4 naissances –, quand 18 ménages (9 en 2024), soit 64 personnes, l'ont quitté – 24 adultes et 40 enfants, dont 3 majeurs.

Parmi les ménages admis, les familles monoparentales restent la catégorie la plus représentée avec 41,18 % des admissions.

Les 17 nouveaux ménages admis en 2025 ont tous été identifiés via la plateforme du S.I.A.O.⁵⁴ 91.

Néanmoins, pour deux d'entre eux, la demande d'admission a été initiée par des partenaires, comme le service Hébergement du S.E. 91 de la Fondation Jeunesse Feu Vert et le C.A.M.P.S.⁵⁵ « Les boutons d'or ». Dans ces deux situations, une rupture de parcours a pu être évitée, l'accueil au C.H.R.S. ayant permis de poursuivre le travail entrepris lors des prises en charge précédentes.

Cette décision s'inscrit dans le cadre du plan quinquennal « pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme » (2023-2027), dont l'objectif est d'intervenir rapidement auprès des personnes cumulant des difficultés spécifiques.

L'augmentation significative du nombre de ménages ayant quitté le C.H.R.S. reflète avant tout le dynamisme et la détermination des équipes à favoriser la fluidité des parcours au sein de l'établissement. Cette évolution s'explique en grande partie par la rigueur des travailleurs sociaux dans le suivi des demandes de logements sociaux et la mise à jour régulière des dossiers SYPLO, qui ont permis d'optimiser les orientations et d'accélérer les relogements.

Le taux d'occupation des dispositifs Insertion et Urgence 91 est de 98,92 %, contre 103,71 % en 2024. Celui-ci demeure supérieur aux attentes de la D.D.E.T.S., puisque l'objectif requis dans le cadre du C.P.O.M.⁵⁶, en termes d'activité, est de 97%. Cette évolution a toutefois permis au C.H.R.S. de retrouver un niveau d'activité plus

⁵⁴ Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

⁵⁵ Centre d'Action Médico-social Précoce

⁵⁶ Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

conforme aux capacités du dispositif. Elle a également rendu possible la mise en œuvre d'actions correctives visant à limiter les situations de suroccupation. Ainsi, le C.H.R.S. a pu engager des rénovations et des améliorations dans les logements entre la sortie et l'arrivée de deux ménages, contribuant à renforcer la qualité de l'accueil.

Le taux d'activité du dispositif Urgence 75 est de 116,57 % (contre 104,83% en 2024) confirmant une suractivité croissante depuis son ouverture en mars 2023.

Depuis plusieurs années, les ménages majoritairement représentés sont, tous dispositifs confondus, les familles monoparentales puis les couples avec enfants. Respectivement, ils représentent 46,97% et 39,39% de la population accueillie, contre 46,43% et 41,07% l'an passé.

Le nombre de personnes isolées reste faible, soit 10,61%. À la différence des deux dernières années, les couples sans enfant sont de nouveau présents parmi la population accueillie. Ils représentent 3,03 % des ménages accompagnés.

Depuis 2017, le C.H.R.S. observe une inversion de la courbe des âges parmi les personnes accueillies, avec une augmentation constante de la part des mineurs. Cependant, en 2025, la part des enfants en bas âge (0 à 3 ans) continue de diminuer, passant de 19,91 % en 2023 à 13,69 %, et leur nombre recule également (33 en 2025 contre 45 en 2023).

Cette baisse s'explique par une politique délibérée du C.H.R.S. visant à réduire l'accueil des tout-petits pour garantir des conditions d'habitation plus sécurisées. Certains logements, jugés inadaptés pour les très jeunes enfants en raison de leur configuration (mezzanines, escaliers pentus, etc.), ont été réorientés à la faveur de ménages avec des enfants plus âgés. Cette adaptation permet également aux professionnels du pôle enfance de mieux répondre aux besoins des familles et de renforcer le soutien à la parentalité.

L'augmentation du nombre de mineurs induit une nécessaire adaptation des ressources humaines et des pratiques professionnelles. En 2023, le pôle enfance avait été renforcé. De même, pour favoriser l'insertion sociale des plus jeunes, de nouveaux partenariats ont été développés. Enfin, de nouveaux outils ont été créés spécifiquement à l'adresse des enfants, comme la mise en œuvre d'une enquête de satisfaction, en 2025, et la mise en place d'un groupe d'expression, dès janvier 2026.

La situation professionnelle et économique des personnes hébergées

En 2025, parmi les 103 adultes accompagnés par le C.H.R.S., 13,59 % disposaient d'un emploi en C.D.I., marquant une légère progression par rapport à 2024. Les contrats précaires (C.D.D., intérim) et les dispositifs d'insertion (comme les C.D.D.I.⁵⁷) ont également augmenté, reflétant une intensification des efforts en matière d'insertion professionnelle. Cependant, 63,1 % des adultes restaient sans emploi, bien que ce chiffre montre une légère amélioration par rapport à 2024.

Les principaux freins à l'emploi restent la situation administrative irrégulière sur le territoire français (63 % des sans-emploi contre 36% en 2024), le manque de qualifications, l'absence de mode de garde, la maîtrise insuffisante du français et les problèmes de santé. Ces obstacles, souvent cumulatifs, nécessitent un accompagnement renforcé et multidimensionnel.

La proportion de ménages sans ressources connaît une légère diminution, bien qu'elle demeure à un niveau élevé, passant de 41% en 2024 à 37,88% en 2025. 23 ménages, sur les 25 concernés, sont en situation administrative irrégulière et bénéficient d'un accompagnement vers la régularisation, grâce à un réseau de partenaires spécialisés.

Pour répondre à leurs besoins, le C.H.R.S. les oriente vers des associations caritatives, organise des distributions alimentaires hebdomadaires avec l'entreprise Phénix, et propose des vêtements à bas coût via sa Vestiboutique. Des aides financières et des chèques services, adaptés à la composition familiale, complètent ce soutien.

⁵⁷ Contrat à Durée Indéterminée d'Insertion

La durée des séjours des personnes accompagnées en 2025

La durée moyenne des séjours des personnes présentes à la date du 31 décembre 2025 a très légèrement augmenté pour le dispositif insertion. Comparativement à 2024, elle est de 31 mois et 21 jours contre 31 mois et 11 jours.

Les ménages présents depuis plus de 18 mois cumulent des freins majeurs à l'insertion (situation administrative irrégulière, précarité professionnelle, dettes, problèmes de santé, handicaps, barrières linguistiques), souvent aggravés par des parcours de vie fragilisés. Certains progressent grâce à des leviers comme l'accès à un C.D.I., la régularisation administrative, ou des démarches de surendettement, tandis que d'autres restent bloqués par des difficultés administratives ou des revenus inadaptés aux dispositifs d'hébergement. Différents ménages ont pu accéder à des issues favorables (logement privé via le réseau, régularisation ouvrant des droits, scolarisation d'un enfant en U.E.M.A.⁵⁸), mais la majorité dépend encore d'accompagnements externes pour sécuriser leur parcours. L'accès au logement social reste conditionné à la résolution de ces freins, souvent interdépendants.

La durée du séjour a diminué pour le dispositif Urgence 91, passant de 30 mois et 24 jours en 2024 à 28 mois et 5 jours en 2025. Cette évolution s'explique notamment par la forte augmentation des séjours courts, catégorie désormais la plus représentée.

Enfin, la durée du séjour est de 29 mois et 17 jours pour le C.H.U. 75, contre 19 mois et 7 jours, l'an passé. Le ménages, accueillis au titre de ce dispositif, demeurent très majoritairement sans perspectives de régularisation et/ou de logement adapté, ce qui ancre les parcours dans la durée.

A la date du 31 décembre 2025, tous dispositifs confondus, les effectifs comptent 31 ménages présents depuis plus de 18 mois (soit 109 personnes), contre 31 ménages (soit 116 personnes), en 2024. Les personnes en situation irrégulière présentes depuis plus de 18 mois au 31/12/2025 sont au nombre de 69 (contre 56 en 2024). Elles représentent donc 63,30% des effectifs présents depuis plus de 18 mois, contre 48,27% en 2024.

Orientation des ménages à la sortie du C.H.R.S. en 2025

9 ménages ont accédé à un logement de droit commun. 7 d'entre eux ont bénéficié d'un bail social, les 2 autres ayant accédé au parc privé.

3 ménages ont été orientés vers un logement adapté, notamment via le dispositif Solibail. 3 autres ménages ont été orientés vers un autre dispositif d'hébergement, alors que 2 sont allés vivre chez un tiers (rapprochement familial et amical). Enfin, 1 ménage a quitté le C.H.R.S. sans solution, après avoir été exclu, en accord avec la D.D.E.T.S. 91, pour ne pas avoir adhéré à l'accompagnement proposé, malgré différentes tentatives.

L'accompagnement socioéducatif des personnes hébergées

Le développement des partenariats

L'année 2025 a confirmé la volonté du C.H.R.S. de renforcer sa dynamique partenariale, avec 51 rencontres organisées (contre 35 en 2024), portées notamment par l'implication de la Conseillère en Insertion Professionnelle. Cette progression s'est traduite par une diversification des acteurs mobilisés et une hausse des conventions signées (25 en 2025, contre 16 en 2024), consolidant ainsi le maillage partenarial. Cette dynamique partenariale, levier essentiel pour sécuriser les parcours et renforcer l'impact de l'accompagnement du C.H.R.S., témoigne d'une stratégie proactive pour offrir un accompagnement global, concerté et adapté aux besoins évolutifs des publics accueillis.

Le C.H.R.S. a ainsi développé ses collaborations avec des acteurs clés comme Emmaüs Connect, ou encore la Fondation Falret, afin de fluidifier les parcours vers le logement et d'adapter les solutions aux besoins spécifiques des ménages (logements temporaires, accompagnement social, habitat inclusif). Des partenariats opérationnels, tels que ceux développés avec l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement ou Les Toits du Cœur, ont permis d'élargir les options d'hébergement et de sécuriser les sorties vers des solutions pérennes. Les échanges renforcés avec les S.I.A.O. 91 et 75, la D.D.E.T.S. 91 ont permis de mieux comprendre les attentes institutionnelles et d'adapter les pratiques aux enjeux rencontrés sur le terrain.

Le C.H.R.S. a également maintenu son engagement dans les dynamiques locales, notamment via la journée inter partenariale et les instances de coordination violences, tout en développant de nouveaux partenariats (commissariat d'Étampes, association SOLIVET pour l'accompagnement des ménages avec animaux).

Enfin, cette année a été marquée par des interventions d'un avocat spécialisé en droit des étrangers, renforçant la capacité du C.H.R.S. à répondre aux situations administratives complexes

Le pôle enfance

L'accueil à la garderie : 21 enfants de moins de trois ans ont été régulièrement accueillis au cours de l'année. La garderie propose un accueil ponctuel (journée ou demi-journée par semaine et par enfant), favorisant socialisation, éveil et préparation à la scolarisation, tout en libérant du temps aux parents pour leurs démarches d'insertion. Ouverte de 9h15 à 16h du lundi au vendredi (sauf mardi), elle organise des ateliers variés (motricité, langage, jeux symboliques) adaptés à chaque âge, dans un cadre sécurisant et non contraignant.

Rythmées par des temps d'activités, de repas et de soins, les journées se concluent par un échange individualisé avec les parents. L'équipe veille à accompagner chaque enfant selon son rythme, en privilégiant autonomie, interaction et bien-être.

Le soutien à la parentalité, les visites de prévention : 230 actions de prévention et de soutien à la parentalité auprès de 25 familles ont été menées, autour de différentes thématiques telles que l'alimentation, le sommeil, la séparation, le lien familial... Ce travail s'est effectué au sein même de la garderie et/ou lors de visites à domicile programmées.

Enfin, 12 visites pré/postnatales, pour les ménages composés d'une femme enceinte, ont été organisées par les référents éducatifs et/ou par le pôle enfance. Ces visites sont coordonnées avec les actions de la P.M.I.⁵⁹

Les activités enfants et les séjours : En 2025, 85 enfants scolarisés (contre 50 en 2024) ont participé aux activités et sorties qui se déroulent les mercredis, ainsi que durant les vacances scolaires : ateliers cuisine, jeux de société, activités manuelles, sorties (cirque, parc des Princes, musée, bowling, cueillette etc.), journées festives, offrant des occasions d'éveil, de découverte de socialisation, de cohésion et de plaisir partagé.

15 sorties familiales ont été l'occasion de moments de partage, permettant aux uns et aux autres de s'extraire de la routine, et aux professionnels, d'observer les liens parents/enfants.

Le vesti-troc est un dispositif d'échange de vêtements pour enfants qui vise à créer du lien entre les familles dans une ambiance conviviale. En 2025, 3 sessions ont été organisées, touchant 9 familles (contre 12 en 2024), révélant un désintérêt progressif. Cette baisse de fréquentation amène le pôle enfance à réfléchir à une adaptation du format ou à une réorientation de cette offre.

Les souris vertes est un atelier d'éveil artistique, mené en partenariat avec la Maison de Quartier « Camille Claudel ». Celui-ci a bénéficié à 5 enfants (25 demi-journées annuelles).

L'espace Snoezelen, espace de stimulation multisensorielle situé à Evry, a profité à 15 enfants, dont un en situation de handicap (11 séances en 2025).

L'accompagnement mis en œuvre par la référente logements

Dès l'état des lieux d'entrée, la référente logement pose les bases d'un accompagnement structurant. Au-delà d'une formalité, ce moment clé sensibilise les familles à l'entretien du logement, condition essentielle pour leur bien-être et leur futur accès à un logement de droit commun. Les visites régulières permettent d'évaluer les

⁵⁹ Protection Maternelle et Infantile

compétences des ménages et de les outiller pour éviter les risques (salubrité, dégradations), tout en préparant leur autonomisation le cas échéant.

La gestion des logements dépasse la simple mise à disposition, s'appuyant sur un dialogue constant avec les propriétaires et gestionnaires. Grâce à une approche équilibrée, la référente défend les familles contre les accusations infondées, tout en clarifiant les responsabilités de chacun. Les travaux d'amélioration (rénovations, lutte contre l'humidité) et l'écoute active des résidents (via le Conseil de Vie Sociale ou les enquêtes) renforcent la qualité des espaces d'échanges et la mise en œuvre de solutions adaptées.

L'accompagnement en matière d'insertion professionnelle

La C.I.P.⁶⁰ intervient en complémentarité avec les travailleurs sociaux pour accompagner les personnes accueillies dans leur parcours d'insertion professionnelle. En 2025, elle a suivi 5 familles (contre 4 en 2024), réalisé 168 entretiens avec 79 personnes, et orienté 7 personnes vers des structures d'insertion par l'activité économique. Ses actions couvrent la construction de projets professionnels et l'orientation vers des activités extra-professionnelles, tels que le bénévolat ou l'apprentissage de la langue française (21 personnes ont été inscrites en cours de français contre 17 en 2024), ou encore des ateliers numériques. Essentiellement destinés à l'autonomisation au niveau des démarches quotidiennes, ces derniers ont rencontré un vif succès. Par ailleurs des actions de préparation aux techniques de recherche d'emploi et de renforcement de l'estime de soi ont été menées.

Parallèlement, La C.I.P. coordonne les actions avec les différents intervenants, tout en renforçant les rencontres partenariales. Lors de la journée inter-partenaire, proposée dans le cadre du Projet Social de Territoire, elle a également contribué à la création d'un outil ludique permettant aux travailleurs sociaux et aux bénéficiaires de mieux connaître les acteurs essonniers.

Enfin, à la demande de plusieurs familles, la C.I.P. a reçu 9 de leurs enfants. Ainsi, 5 jeunes scolarisés ont été accompagnés dans leur réflexion sur leur projet futur et dans leur recherche de stage, et 4 jeunes non scolarisés ont été soutenus dans la recherche de solutions.

Un parcours inspirant, alliant détermination et accompagnement sur mesure.

Travaillant comme hôtesse de caisse puis enchaînant des « petits boulots », Sandrine est admise au C.H.R.S., en situation financière précaire (R.S.A. majoré en tant que parent isolé).

Avec l'appui de la C.I.P., elle met à jour son curriculum vitae et postule spontanément aux Potagers du Télégraphe. L'essai est transformé puisqu'elle décroche une embauche, en seulement deux semaines, comme aide-maraîchère. Ses missions sont variées : plantation, récolte, désherbage, relation avec les clients, ainsi que des tâches administratives. Sandrine apprécie particulièrement le retour à la vie sociale, l'ambiance d'équipe, et la flexibilité des horaires, qui lui permettent de concilier travail et vie familiale.

Si la réorganisation du quotidien a été un défi, elle envisage désormais un projet dans le domaine social, en se formant progressivement. Son conseil aux autres résidents : « Ne pas hésiter à se lancer, à chercher, à tenter des choses, à essayer et à ne pas se bloquer. Ne pas se dire que c'est une épreuve de plus mais se dire que ça peut être une solution ».

L'accompagnement psychologique

En 2025, les deux psychologues du C.H.R.S. ont accompagné 157 personnes (contre 139 en 2024) lors de 344 rendez-vous (172 pour chaque psychologue, soit une nette augmentation pour le dispositif urgence), couvrant préadmissions, suivis thérapeutiques, renouvellements de projets personnalisés, interventions à domicile ou en visio, médiations thérapeutiques par la musique, ou enfin la participation à un séjour de 2,5 jours avec deux familles et une travailleuse sociale.

Les psychologues ont également joué un rôle clé dans le soutien à l'équipe pluridisciplinaire, participant à de nombreuses réunions (éducatives, entre cadres, institutionnelles, groupes de travail pour la bientraitance et la prévention des risques psychosociaux, démarche qualité, ...).

⁶⁰ Conseillère en Insertion professionnelle

Avec l'équipe éducative, ils ont participé à la réflexion pour la mise en place du comité éthique. Ils ont bénéficié de formations variées, de séances spécifiques de supervision et échangé avec d'autres psychologues de la Fondation, situés dans l'Essonne. Ils ont enfin contribué à l'élaboration d'un outil conçu comme un repère chronologique pour les personnes accompagnées et les professionnels, visant à faciliter l'organisation et le suivi des démarches administratives et professionnelles.

Regards croisés des professionnels de l'accompagnement : la lente construction du lien de confiance dans l'accompagnement de madame Pougala

Madame Pougala⁶¹ est arrivée en France en 2018 avec son fils cadet, avant de faire venir ses deux autres enfants en 2023. Son parcours migratoire, marqué par des conditions de vie difficiles et l'absence de soutien familial en France, l'a conduite à intégrer le C.H.R.S. en octobre 2023. Son histoire, peu partagée, et sa méfiance initiale ont rendu son accompagnement complexe, nécessitant une approche progressive et adaptée.

Les référentes éducatives se sont succédé à la suite de changements de personnel. Les premières rencontres sont marquées par une attitude réservée et un besoin de contrôle. L'intéressée a évoqué des difficultés liées à la vie en collectivité, tout en restant évasive sur sa situation personnelle. Sa demande tardive concernant une démarche de santé pour son enfant a révélé une ambivalence : un besoin de soutien, mais aussi une réticence à exposer des aspects sensibles de sa vie, notamment ceux liés à sa parentalité.

L'une de ses référentes souligne une méfiance initiale, voire une crainte que ses enfants lui soient retirés, ce qui a freiné la construction d'un lien de confiance. Son binôme, en revanche, perçoit cette réserve comme un besoin de temps pour établir une relation sécurisée.

L'accompagnement a dû être repensé pour respecter le rythme et les besoins de Madame. L'équipe a privilégié un soutien administratif dans un premier temps, afin de réduire ses appréhensions et de sécuriser la relation. Progressivement, Madame Pougala a commencé à solliciter les professionnels pour des questions liées à ses enfants, notamment concernant la scolarité et le suivi médical. Cette ouverture, bien que timide, témoignait d'une confiance grandissante.

La présence de Madame Bahia⁶², une personne de confiance parlant la langue d'origine de Madame Pougala a joué un rôle clé. Elle a facilité la communication et rassuré Madame Pougala, permettant à l'équipe d'ajuster ses interventions en complémentarité avec cette ressource externe.

Le psychologue qui a rencontré Madame Pougala lors de l'entretien de préadmission la décrit comme une femme marquée par la vie, avec un niveau de compréhension et d'expression en français très limité. La communication a été difficile, malgré l'aide d'un interprète, et Madame Pougala a exprimé craindre que ses enfants lui soient retirés.

Cette crainte, associée à un discours parfois confus et une attitude de repli, a interrogé l'équipe sur son état de santé mentale. Ses enfants semblaient également « bridés » par leur mère, avec peu d'interactions sociales. Malgré ces défis, l'équipe a maintenu une présence discrète mais régulière, en intégrant les visites du psychologue aux rendez-vous des autres professionnels, pour désacraliser son rôle.

Aujourd'hui, bien que Madame Pougala accepte ponctuellement les visites, le fonctionnement familial reste opaque. Les conflits avec d'autres familles et son isolement persistent, mais l'équipe note une légère ouverture, notamment grâce à l'implication de Madame Bahia et à l'accès à un logement individuel, répondant à son besoin d'intimité et de sécurité.

Malgré des défis initiaux liés à sa méfiance et à la rotation des référentes, l'accompagnement de Madame Pougala a évolué positivement. L'équipe a su s'adapter à son rythme, en valorisant sa parole et ses responsabilités parentales. La présence de Madame Bahia a été déterminante pour sécuriser la relation et faciliter les échanges.

Cependant, des interrogations subsistent quant à la santé mentale de Madame Pougala et à la dynamique familiale. L'hypothèse d'un fonctionnement paranoïaque continue d'être explorée, tout en respectant son besoin de contrôle et d'autonomie. L'accès à un logement individuel a permis une certaine ouverture, mais l'équipe reste vigilante et continue de s'adapter pour accompagner Madame vers une plus grande autonomie et une meilleure intégration.

L'accompagnement de Madame Pougala illustre l'importance d'une approche personnalisée, patiente et collaborative. Le croisement des regards entre les différents professionnels a permis de mieux comprendre ses besoins et d'ajuster les interventions. Bien que des défis persistent, les progrès réalisés montrent que la confiance peut s'installer progressivement, ouvrant la voie à un accompagnement plus serein et constructif.

L'accompagnement à l'accès à la culture et aux loisirs

De janvier à mars 2025, 3 ateliers collectifs organisés par la référente culture et loisirs ont permis d'explorer les offres locales (ville d'Étampes et association Culture du cœur) et d'échanger sur la construction de projets. Toutefois, une faible participation a conduit à les remplacer, dès avril, par des permanences avec rendez-vous individuels. Ces temps d'échange ont permis à 7 personnes de s'informer, de réserver des activités, et d'exprimer leurs attentes.

⁶¹ Le nom a été changé

⁶² Le nom a été changé

Pour renforcer l'accès à l'information, un porte-vue actualisé a été installé à l'accueil du CHRS, consulté régulièrement par les résidents.

Au niveau partenarial, on note des initiatives variées. Si le spectacle de Noël du centre artistique Arabesque a connu un engouement modéré, d'autres projets ont été plus porteurs. 3 familles ont profité de la patinoire d'Étrechy (offerte par le C.C.A.S.⁶³), et 8 adolescents ont assisté à un spectacle de danse sur le thème de l'immigration, avec Culture du Cœur, suivi d'un échange avec les artistes. 2 familles ont aussi découvert le domaine de Chamarande, combinant visite contée, exposition artistique, et atelier créatif.

Les adhésions solidaires ont permis à 6 enfants et 1 adulte de s'inscrire à des activités sportives ou culturelles (danse, athlétisme, judo, football). Des ateliers innovants ont émergé comme des massages bien-être avec CHAP'CO (2 familles participantes), une création artistique avec Entre tes mains ou la découverte du FabLab de la Cité culturelle Barthélemy Durand. Enfin, une convention a été signée avec cette dernière, offrant à un résident une formation aux techniques d'une émission radiophonique, avec comme projet de participer à une création d'émission.

Les ateliers

En 2025, 7 ateliers ont été proposés aux adultes et enfants du C.H.R.S., combinant socialisation, autonomie et insertion. Parmi les dispositifs phares, Phénix a permis à 20 familles (59 personnes) de bénéficier de colis alimentaires hebdomadaires, malgré une baisse des dons due aux évolutions des pratiques commerciales. L'Agence du Don en Nature, quant à elle, a fourni des produits d'hygiène, du mobilier et des fournitures scolaires pour une valeur marchande de 7 092 € (pour 944 € de coût réel pour le C.H.R.S.). Par ailleurs, MaMaMa Club a complété ces actions en redistribuant du lait infantile et des petits pots pour bébés.

Les ateliers L.H.S.S.⁶⁴ ont touché 51 participants (parents et enfants) sur des thématiques de prévention et d'information dans le domaine de la santé, telles que la contraception, les écrans, ou les accidents domestiques. L'association Règles élémentaires a organisé une formation à destination des professionnels sur la précarité menstruelle. Des ateliers ont également permis de sensibiliser 5 femmes et 5 adolescentes sur le cycle menstruel et les tabous autour des règles.

L'atelier multisports, en partenariat avec la C.P.T.S - PEPS⁶⁵, a mobilisé 28 enfants (32 séances), renforçant la cohésion et l'activité physique.

Côté bien-être, 7 personnes ont bénéficié de séances individuelles (dont 5 jeunes filles), et 20 femmes ont participé aux ateliers collectifs de soins du visage. L'atelier "C'est moi qui l'ai fait" a permis à 3 participants de développer des compétences manuelles (couture, customisation), tandis que le jeu pédagogique Kijoulou, malgré une fréquentation en baisse (3 participants), reste un outil clé pour préparer les familles à l'autonomie locative.

La journée de la nature, organisée en mai par la Cité Culturelle, a réuni un groupe d'enfants autour d'une exposition d'art, d'un temps de découverte des animaux et de jeux de société. Enfin deux rencontres intergénérationnelles ont eu lieu (contre une en 2024) renforçant la cohésion sociale et l'engagement des jeunes auprès des aînés.

L'atelier bien-être : un espace d'apaisement pour Myriam⁶⁶, 10 ans

Myriam, enfant présentant une hypersensibilité, sujette à des angoisses face à l'injustice ou au rejet, a découvert dans cet atelier un cadre sécurisant pour se détendre. Dès la première séance, la relaxation et la musique l'ont transportée dans un état de calme profond, lui permettant même de s'endormir, illustrant l'impact positif de ces moments sur son équilibre émotionnel. Après deux séances, elle exprime le souhait de poursuivre en 2026.

Les séjours

En 2025, 8 séjours (comme en 2024) ont permis à 13 adultes et 37 enfants de rompre avec leur quotidien, favorisant le lien social, l'autonomie et l'observation des dynamiques familiales. Trois d'entre eux étaient dédiés aux familles (renforcement des liens familiaux et de l'exercice de la parentalité), trois aux enfants (loisirs et découverte), un autre aux adolescents (autonomie), et le dernier, aux mères (ressourcement). La présence d'une

⁶³ Centre Communal d'Action Sociale

⁶⁴ Lits Halte Soins Santé

⁶⁵ Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Sud Essonne

⁶⁶ Le prénom a été modifié

psychologue et d'une éducatrice sur l'un des séjours organisés avec deux familles, a offert un cadre privilégié pour renforcer les liens et observer les familles dans un autre contexte.

Un séjour qui participe à l'évolution du regard sur l'accompagnement

Madame Abel⁶⁷ témoigne d'une évolution dans sa relation avec les éducatrices après un séjour organisé par le C.H.R.S. Longtemps méfiante, persuadée que le rôle des professionnels se limitait au contrôle ou au placement des enfants, elle a découvert, lors de ce temps partagé, leur véritable mission, et un accompagnement bienveillant. Ce séjour a marqué un tournant : elle a pu s'exprimer librement, réaliser qu'elle était écoutée, et comprendre que les professionnels étaient là pour la soutenir, et non la juger. Aujourd'hui, elle reconnaît avoir gagné en confiance, malgré une méfiance persistante envers certains. Ce changement de perspective lui a permis de s'ouvrir à l'équipe éducative, de demander à être accompagnée par une référente avec qui elle a établi un lien de confiance, et de vivre sereinement le relais avec un binôme.

Le pavillon d'Étréchy

Créé en janvier 2021, le pavillon d'Étréchy a accueilli, à ce jour, 9 femmes et 18 enfants. Ce dispositif d'hébergement semi-collectif se compose de trois espaces privatifs, chacun incluant des chambres, une salle de bain et des toilettes individuelles. Les parties communes, quant à elles, comprennent une cuisine, un salon, un sous-sol équipé d'une buanderie, un jardin, ainsi qu'une véranda aménagée en espace de jeu pour les enfants. En 2025, le pavillon a bénéficié de travaux de rénovation, notamment l'imperméabilisation du sous-sol, visant à améliorer les conditions de vie des résidents.

Le pavillon d'Étréchy offre un cadre de vie sécurisé et qualitatif, propice à l'accueil des familles en difficulté. Cependant, l'expérience de 2025 a révélé des tensions récurrentes entre certaines familles, liées à la cohabitation de ménages aux parcours, rythmes et fonctionnements familiaux très différents. Malgré l'investissement constant des équipes pour favoriser la solidarité et la cohésion, ces tensions persistent et peuvent être difficiles à contenir, certaines familles percevant l'hébergement en semi-collectivité comme une solution peu adaptée à leurs besoins, vécue davantage comme une contrainte que comme un soutien.

Ces constats amènent l'établissement à s'interroger sur la pertinence du maintien de cette modalité d'accueil dans sa configuration actuelle. Plusieurs pistes pourraient être explorées telles que le renforcement de l'accompagnement individualisé, l'adéquation des critères d'orientation du S.I.A.O. avec les attentes des ménages, et enfin la possibilité de repenser les espaces communs pour favoriser une cohabitation plus harmonieuse, tout en préservant l'intimité des familles.

La fête de fin d'année

Chaque année, le C.H.R.S. organise une fête de fin d'année pour marquer la clôture d'un cycle avec les personnes hébergées, les salariés et les bénévoles. Traditionnellement hivernale, cette manifestation a évolué vers une date estivale, à la fin de l'année scolaire, pour profiter d'un moment convivial en extérieur.

En 2025, l'événement a pris une dimension participative inédite : 4 femmes hébergées ont proposé de préparer elles-mêmes le repas partagé, encadrées par deux éducatrices référentes. Trois ateliers de préparation ont permis de partager leurs cultures culinaires, répartir les rôles et organiser les achats. Leur implication a renforcé leur confiance, leurs compétences et leur sentiment d'appartenance.

Les participantes ont cuisiné pour une centaine de convives, accompagnées par les travailleurs sociaux, tandis que le C.V.S. gérait la logistique. Après le repas, un D.J. a animé une soirée dansante, clôturant l'événement dans une ambiance joyeuse et fédératrice.

Cette expérience a créé du lien entre les participantes et l'ensemble des résidents, tout en valorisant leur engagement. Pour 2026, les idées émergent déjà : repas partagé, match de football, ou d'autres formats à coconstruire avec les personnes accueillies

⁶⁷ Le nom a été changé

Appréciation de l'accompagnement par les personnes hébergées et identification de pistes d'amélioration

En 2025, le taux de participation à l'enquête au sein du C.H.R.S. s'établit à 34,25 %, avec seulement 25 répondants sur 73 adultes hébergés, marquant une baisse significative par rapport aux années précédentes (79,41 % en 2024 et 78,6 % en 2023). Cette diminution s'explique principalement par le passage à un format entièrement dématérialisé, qui a pu constituer un obstacle pour certaines personnes accueillies, moins familières avec les outils numériques.

Les priorités des personnes hébergées restent inchangées : l'accompagnement dans les démarches et projets (56 %) ainsi que les conditions d'hébergement (36 %) sont identifiés comme les éléments les plus importants des réponses apportées. Ces résultats confirment l'importance accordée à un soutien personnalisé et à des conditions de vie adaptées.

La satisfaction concernant l'accueil et l'admission est quasi unanime. En effet, 100 % des répondants se déclarent satisfaits de l'écoute et de la compréhension de leur situation lors des entretiens d'admission, de la clarté des règles du C.H.R.S., ainsi que de l'accueil qui leur a été réservé. L'accompagnement à la familiarisation avec leur nouvel environnement obtient un taux de satisfaction de 83,33 %.

L'état des logements à l'arrivée est jugé satisfaisant par l'ensemble des répondants, avec une propreté irréprochable selon 100 % d'entre eux (contre 78% en 2024). Cette amélioration est le résultat d'une meilleure organisation du pôle hébergement et maintenance, qui a permis de prioriser les interventions et d'anticiper les besoins en travaux. Cependant, 16,67 % des répondants estiment que la superficie et l'agencement des logements ne sont pas adaptés à leur composition familiale, soulignant des besoins en intimité et en espace, notamment pour les familles dont la composition a évolué après l'admission.

Le sentiment de sécurité et la localisation des logements sont très bien perçus, avec respectivement 96 % et 100 % de satisfaction. Les délais d'intervention du service technique ont également connu une amélioration notable, passant de 61 % de satisfaction en 2024 à 92 % en 2025, avec une résolution durable des problèmes pour 92 % des répondants.

En matière de communication et de respect des droits, 100 % des répondants estiment que leur vie privée est respectée (90 % en 2024) et que les documents fournis sont clairs et accessibles. Le taux de satisfaction relatif à la participation à la construction de leur projet personnalisé est en nette progression, passant de 46% en 2024 à 72 % en 2025.

L'accompagnement socioéducatif est globalement très bien perçu. La vie quotidienne, le savoir-habiter, la santé et la gestion administrative obtiennent des scores élevés, reflétant la qualité du soutien apporté. La gestion budgétaire, en particulier, atteint 100 % de satisfaction, contre 68 % en 2024, témoignant d'une implication renforcée des travailleurs sociaux dans ce domaine.

Les enfants hébergés expriment également un retour positif. Ils se sentent en sécurité et bien accueillis, et apprécient les activités proposées, tout en souhaitant davantage de sorties, notamment sans leurs parents (signe d'un besoin d'expériences entre pairs et d'émancipation), davantage d'intimité (« *une chambre à moi* ») et de repères affectifs (animaux de compagnie...).

Plusieurs pistes d'amélioration se dégagent de cette enquête. Il serait pertinent d'adapter le format du questionnaire pour faciliter la participation, notamment en proposant un accompagnement individualisé pour les personnes moins à l'aise avec le numérique. La traduction des documents en français simplifié pourrait également améliorer l'accessibilité des documents issus de la loi 2002-2. Par ailleurs, organiser systématiquement des visites de la ville pour les nouveaux arrivants et veiller à garantir plus d'intimité sont des

axes à explorer. Enfin, augmenter le nombre de sorties et d'activités pour les enfants répondrait à leurs attentes exprimées.

En conclusion, les résultats de l'enquête 2025 montrent une amélioration significative de la satisfaction globale, qui atteint 86,79 %, contre 70,84 % en 2024. Les usagers se sentent accompagnés, soutenus et compris dans leurs besoins, confirmant la qualité du travail engagé par les équipes du C.H.R.S. Malgré quelques limites méthodologiques et des points d'attention à améliorer, ces résultats constituent une base solide pour poursuivre l'amélioration continue des pratiques et renforcer l'accessibilité et l'inclusion.

Conclusions et perspectives

Pour 2026, le C.H.R.S. entend s'engager dans une dynamique ambitieuse d'amélioration et d'adaptation, combinant des aménagements concrets, un renforcement de la participation et la consolidation des processus qualité.

La garderie fera l'objet d'une refonte majeure. L'espace extérieur sera aménagé (jeux pour enfants, potager pédagogique) et la création de sanitaires dédiés viendra renforcer l'autonomie et l'intimité des enfants. Les ateliers collectifs visant l'insertion professionnelle et sociale seront développés et diversifiés, permettant de renforcer les compétences des personnes accompagnées, de maintenir une dynamique active et de soutenir durablement leurs projets.

L'année 2026 sera également marquée par une analyse approfondie du fonctionnement du pavillon d'Étréchy, en collaboration avec les partenaires institutionnels, afin d'évaluer sa pertinence, son évolution ou sa transformation. Cette réflexion s'appuiera sur les besoins des publics, les missions du C.H.R.S. et les capacités de l'établissement, avec pour objectif d'assurer une adéquation optimale entre l'offre d'hébergement et les attentes des familles.

La démarche qualité sera renforcée en vue de l'évaluation H.A.S. en septembre 2026, avec la finalisation des procédures (gestion des dysfonctionnements, prévention des risques infectieux, plan de gestion de crise), la mise à jour des documents obligatoires, et la création d'un P.A.C.Q.⁶⁸ Ces actions garantiront une transparence accrue, une meilleure prévention et un suivi structuré des axes d'amélioration.

Les partenariats seront consolidés et élargis pour répondre aux enjeux de fluidité des parcours. Le C.H.R.S. maintiendra des échanges réguliers avec les partenaires existants (S.I.A.O., associations, institutions) et développera de nouvelles collaborations, notamment dans les champs du logement, de l'hébergement et de l'insertion. L'accès à l'emploi restera un levier clé pour favoriser l'autonomie des ménages, avec un accent mis sur les missions bénévoles et les formations qualifiantes.

Face aux réformes nationales (tarification des C.H.R.S., pilotage par indicateurs), le C.H.R.S. anticipera les risques liés à la compression des dotations budgétaires et à la sélection des publics. Une vigilance stratégique sera maintenue pour préserver la qualité de l'accompagnement, défendre les moyens nécessaires et garantir des conditions de travail stables pour les équipes.

En conclusion, 2026 sera une année charnière, marquée par l'innovation, l'adaptation et l'amélioration continue. Le C.H.R.S. réaffirmera son engagement à offrir un accueil humain, structuré et tourné vers l'autonomie, tout en préservant les valeurs fondatrices de l'hébergement social : inconditionnalité, humanité et exigence professionnelle.

⁶⁸ Plan d'Amélioration Continue de la Qualité

LA MAISON DE LA JUINE

Maison d'enfants à caractère social

Présentation de l'établissement

La Maison de la Juine est une M.E.C.S.⁶⁹, implantée dans le sud du département de l'Essonne. Deux foyers éducatifs, l'un situé en zone périurbaine à Ormoy-la-Rivière, l'autre en zone urbaine à Dourdan, accueillent 22 garçons âgés de 15 à 20 ans (et par dérogation à partir de 13 ans) au titre de la protection de l'enfance. Originaires de l'Essonne et des départements limitrophes, ces adolescents vivent des situations familiales complexes et présentent divers troubles du comportement, souvent conjugués à des conduites délinquantes. La Maison de la Juine s'engage à les accueillir, les protéger, les éduquer et les accompagner dans leur parcours de scolarisation, d'autonomisation, de socialisation et d'insertion socio-professionnelle. Individualisée, la prise en charge éducative entend répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune, mobilisant différents partenaires. En interne, en lien avec les éducateurs, trois référents pédagogiques proposent des activités de jour aux adolescents non engagés dans un projet scolaire ou professionnel, au travers d'ateliers scolaire, sportif et cuisine.

L'établissement est habilité et financé par le Conseil Départemental de l'Essonne au titre de l'A.S.E.⁷⁰, et bénéficie, à hauteur de 3 places, d'un conventionnement avec la P.J.J.⁷¹

Les faits marquants de l'année 2025

L'année 2025 a été rythmée par plusieurs temps forts, inscrits dans une dynamique de d'amélioration et de consolidation :

- **Le renforcement des instances pluriprofessionnelles** : Le comité de gestion et de prévention de la violence et de la maltraitance, le comité de suivi du projet d'établissement (devenu comité éthique en septembre 2025 et incluant désormais les enjeux de posture professionnelle, de respect des droits des adolescents et de cohérence éducative) et le comité ressource associatif (à l'échelle de l'association) sur les violences sexuelles sur mineurs et jeunes majeurs, ont structuré les pratiques, en s'appuyant sur les recommandations de la H.A.S.⁷² et en formalisant des procédures clés (gestion des violences, signalements, éthique).
- **L'évolution des groupes d'analyse des pratiques** : Remplacés par des demi-journées pluridisciplinaires avant chaque période de vacances scolaires, ces temps associent éducateurs, veilleurs de nuit, psychologues et pôle pédagogique afin de créer un socle commun de pratiques, renforçant ainsi la continuité éducative.
- **La mise en place d'une supervision pour l'équipe de direction** : Accompagnement dédié pour soutenir les cadres dans leurs fonctions managériales, harmoniser les décisions, en lien avec les valeurs et orientations du projet d'établissement.
- **L'instauration d'une journée porte ouverte (26 juin 2025)** : Première édition marquant l'achèvement des travaux du pavillon d'Ormoy-la-Rivière, avec une mise en valeur de la cuisine pédagogique, des pratiques des professionnels autour d'échanges constructifs avec des acteurs du secteur et les financeurs, consolidant la dynamique partenariale.
- **La réalisation de l'évaluation H.A.S** (octobre 2025) : Mobilisation de l'ensemble des professionnels (y compris les veilleurs de nuit) pour préparer l'évaluation avec un objectif commun, placer le jeune au cœur

⁶⁹ Maison d'Enfants à Caractère Social

⁷⁰ Aide Sociale à l'Enfance

⁷¹ Protection Judiciaire de la Jeunesse

⁷² Haute Autorité de Santé

de son parcours et renforcer la démarche qualité d'amélioration continue, en lien avec les exigences de la HAS. Afin de créer une dynamique porteuse de sens et une appropriation de la démarche, les équipes ont été pleinement associées via des groupes de travail et des réunions institutionnelles.

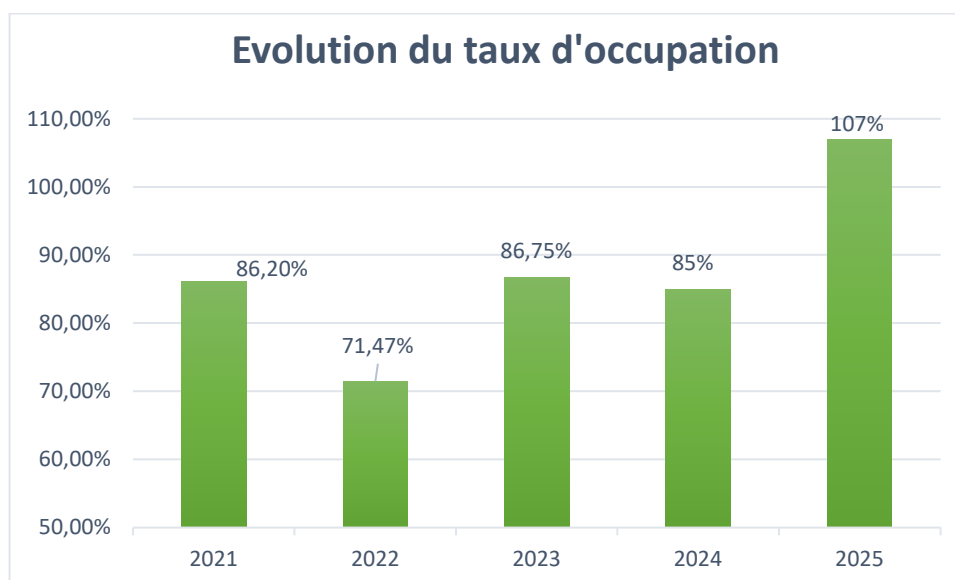
L'établissement obtient des cotations élevées – 3,55/4 pour le chapitre 1 (la personne accompagnée), 3,56/4 pour le chapitre 2 (les professionnels) et 3,33/4 pour l'E.S.S.M.S (la gouvernance) – avec quelques critères impératifs à améliorer dans le plan d'action. L'évaluation souligne une identité forte, un cadre de vie adapté aux jeunes et un accompagnement socio-éducatif de qualité, porté par des professionnels engagés dans des ateliers variés (insertion, cuisine, sport). L'équipe, réactive et complémentaire, s'appuie sur un large réseau partenarial (santé, éducatif, social, etc.) pour répondre aux besoins des jeunes, qui se sentent écoutés et respectés. Les axes d'amélioration concernent principalement la confidentialité des données, le droit à l'image, la gestion des risques infectieux, des plaintes, et des crises, ainsi que l'appropriation des procédures existantes.

- **La mise en place de modules de formation** : 1 127 heures de formation en 2025 (contre 335 en 2024), impliquant 80 participations de professionnels sur différentes thématiques, telles que notamment la communication bienveillante, l'éthique et le secret professionnel, ou les gestes et postures, ont contribué à outiller les professionnels et harmoniser les pratiques sur les dimensions relationnelles, préventives et déontologiques.
- **La stabilisation des équipes, y compris l'effectif des surveillants de nuit** : La sécurisation de plusieurs recrutements en C.D.I., réduction des C.D.D, a permis de consolider les effectifs, garantissant une meilleure continuité éducative, une cohésion renforcée, ainsi qu'une diminution de la précarité salariale.
- **La formalisation de 2 chartes** : la charte des postures professionnelles, autour de 18 commandements garantit un repère commun éthique, tandis que la charte de la bientraitance, remise à chaque nouveau jeune accueilli, renforce et clarifie l'engagement des professionnels autour d'un accompagnement respectueux et centré sur l'utilisateur.
- **La réalisation d'un contrôle départemental (octobre 2025)** : Audit approfondi sur 5 jours du fonctionnement de l'établissement (examen des procédures, des dossiers des jeunes, entretien avec l'ensemble des professionnels, ainsi qu'avec 4 jeunes, et un rendez-vous au siège portant sur les ressources humaines). Les auditeurs ont salué la transparence des pratiques, et la cohérence institutionnelle. Le rapport officiel est attendu afin de poursuivre la démarche d'amélioration continue.
- **Des consolidations organisationnelles** : Le déploiement du dossier de l'utilisateur via le logiciel NEMO, le renforcement des temps d'échanges en équipes pluridisciplinaires via les réunions transversales, ainsi que des entretiens individuels de suivi et de soutien, permettent d'étayer le travail des professionnels.
- **Une évolution budgétaire satisfaisante** : L'année 2025 se distingue par un dépassement significatif des objectifs budgétaires et une dynamique ascendante tout au long de l'année.

L'activité

Quelques chiffres et leur analyse

Evolution du nombre et de la nature des accueils



L'établissement a atteint un taux d'occupation de 8585 journées, dépassant l'attendu du tarificateur (97%) et la capacité théorique de l'établissement, représentant une nette augmentation par rapport à 2024 (+ 1763 journées).

Après un début d'année marqué par un léger retard, une montée en puissance progressive a permis non seulement de rattraper ce retard, mais aussi de dépasser les objectifs initiaux.

Ce résultat s'explique par l'occupation continue des places, pour des jeunes aux parcours plus longs et moins interrompus (transitions mieux anticipées, moins de difficultés d'adaptation ou de refus d'accompagnement), ainsi que l'utilisation simultanée des infrastructures (deux pavillons, une chambre partagée, un nouvel appartement et un studio réhabilité) et enfin la mobilisation continue de l'équipe consolidée.

45 adolescents ont été accueillis en 2025 (48 en 2024), dont 40 au titre de l'A.S.E. et 5 au titre de la P.J.J. (idem 2024). 25 admissions ont été réalisées, pour 20 sorties, contre 29 admissions et 28 sorties l'an passé, traduisant également la capacité des jeunes accueillis à s'ancre et à se projeter.

En nette baisse, la proportion de jeunes bénéficiant d'une double mesure atteint 22,22 %, soit 10 jeunes, contre 41,67% en 2024 (20 jeunes). Ce chiffre contraste avec le nombre de journées réalisées pour des jeunes relevant d'un suivi P.J.J. qui augmente fortement. (1234 journées contre 609 en 2024). Le parcours des jeunes nécessite un accompagnement renforcé, une collaboration étroite avec les services judiciaires, et une attention particulière aux comportements à risque.

Les accueils immédiats continuent à fortement diminuer, passant de 14 l'an dernier à 6 cette année. Cette diminution confirme notre volonté de prioriser des admissions anticipées, cohérentes avec notre projet d'accompagnement à moyen terme, tout en continuant à répondre ponctuellement à des situations critiques lorsqu'aucune autre solution n'est disponible.

Enfin, au 31 décembre 2025, le nombre de jeunes bénéficiant d'un dossier M.D.P.H.⁷³ pour des troubles du comportement apparaît en hausse (6 notifications et 3 dossiers en cours), contre 5 au 31 décembre 2024. La cohabitation entre jeunes aux profils contrastés (troubles du comportement et parcours délinquants) complexifie l'accompagnement. Les premiers en situation de vulnérabilité, risquent d'être manipulés ou entraînés vers des conduites à risque par les seconds, déséquilibrant la dynamique des groupes. Par ailleurs, les tensions peuvent être aggravées car les jeunes relevant de la M.D.P.H. ne sont pas toujours identifiés à l'admission, faute de places dans des établissements adaptés à leur handicap, aggravant ces tensions. Si la pression sur le taux d'occupation est réelle, la priorité doit pouvoir être donnée à la cohérence des parcours et à l'adéquation des moyens.

La moyenne d'âge des jeunes apparaît stable, équivalente à 16 ans et 10 mois au 31 décembre 2025, contre 16 ans et 9 mois, fin 2024. L'écart d'âge existant entre le plus jeune (13 ans) et le plus âgé (20 ans) s'agrandit. (7 ans contre 5 ans l'an dernier). Pour répondre aux besoins de ses partenaires, l'établissement élargit ses critères d'accueil en sollicitant des dérogations d'âge : il accueille désormais davantage de jeunes de moins de 15 ans et de majeurs (18 ans et plus). Ainsi, au 31 décembre 2025, on compte 12 majeurs (contre 5 en 2024) et 1 jeune de 14 ans (stable par rapport à 2024).

En 2025, l'origine géographique des demandes d'admission s'est considérablement élargie. L'Essonne, bien que restant majoritaire (44%) voit son poids relatif chuter (85 % en 2024), en raison de la saturation des places et de l'émergence de demandes extérieures. D'autres territoires se renforcent : Paris et la Seine-et-Marne représentent désormais 16 % des admissions (4 jeunes par département), contre 5 % en 2024. De nouveaux départements sollicitent désormais l'établissement tels que les Hauts-de-Seine et les Yvelines, absents en 2024, comptant en 2025 chacun 2 jeunes accueillis. Quant au Val-de-Marne, il maintient une présence stable (8 %). Cette diversification des origines géographiques témoigne d'une reconnaissance accrue de notre établissement auprès des services A.S.E et P.J.J. franciliens, au-delà du périmètre historique.

A noter que dans l'Essonne, la M.D.S.⁷⁴ d'Evry est devenue le principal prescripteur en 2025, en remplacement d'Étampes. Les liens partenariaux se renforcent progressivement et la Maison de la Juine travaille désormais avec la majorité des M.D.S. du département.

Le nombre de M.N.A.⁷⁵ accueillis diminue (2 en 2025 contre 4 en 2024), en lien avec l'évolution des politiques d'accompagnement visant à limiter leur présence en MECS.

Les sorties de l'établissement

L'année 2025 se caractérise par une baisse du nombre total de sorties (20 contre 28 en 2024) et une évolution des motifs vers des transitions davantage maîtrisées. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de stabilisation des équipes et de renforcement de la continuité éducative.

Les retours en famille restent le principal motif de sortie (7 contre 9 en 2024), témoignant de la poursuite du travail de réinscription dans l'environnement familial. Les orientations vers d'autres établissements A.S.E. sont en légère hausse (6 contre 5), traduisant des ajustements de parcours.

Parallèlement, les motifs de rupture diminuent nettement : forte baisse des orientations vers des établissements P.J.J. (1 contre 5 en 2024) et des fugues prolongées avec refus de placement (1 contre 3 en 2024), et disparition des hospitalisations. Les incarcérations augmentent légèrement (3 contre 2 en 2024), témoignant de la complexité des situations des jeunes accueillis.

Dans l'ensemble, ces éléments confirment une amélioration de la stabilité des parcours et une diminution des sorties non anticipées.

⁷³ Maison Départementale des Personnes Handicapées

⁷⁴ Maison Départementale des Solidarités

⁷⁵ Mineurs non Accompagnés

Durée des séjours

L'année 2025 marque une évolution significative des durées de séjour, avec la disparition des accueils de moins de 30 jours (contre 17,85 % en 2024), traduisant une nette stabilisation des parcours.

Les séjours s'allongent sensiblement : 70 % des jeunes sont accueillis au-delà de 6 mois (contre environ 20 % en 2024). La durée moyenne de séjour augmente fortement, passant de 175 jours en 2024 à 322 jours en 2025, soit près du double, confirmant une capacité accrue à accompagner dans la durée et à limiter les ruptures.

Ces éléments témoignent d'un renforcement de la continuité éducative et d'une meilleure adéquation entre les profils accueillis et les capacités de l'établissement.

Durée de séjour	2024 (%)	2025 (%)	Variation (points)
Moins de 15 jours	10.71	0	-10.71
Entre 15 et 30 jours	7.14	0	-7.14
1 à 4 mois	32.14	20	-12.14
4 à 6 mois	28.57	10	-18.57
6 mois à 1 an	7.14	30	+22.86
1 à 2 ans	10.71	35	+24.29
+ de 2 ans	3.57	5	+1.43

L'accompagnement des jeunes accueillis à la Maison de la Juine

Les profils des jeunes accueillis

L'année 2025 met en évidence deux profils de jeunes distincts selon les lieux d'accueil. Le site de Dourdan accompagne majoritairement des jeunes plus âgés, souvent proches de la majorité ou majeurs, engagés dans des parcours d'insertion. La présence d'appartements en semi-autonomie renforce cette orientation, avec des jeunes plus mobiles et investis dans des démarches extérieures.

À l'inverse, le site d'Ormoy-la-Rivière accueille un public plus jeune, nécessitant un accompagnement centré sur la structuration du quotidien, la scolarité et la stabilisation des parcours. Les équipes y interviennent davantage sur les enjeux éducatifs de base et la prévention des ruptures.

Ces deux dynamiques complémentaires illustrent une organisation adaptée aux besoins différenciés des jeunes, entre accompagnement vers l'autonomie et sécurisation des parcours.

Le travail avec les familles

Le travail avec les familles constitue un axe central de l'accompagnement à la Maison de la Juine, dans une logique de maintien des liens et de sécurisation des parcours. L'établissement veille à associer les familles dès l'admission, notamment à travers des temps de rencontre et de visite visant à favoriser l'adhésion au placement.

Une réunion est systématiquement organisée dans les trois mois pour coconstruire le D.I.P.C.⁷⁶, permettant de recueillir les attentes, de définir les objectifs et d'instaurer un cadre de collaboration. Ce travail se prolonge tout au long du séjour par des échanges réguliers, garantissant un suivi partagé et un espace de dialogue sécurisé.

Cet accompagnement s'inscrit toutefois dans un contexte souvent complexe : acceptation parfois difficile du placement, implication inégale des familles, conflits pouvant fragiliser le jeune, et nécessité d'une coordination étroite entre les différents acteurs.

Les équipes éducatives et l'encadrement restent disponibles tout au long du placement pour soutenir les parents, favoriser le dialogue et garantir des décisions centrées sur la sécurité et le développement du jeune.

En 2025, l'établissement a renforcé cette dynamique en mettant en place une adresse mail dédiée aux réclamations et plaintes, traduisant un engagement en faveur de la transparence, de l'écoute et de l'amélioration continue, conformément aux attentes de la H.A.S.

L'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif repose sur une articulation équilibrée entre le collectif, support de structuration et de socialisation, et l'individuel, permettant de prendre en compte les besoins spécifiques de chaque jeune. Les activités sont ainsi mobilisées comme des leviers éducatifs adaptés aux objectifs de chacun. Les actions éducatives font l'objet d'une préparation en amont par les équipes, en lien avec les besoins identifiés, puis sont validées par l'encadrement afin de garantir leur cohérence et leur inscription dans le projet institutionnel.

La participation du jeune au projet et l'individualisation des actions garantissent la dynamique de l'accompagnement. Elaborés puis formalisés dans le projet éducatif personnalisé, des axes de travail déclinent les dimensions sociales, éducatives, relatives à la scolarité et l'insertion, et le cas échéant, au suivi des soins. Impliquant les adolescents, les familles et les partenaires, des évaluations régulières permettent d'appréhender et d'ajuster au mieux la progression de chaque situation.

L'accompagnement s'effectue en équipe pluridisciplinaire : éducateurs, personnels pédagogiques, maîtresse de maison, surveillants de nuit, psychologue, chef de service.

Les pôles pédagogiques

3 ateliers pédagogiques s'adressent prioritairement aux jeunes qui se trouvent, à leur arrivée ou en cours de parcours, non-inscrits dans une activité scolaire ou dans un cursus de formation.

L'atelier scolaire

En 2025, les pavillons de Dourdan et d'Ormoyn-la-Rivière confirment leur complémentarité au service des parcours des jeunes⁷⁷.

Le site de Dourdan s'affirme comme un pôle de stabilisation, accueillant des jeunes plus avancés dans leur insertion (formation, emploi, majorité). L'accompagnement vise la consolidation des parcours, la sécurisation des démarches et le développement de l'autonomie, avec un suivi individualisé structurant autour du suivi technique des contrats, du travail avec les employeurs, du soutien à la mobilité et à l'autonomie, ainsi que la préparation de l'après placement.

À l'inverse, le site d'Ormoyn-la-Rivière accueille des jeunes en phase de remobilisation, souvent marqués par des ruptures. L'enjeu éducatif est de réinstaller un cadre, de sécuriser les situations et de relancer une dynamique d'insertion, en offrant un accompagnement aux démarches de base, un travail avec les dispositifs d'insertion, un soutien à la présence et à la structuration du projet, ainsi qu'une reprise du lien éducatif et social.

L'atelier cuisine, situé dans une cuisine pédagogique dédiée sur le site d'Ormoyn-la-Rivière, accueille des jeunes, en lien avec les équipes éducatives. Les jeunes expérimentent, se structurent, se révèlent. Le cadre est rassurant pour des parcours souvent marqués par la déscolarisation, les addictions ou l'instabilité.

⁷⁶ Document Individuel de Prise en Charge

⁷⁷ Cf les parcours d'insertion de Jason, Stanislas, Mohamed, Thomas, Léo, Karim, Paul, Hugo, et Yacine présentés dans le paragraphe « Illustrations et témoignages ».

Adapté à chaque rythme (individuel, petit groupe), l'atelier répond à des objectifs variés tels que la découverte, la construction d'un projet professionnel ou le développement de compétences transversales.

Face à des participations irrégulières, liées aux profils des jeunes accueillis, l'atelier a adapté son fonctionnement via des séquences individualisées et flexibles, la présence renforcée sur les pavillons, ainsi qu'un travail constant en équipe pluridisciplinaire.

L'atelier a été un pilier de plusieurs événements clés de l'année (brunch estival, visite H.A.S., repas de Noël, journée porte ouverte...) démontrant son rôle central dans la vie de l'établissement, et servant de vitrine du savoir-faire des jeunes, valorisé en interne comme en externe.

Chantier phare de 2025, le livret pédagogique, dont un volet est entièrement consacré à la restauration, est désormais abouti. Fruit d'une collaboration en équipe pluridisciplinaire, il structure les apprentissages (compétences techniques, sociales, autonomie), valorise les progrès (support de dialogue, repères communs), et sécurise les parcours (cohérence institutionnelle, repère pour les professionnels).

L'atelier sportif révèle des dynamiques éducatives fortes, et des progrès concrets.

Certaines activités telles que la musculation, le renforcement musculaire, ou les sports de combat sont particulièrement plébiscitées par les jeunes, pour des objectifs variés (perte de poids, prise de masse, bien-être, respect, maîtrise de soi...)

Si la consommation de stupéfiants et de tabac, ainsi que la fragilité des dynamiques collectives demeurent des freins, le sport offre une alternative positive permettant un retour au corps, une décharge émotionnelle positive et une prise de conscience positive de sa santé.

Les jeunes en semi-autonomie ont formulé des demandes ciblées (escalade, escape game), dont l'organisation a rencontré un vif succès. Ces sorties ont révélé des facettes inédites chez les jeunes, valorisant leurs capacités dans un cadre nouveau.

L'accompagnement psychologique

Pouvant être stigmatisé, il a nécessité auprès des jeunes un travail de déconstruction des représentations de la psychologue. Pour ce faire, la professionnelle a développé des temps de présence et d'échange informels au sein des deux foyers. Ce positionnement a favorisé l'émergence d'un lien de confiance, permettant à de nombreux jeunes de bénéficier d'un accompagnement individualisé, avec un soutien renforcé lors d'événements particuliers.

Une dynamique pérenne s'est également instaurée entre la psychologue et les équipes, permettant d'étayer les professionnels dans leurs pratiques (Participation active aux réunions hebdomadaires, ainsi qu'à différentes instances, éclairage clinique pour les Projets Éducatifs Personnalisés), étude des demandes d'admission (avec chefs de service et directrice), consultation sur les orientations et les difficultés de parcours.

La psychologue a renforcé les liens avec le réseau partenarial en collaborant étroitement avec des psychologues extérieurs, ainsi qu'en poursuivant le partenariat avec le dispositif ETAPE, dédié au suivi psychologique des jeunes accompagnés par la P.J.J.

Par ailleurs, elle a participé à de nombreuses synthèses organisées avec les services de l'A.S.E. et de la P.J.J, et a assisté à des audiences pour des jeunes en grande souffrance psychologique.

La dynamique partenariale

La Maison de la Juine s'appuie sur un réseau partenarial solide et diversifié. Institutions, dispositifs d'insertion, organismes de formation et entreprises locales sont mobilisés de manière coordonnée pour proposer des réponses adaptées à chaque jeune.

Ce maillage territorial permet de multiplier les opportunités (formation, emploi, remobilisation), de prévenir les ruptures et de soutenir concrètement les jeunes dans leurs démarches. Les entreprises, en particulier, jouent un rôle clé dans l'accès à l'expérience professionnelle et l'ancrage dans la réalité du travail.

En 2025, le partenariat avec l'APASO⁷⁸ a été précieux pour les jeunes confrontés à des démarches administratives complexes, via des suivis individualisés dispensés par des juristes. Ce partenaire a également organisé à Ormoy-la-Rivière des ateliers collectifs autour de la notion de citoyenneté, des droits et responsabilités.

Les partenariats en lien avec le sport et les loisirs sont également des leviers d'intégration et de bien-être, via notamment la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix qui permet aux jeunes de bénéficier d'un accès privilégié à différentes infrastructures sportives (centre aquatique, Stade pour le football). L'adhésion à Culture du Cœur a également permis aux jeunes de découvrir des activités culturelles et sportives à tarifs réduits.

Enfin, la Maison de la Juine veille à garantir l'accès aux soins via un accompagnement régulier vers les consultations des professionnels de santé, dont divers centres médico-psychologiques avec lesquels l'établissement a tissé des liens, ou des examens de prévention en santé.

Les activités éducatives marquantes mises en place en 2025

L'année 2025 marque une évolution notable dans la dynamique des séjours proposés par l'établissement. Alors que 12 séjours avaient été organisés en 2024, seuls 4 ont pu être menés en 2025. Cette baisse se traduit également dans le nombre total de journées — 28 journées en 2025 contre 84 en 2024 — et dans le nombre de participations, qui passe de 53 à 21.

Cette évolution ne relève pas uniquement d'un choix organisationnel : elle reflète également les attentes et le positionnement des jeunes accueillis.

Beaucoup d'entre eux expriment aujourd'hui moins d'envie et de motivation à quitter l'établissement pour partir en séjour. Le besoin de repères, la recherche de sécurité dans le quotidien et la difficulté à se projeter hors du cadre habituel se manifestent davantage au sein des groupes. Les jeunes semblent privilégier les activités internes, plus rassurantes, plus proches de leur environnement et permettant un engagement plus flexible. Face à cela, les professionnels ont adapté leurs propositions.

L'établissement continue toutefois à organiser des séjours qui correspondent à des attentes réelles et besoins éducatifs. Ce sont des temps forts de l'accompagnement⁷⁹, favorisant la création de liens entre jeunes et professionnels. Durant l'été 2025, deux séjours (en Bretagne et Gironde) ont été coconstruits avec les jeunes du foyer de Dourdan. Un autre s'est déroulé pendant les vacances de Noël près d'Annecy marqué notamment par le barbecue du jour de l'an, moment très convivial.

Au-delà de l'aspect ludique, les séjours permettent de renforcer la confiance, de développer l'autonomie et de consolider les dynamiques collectives. Ils illustrent l'engagement des équipes à proposer un accompagnement individualisé, même pendant les périodes de vacances scolaires.

Comme en 2024, l'établissement a mené un chantier pédagogique en 2025. Mobilisant 2 jeunes du foyer de Dourdan, ce chantier visait l'amélioration de l'environnement de vie des adolescents, par la création d'un potager 4 saisons et l'entretien des extérieurs du pavillon. Ce type d'activité reste précieux, il favorise la responsabilisation, l'engagement, la valorisation par le travail collectif et la construction d'une dynamique positive.

A Ormoy-la-Rivière, des tensions récurrentes (violences, fugues, consommations de substances, désengagement), ont conduit les professionnels à lancer en juillet 2025 un projet innovant : "Prendre soin par l'alimentation". Ce dispositif, couplé à une semaine d'activités éducatives, visait à :

- Inverser la dynamique négative en offrant une expérience valorisante et structurante,
- Renforcer la cohésion du groupe et restaurer l'estime de soi,
- Créer un cadre apaisant pour favoriser l'engagement des jeunes.

⁷⁸ Association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation

⁷⁹ Cf le séjour de Kévin, présenté dans le paragraphe « Illustrations et témoignages. »

Le petit déjeuner, souvent source de tensions, a été repensé comme un moment de qualité et de respect permettant de signifier aux jeunes leur valeur, en leur offrant un espace où ils se sentent considérés et respectés. Chaque après-midi, les jeunes ont participé à des activités variées, ludiques, fédératrices, et invitant au dépassement de soi.

Au cours de l'année 2025, le partenariat autour de l'atelier de médiation animale initié en 2024 s'est renforcé. Ainsi, 22 séances ont eu lieu et ont concerné quatre jeunes des deux pavillons. Un jeune en particulier a grandement investi cet espace en participant à 16 séances individuelles.

Illustrations et témoignages

Le parcours d'insertion de Jason⁸⁰ : les échecs peuvent devenir des tremplins

À 15 ans, Jason arrive à la Maison de la Juine avec un tempérament joyeux, une créativité et envie d'entreprendre. Autonome (lessive, gestion de son espace), il multiplie les initiatives : stand de canettes dans sa chambre, passion pour la cuisine, et un talent naturel pour tester, apprendre et créer.

Son attrait pour la cuisine se confirmant au fil du temps, l'équipe l'oriente vers Form'alacarte, puis vers l'entreprise Le Briand, où il donne à voir dans un premier temps beaucoup de motivation. Mais l'accumulation d'absences, malgré les rappels de l'équipe, mène à son licenciement. Si cette rupture a été difficile, elle a aussi été un point d'appui pour retravailler son rapport à la ponctualité, l'engagement et la responsabilité.

Le rebond : une seconde chance transformée.

Accompagné pour trouver un nouveau poste, Jason s'épanouit dans un restaurant proche du foyer. Présent, impliqué, plus régulier, il montre une réelle volonté de réussir dans le domaine de la restauration.

Au foyer, il partage ses talents culinaires avec les professionnels et les jeunes, en préparant des plats qui renforcent sa confiance.

Le parcours de Jason illustre la richesse et la complexité de l'accompagnement éducatif nécessitant un cadre et des repères stables ainsi que la nécessité d'être réajusté par les professionnels et partenaires mobilisés, au fil des étapes.

Kévin⁸¹ : Une révélation d'autonomie et d'engagement lors d'un séjour éducatif

Kévin, un jeune âgé de 14 ans présentant des troubles psychologiques identifiés qui se traduisent habituellement par un manque de motivation, une dépendance marquée aux adultes pour les actes quotidiens, et des difficultés à respecter les règles d'hygiène et de traitement médical. Son comportement au foyer nécessite généralement un accompagnement très rapproché.

Lors d'un séjour éducatif organisé en juillet 2025, Kévin a changé de comportement. Dès les premiers jours, il a fait preuve d'autonomie : il se levait seul, assurait son hygiène personnelle, prenait son traitement sans rappel, et respectait les horaires collectifs. Il s'est également engagé activement dans les activités proposées (karting, paintball, bowling, etc.), démontrant motivation et enthousiasme, tout en sollicitant moins les adultes.

Sur le plan relationnel, Kévin a adopté une posture stable et adaptée : calme, respectueux, intégré au groupe, et en relation apaisée avec les autres jeunes et les adultes. Aucun comportement inadapté n'a été observé, ce qui représente une avancée significative.

Plusieurs éléments ont pu être identifiés comme facteurs clés de cette évolution :

- Un cadre structurant et sécurisant,
- Une organisation claire et prévisible des journées,
- Une valorisation régulière de ses efforts,

Un regard positif sur ses capacités.

Ce séjour a donné à voir que Kévin est capable d'autonomie, de stabilité comportementale, et d'engagement actif dans un cadre collectif. Ces observations offrent des pistes précieuses pour renforcer son accompagnement au quotidien.

⁸⁰ Le prénom a été modifié

⁸¹ Le prénom a été modifié

De la méfiance à la projection : le cheminement de Stanislas⁸²

Stanislas arrive à la Maison de la Juine en avril 2023, à 17 ans et demi, dans un contexte d'urgence. L'objectif est de le protéger en l'éloignant de sa région d'origine, où sa sécurité était menacée. Son placement s'inscrit dans une histoire de ruptures et de vulnérabilité. Il ressent notamment un sentiment d'abandon, à la suite d'un placement survenu quand il était enfant, et une méfiance envers les adultes, ce qui rend la relation éducative difficile à construire. Il montre une défiance systématique face aux propositions, et un manque et un refus de tout accompagnement (psychologique, projet d'insertion professionnelle, autonomie). Pendant près de deux ans, l'équipe travaille à instaurer un climat de confiance. Les avancées sont progressives. Stanislas finit par accepter un suivi psychologique, signe d'une ouverture nouvelle, et se projette enfin dans un avenir : intégrer l'Armée de Terre, un projet qu'il porte avec sérieux et détermination. Les ruptures précoces laissent des traces profondes, mais un accompagnement stable et sécurisant permet des évolutions. La confiance est le moteur du lien éducatif. La patience et la cohérence sont essentielles face à des jeunes en grande souffrance.

Le parcours socio-éducatif de Mohamed⁸³ à la Maison de la Juine

Mohamed, 18 ans, est accueilli à la Maison de la Juine depuis fin 2024. Il a mis du temps à créer des liens avec les autres jeunes et les professionnels.

Son parcours a évolué positivement malgré des incidents. En 2025, il a bénéficié d'un accompagnement pour construire son projet d'insertion professionnelle. Il s'est bien intégré au collectif et a noué des liens avec certains jeunes.

En juillet 2025, il a participé à un séjour éducatif en Bretagne et en a fait un retour très positif.

Très intéressé par la cuisine, Mohamed s'est inscrit au Centre de Formation FORMALACARTE, mais des blocages administratifs l'ont empêché d'entrer en Centre de Formation d'Apprentis.

Après un stage, il s'est mobilisé pour intégrer l'U.E.A.J.⁸⁴ de Bures-sur-Yvette et participer à ses activités. Il a finalement commencé un apprentissage aux Trois Fourneaux (U.E.A.J. Les Ulis) pour préparer un Titre Professionnel de Commis de cuisine.

Malgré l'absence de rémunération, Mohamed est resté impliqué dans son projet. Les professionnels l'ont soutenu en lui rappelant les bénéfices de cet apprentissage, au-delà de l'aspect financier.

La gestion des émotions a été un enjeu central. Un incident grave a conduit à une exclusion temporaire en octobre 2025 de l'établissement. Pendant cette période, il a été accueilli à l'U.E.H.C.⁸⁵ de Draveil. L'équipe éducative a maintenu le contact pour l'aider à prendre conscience de ses actes. Mohamed a exprimé des regrets et rédigé un courrier pour la victime. Après une évaluation avec les partenaires, il a réintégré la Maison de la Juine. La victime a déposé plainte, et l'affaire est en cours.

Depuis, Mohamed s'est recentré sur son projet d'insertion. Il a aussi maintenu de bonnes relations avec certains jeunes du collectif. Pour évaluer son autonomie, il a été accueilli temporairement dans un appartement partagé à Dourdan. Les retours ont été positifs : il a géré son quotidien tout en poursuivant sa formation.

Un travail de préparation à la semi-autonomie se poursuit. Mohamed a fait une demande de Contrat Jeune Majeur et travaille sur une orientation vers une structure adaptée. Il s'est aussi inscrit dans un club de boxe à Dourdan, ce qui lui permet de créer des liens en dehors du foyer.

Sur le plan administratif, il a été accompagné pour préparer une demande de titre de séjour en 2026, avec l'aide de l'assistante sociale de l'U.E.M.O.⁸⁶

Les pratiques des professionnels ont été réinterrogées en permanence pour adapter au mieux l'accompagnement de Mohamed. Enfin, la collaboration avec la P.J.J. a été essentielle pour un suivi cohérent.

Des trajectoires emblématiques du pôle pédagogique « scolarité insertion »

Plusieurs parcours⁸⁷ illustrent la dynamique du pôle qui s'impose comme un lieu stabilisation où les jeunes peuvent se poser, reprendre confiance et construire un projet professionnel durable :

- Thomas : Trouve sa place à l'Atelier Moulin et s'y investit avec régularité.
- Léo : Obtient son C.A.P., intègre un Bac Professionnel et poursuit son apprentissage avec sérieux.
- Karim : Malgré des difficultés marquées, décroche une place en CAP cuisine et se réinvestit progressivement.
- Paul : Très engagé à l'E2C, multiplie les stages et décroche des missions d'intérim.
- Hugo : Passe d'une phase de démobilitation à un C.D.I. au Drive d'Intermarché.
- Yacine : Après plusieurs tentatives, décroche enfin un apprentissage en commerce.

⁸² Le prénom a été modifié

⁸³ Le prénom a été modifié

⁸⁴ Unité Educative d'Activités de Jour (P.J.J.)

⁸⁵ Unité Educative d'hébergement Collectif (P.J.J.)

⁸⁶ Unité Educative en milieu Ouvert (U.E.M.O.)

⁸⁷ Les prénoms ont été modifiés

Conclusions et perspectives

L'année 2026 s'inscrit dans une continuité de la consolidation après une année 2025 marquée par une forte intensité et des avancées majeures.

La consolidation passe par les fondamentaux institutionnels via la poursuite d'une suractivité maîtrisée afin de sécuriser la situation financière, via le déploiement du plan d'actions post-évaluation HAS, ainsi que le maintien d'un haut niveau d'exigence éducative malgré des situations complexes.

Le renforcement de la relation avec les familles demeure un axe fort, via le développement de l'usage de l'adresse dédiée aux réclamations, comme levier de transparence et de confiance, ainsi que la multiplication des temps de rencontre et d'échanges avec les familles.

Parallèlement, l'un des principaux objectifs consistera à optimiser les outils éducatifs et pédagogiques, via la mise en œuvre opérationnelle du livret restauration, et le renforcement de la cohérence entre les pôles pédagogiques.

De même, deux projets structurants vont se déployer en 2026 :

- "Addiction et résilience" autour d'une approche holistique, non jugeante, centrée sur les ressources des jeunes, via des médiations variées (sport, art, expression, partenariats spécialisés), afin de renforcer l'estime de soi et les stratégies d'adaptation.
- Égalité femmes-hommes et lutte contre les stéréotypes autour d'un travail sur les représentations de genre, notamment dans le sport, une sensibilisation via des débats, rencontres, pratiques mixtes.

La dynamique éducative sera soutenue par le sport grâce à la remobilisation des jeunes autour des activités sportives (notamment à Dourdan), et le développement de projets structurants (séjours sportifs, partenariats extérieurs, inscription en clubs, actions de prévention santé).

L'ouverture de l'établissement se poursuivra via la pérennisation de journées porte ouverte, le renforcement des partenariats éducatifs, sportifs et spécialisés, et le développement d'actions favorisant la lisibilité de l'établissement.

En conclusion, la Maison de la Juine dispose aujourd'hui de bases solides pour poursuivre son développement avec cohérence, exigence et ambition au service des jeunes accompagnés.

Les priorités sont claires :

- Stabiliser la situation financière,
- Ancrer durablement la culture qualité,
- Renforcer les liens avec les familles,
- Déployer des projets éducatifs à fort impact.

LE SERVICE ÉDUCATIF 91

Présentation de l'établissement

Le SE 91 gère deux services, un service d'action éducative en milieu ouvert (A.E.M.O.) et un service hébergement.

Le service hébergement est un service de semi-autonomie qui développe des mesures d'action éducative, avec comme support, l'hébergement en milieu diffus. Il accompagne des jeunes de 16 à 21 ans, notamment des M.N.A.⁸⁸ et des J.M.N.A.⁸⁹, en ayant pour objectif leur autonomie sur tous les plans. L'accompagnement éducatif individualisé s'articule avec différentes actions collectives, le service s'étant doté d'un plateau technique, proposant aux adolescents une palette d'activités à visée socialisante.

Le service AEMO met en œuvre des mesures d'assistance éducative judiciaire en milieu ouvert. Prononcée par un Juge des Enfants, la mesure vise à protéger un mineur, enfant ou adolescent vivant dans son milieu familial, lorsqu'une situation de danger est établie et que les conditions sociales, éducatives et psychologiques, au sein de son milieu naturel et de son environnement, compromettent son développement. L'intervention éducative se caractérise par un travail étroit avec les parents, un soutien à la parentalité et diverses actions auprès de l'enfant, visant la réduction du danger et la prise en compte de ses besoins fondamentaux.

Ces deux structures sont financées par le Conseil Départemental de l'Essonne, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

SE 91 – HÉBERGEMENT

Les faits marquants de l'année 2025

En 2025, le service hébergement a connu des mouvements significatifs au sein de ses ressources humaines, impactant ses deux unités éducatives et tous les niveaux hiérarchiques.

Au niveau de la gouvernance et de la direction des services, l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée d'un nouveau directeur adjoint en mai 2025.

Sur le pôle Hébergement, un nouveau chef de service a été nommé pour l'unité d'Arpajon, succédant à la précédente cheffe de service. De plus, un poste d'agent technique a été créé et pourvu à l'issue des négociations menées avec le Département.

Les équipes éducatives ont été particulièrement fragilisées tout au long de l'année, avec de nombreux départs, recrutements et arrêts maladie, affectant près de la moitié des effectifs.

En mai 2025, en collaboration avec le siège de la Fondation, le service a répondu à l'appel à projets lancé par le Département. L'objectif était d'assurer la continuité et la qualité de la prise en charge des M.N.A. et des J.M.N.A., tout en adaptant les dispositifs existants aux besoins spécifiques de ces publics vulnérables. À l'issue de cette procédure, la qualité du projet présenté a permis le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement pour une durée de 15 ans, obtenu en fin d'année 2025. Ce renouvellement témoigne de la confiance accordée à la structure et reconnaît son engagement et son expertise dans l'accompagnement de ces publics.

En octobre 2025, le service a fait l'objet d'un contrôle de l'Aide Sociale à l'Enfance, suivi, en novembre, d'une évaluation de la Haute Autorité de Santé. Ces interventions ont permis à la direction et aux équipes opérationnelles d'identifier des axes d'amélioration prioritaires.

Un plan d'action structuré a été élaboré pour répondre aux préconisations formulées. Ce plan comprend plusieurs volets, répartis sur différents groupes de travail pluridisciplinaires, chargés d'opérationnaliser les recommandations, de réviser et d'harmoniser des procédures internes, de renforcer des dispositifs de formation continue pour les équipes, et enfin d'élaborer un nouveau projet d'établissement centré sur l'amélioration continue de la qualité des prises en charge et la sécurisation des parcours des usagers.

⁸⁸ Mineurs Non Accompagnés

⁸⁹ Jeunes Majeurs Non Accompagnés

Chaque groupe de travail dispose d'un pilote référent et d'un calendrier précis, avec des objectifs mesurables et des indicateurs de suivi. La direction assure la coordination et le suivi régulier des actions, via un comité de pilotage.

Installé au dernier trimestre 2024, le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni à trois reprises en 2025, mobilisant 5 jeunes et 4 professionnels. Cette instance a permis de coconstruire des événements interservices réunissant les jeunes et les équipes, tels que la fête de fin d'année scolaire, la fête de Noël et les soirées du jeudi soir ("*Les jeudis du plateau*").

Par ailleurs, les nouveaux protocoles internes ont été présentés à l'ensemble des jeunes, notamment ceux relatifs aux plaintes et réclamations, aux droits des usagers, aux événements indésirables graves, ainsi qu'à la gestion de crise.

Enfin, face à des incompréhensions perdurant à différents niveaux hiérarchiques, d'autres groupes de travail ont été créés en novembre pour clarifier les rôles de chacun, via une matrice des responsabilités, outil structurant sous forme de tableau à double entrée (tâches/acteurs).

Cet outil vise à prévenir les ambiguïtés en définissant précisément les rôles, évitant chevauchements, zones d'ombre et conflits, tout en responsabilisant chaque acteur.

Il améliore la communication interne en identifiant les interlocuteurs clés pour chaque activité, optimisant ainsi la circulation des informations.

En clarifiant les attentes, la matrice renforce la cohérence collective et soutient la performance globale de l'organisation.

L'activité

Quelques chiffres et leur analyse.

Au cours de l'année, 138 jeunes ont été accompagnés, dont 81 % de jeunes majeurs et 19 % de mineurs, contre respectivement 72% et 28% l'an passé. 52% sont des garçons, 48% des filles, la proportion de celles-ci continuant de progresser depuis ces quatre dernières années (+ 1 point comparativement à 2024). En 2024, les tranches d'âge les plus représentées sont celles des jeunes âgés de 18 à 20 ans, représentant 74% de l'ensemble (Contre 85% en 2024).

Comparativement au budget prévisionnel, l'activité réalisée est déficitaire en ce qui concerne l'accompagnement « classique » – 16 123 journées réalisées contre 16 995 budgétées – et celui dit « renforcé » – 3 113 journées contre 3 186 –, ainsi que celui des M.N.A. – 9 028 journées contre 9 125. A contrario, l'accompagnement des J.M.N.A. est excédentaire, représentant 9 371 journées réalisées contre 9 125 journées budgétées.

La situation des jeunes qui nous sont orientés est de plus en plus préoccupante, marquée par une vulnérabilité accrue, des parcours complexes et des traumatismes.

Ces jeunes nécessitent un accompagnement renforcé, individualisé et pluridisciplinaire, mobilisant des dispositifs de droit commun qui s'avèrent toutefois non adaptés ou insuffisants, au sein du territoire essonnien.

Le dispositif A.V.A.⁹⁰ est confronté à un cadre budgétaire inadapté : il repose sur 50 places théoriques, réparties en 25 pour les M.N.A. et 25 pour les J.M.N.A.

Or, la majorité des jeunes arrive à 17-18 ans et bascule rapidement vers le statut de jeunes majeurs, créant un déséquilibre structurel.

Le volet « jeunes majeurs » est également surchargé en raison des enjeux d'insertion sociale, professionnelle et

⁹⁰ *Accompagnement vers l'Autonomie*

de sécurisation des parcours, sans compensation financière.

À l'inverse, le volet « mineurs » est sous-utilisé, révélant un décalage entre financement et besoins réels.

Cette inadéquation fragilise l'équilibre global de l'accompagnement.

La protection de l'enfance est ainsi appelée à se réinventer pour s'adapter aux réalités contemporaines et aux besoins évolutifs des jeunes.

➔ Les jeunes admis en 2025

41 jeunes ont été accueillis dans le cadre de nouvelles admissions. Le nombre des admissions est supérieur à celui de l'an dernier (+ 4).

Une grande majorité de jeunes ont rejoint le service à l'âge de 18 ans, soit 34%. En 2024, la majorité des jeunes accueillis étaient âgés de 18 ans, représentant 51 %. Cumulées, les tranches d'âge de 16 à 18 ans représentent 85% de l'ensemble (contre 89% en 2024).

➔ Durée de l'accompagnement et âge à la sortie du dispositif

37 jeunes ont quitté le service en 2025. Très majoritairement, ils le quittent entre 18 et 21 ans,

En dépit d'une baisse de l'âge à la sortie par rapport à 2024, la majorité des jeunes quittent le dispositif d'accompagnement bien au-delà de leur majorité : près de 60 % de 19 à 21 ans. Les départs à 18 ans correspondent le plus souvent à des sorties « sèches », c'est-à-dire sans prolongation de l'accompagnement, faute d'avoir rempli les conditions requises déterminées par le département de l'Essonne pour bénéficier d'un contrat jeune majeur. Certaines sorties de mineurs correspondent à des réorientations sur les dispositifs de psychiatrie et/ou hôpital de jour, en lien avec l'accueil de profils de plus en plus complexes.

30 % des jeunes présentent une durée de prise en charge inférieure à un an, en raison notamment de réorientations liées à des troubles psychiques et/ou de mesures d'éloignement, hors de la région Île-de-France, dans un contexte judiciaire.

En augmentation, les durées de séjour supérieures à 3 ans atteignent 13%. A noter qu'il n'y a pas d'accompagnement après 4 ans de présence du jeune au sein de la structure.

Cette répartition met en évidence la nécessité d'un suivi inscrit dans la durée, permettant d'accompagner les jeunes de manière progressive et adaptée à leurs besoins. En effet, les parcours nécessitent souvent un temps d'élaboration, de consolidation et d'ajustement afin de favoriser l'émergence de projets cohérents et réalistes.

➔ Insertion socioprofessionnelle et lieu de domicile à la sortie

L'insertion socioprofessionnelle est un élément fondamental dans l'accompagnement des jeunes. Cela se traduit par l'acquisition des gestes essentiels à l'autonomie, la gestion du logement, la capacité à réaliser des démarches dans le domaine de la santé, du soin, à s'inscrire dans une démarche de recherche de formation ou dans un lycée, trouver un emploi etc. Les conditions de ressources – indemnités de formation, intérim, bourses, CDD, CDI... – constituent un prérequis essentiel à la sortie d'un jeune.

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au moment de quitter le service

Situation professionnelle	Nombre
Chômage - Sans activité	10
Déscolarisé (moins de 16 ans)	1
CDD	2
CDI	3
Scolarité/ formation avec perception de revenus	5
Scolarité/ formation sans perception de revenus	3
Non renseigné	13
Total	37

Parmi les 24 jeunes sortis du dispositif (en dehors de la catégorie « non renseigné »), 13 d'entre eux, soit 54 % contre 55,50% en 2024, ont accédé à une situation d'emploi ou de formation à l'issue de leur accompagnement.

À l'inverse, 11 jeunes, soit 46% contre 34% en 2024, ont quitté le service sans projet identifié. Cette proportion significative met en lumière les difficultés persistantes rencontrées par une partie du public accompagné dans la construction et la stabilisation d'un parcours d'insertion.

Enfin, le service ne dispose d'aucune visibilité pour les 13 jeunes restants (dits « non renseignés »).

Ces données donnent à voir les défis majeurs de l'accompagnement vers l'autonomie, en particulier pour la construction de projets et l'accès à des solutions durables. Elles soulignent la nécessité de continuer à adapter les modalités d'intervention, afin de mieux répondre aux besoins des jeunes les plus vulnérables et d'améliorer l'efficacité des parcours proposés.

Lieu de domicile suite à la sortie du service

À l'issue de leur prise en charge, 27 % des jeunes trouvent une solution d'hébergement auprès de proches, tandis que seuls 21,50 % accèdent à un mode de logement plus autonome et/ou adapté à leur situation, contre 15% en 2024.

5,50% d'entre eux connaissent des situations d'hébergement précaires, en C.H.R.S.⁹¹ ou en hôtel.

Pour les 46 % restants, les informations relatives à leur situation résidentielle ne sont pas disponibles, ce qui limite l'analyse globale des trajectoires à la sortie du dispositif.

Ces éléments mettent en évidence la fragilité des solutions d'hébergement à l'issue de l'accompagnement, ainsi que la nécessité de renforcer le suivi et la collecte de données post-sortie. Ils soulignent également l'importance de consolider les dispositifs favorisant l'accès à un logement stable et adapté, condition essentielle à la sécurisation des parcours et à l'autonomie durable des jeunes accompagnés.

⁹¹ Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

	Total	%
Parents	4	10,81
Famille élargie - amis – Tiers digne de confiance (TDC)	6	16,22
Logement autonome sans accompagnement	3	8,11
FJT - Résidence social	3	8,11
Centre d'hébergement CHRS - CADA	1	2,70
En établissement placement civil	1	2,70
Résidence étudiante	1	2,70
Hôtel	1	2,70
Non renseigné	17	45,95
Total	37	100

Le plateau technique, levier dans l'accompagnement des jeunes.

Au travers du plateau technique, le développement de projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques reste un axe majeur dans la mise en œuvre du projet de service, via un panel d'activités et d'ateliers.

🕒 Les cours de soutien scolaire individuels et collectifs

Les cours de soutien individuel s'adressent à des adolescents qui présentent un besoin pédagogique spécifique. Ils permettent un accompagnement personnalisé vers l'obtention de diplômes tels que le CAP, le BEP ou le baccalauréat.

Ils s'adressent également aux jeunes allophones, pour qui la maîtrise du français constitue un prérequis indispensable à l'insertion sociale et professionnelle.

L'atelier est entièrement modulé selon les besoins et disponibilités des jeunes, grâce à l'adaptabilité et à l'engagement de l'intervenant.

En 2025, 20 jeunes (contre une douzaine en 2024) ont participé en roulement à ces ateliers, soit 1 à 2 jeunes par séance hebdomadaire, d'une durée de 2 à 3 heures chacune.

L'atelier de soutien scolaire collectif s'organise autour de 8 créneaux hebdomadaires d'une heure, à raison de 2 à 3 jeunes en moyenne par session. Outre un soutien dans les apprentissages, cet atelier permet la rencontre entre les différents publics accompagnés, favorisant les échanges et les liens entre filles et garçons.

➔ L'atelier informatique

Rencontrant toujours un vif succès depuis sa création en 2021, cet atelier s'adresse à des jeunes ayant l'envie et le besoin d'acquérir des compétences concernant l'outil informatique. Par petits groupes de 6 jeunes, durant des séances de 2 heures, il favorise l'apprentissage des outils bureautiques, la construction de C.V., mais également la sensibilisation à l'espace numérique, dont les réseaux sociaux. 28 sessions se sont déroulées en 2025.

➔ Les séances de ciné-débat

Conçu comme un espace de parole, de réflexion et de partage d'idées, le ciné-débat réunit chaque semaine une douzaine de jeunes autour d'un film, suivi d'un échange animé par un psychologue et un éducateur du service. Progressivement, ce rendez-vous repéré et attendu par les jeunes est devenu un temps fort du dispositif. 35 séances se sont déroulées en 2025.

➔ « Les jeudis du plateau »

Prétexte à la rencontre, au partage et à la convivialité, une activité différente est proposée chaque jeudi, comme des soirées « cocooning et ciné » ou « bien-être », ou encore « soins et popcorn ». Les adolescents apprécient tout particulièrement ces moments ludiques et chaleureux.

« Les jeunes manifestent un réel enthousiasme à l'égard de ces moments qui leur sont dédiés, qu'ils perçoivent comme des espaces favorisant la détente, la socialisation et l'expression de soi. Forts de cette expérience positive, ils expriment le souhait de voir se développer un second temps dans la semaine, qui leur offrirait l'opportunité de s'inscrire dans une dynamique différente, en rencontrant d'autres professionnels et en diversifiant les modalités d'accompagnement et d'interaction ».⁹²

➔ L'art thérapie

Malgré une session proposée aux éducateurs afin d'explicitier la plus-value de cet espace d'expression singulière, l'art-thérapie n'a pas trouvé son public parmi les jeunes. En conséquence, l'activité n'a pas été reconduite cette année. Considérant la pertinence d'une telle activité au regard des problématiques des jeunes, il conviendrait de pouvoir analyser les raisons de ce manque d'adhésion.

⁹² Contribution écrite d'un éducateur

Illustrations de la pratique

➤ Atelier d'art plastique : l'art apaise les émotions, restaure le lien et révèle la créativité⁹³

C'est un moment très apprécié par « nos artistes », qui ont toujours beaucoup de fierté à présenter leurs œuvres et partager un moment chaleureux avec des membres du personnel de différents corps de métier.

La thématique de cet atelier avait été décidée en amont, lors du précédent stage, en concertation avec les jeunes et le formateur.

Le projet était la réalisation d'un tableau en volumes peints. L'accent a été mis sur la créativité et les projets individuels.

Les objectifs étaient multiples : comprendre les consignes, développer l'imagination, être force de propositions, aller au bout d'un travail, respecter le cadre, se respecter les uns et les autres... et bien sûr prendre du plaisir !

L'atelier s'est déroulé pendant 3 jours.

Le premier jour a été consacré à l'étude du format et la mise en place du projet au fusain. Le second a consisté essentiellement en la mise en volume à l'aide de bandes de plâtres et d'enduit de rebouchage. Le troisième a permis de procéder à la mise en peinture, aux finitions, puis au vernissage en présence de l'équipe se trouvant alors au service.

En termes d'évaluation générale, il convient de souligner l'investissement du groupe, son implication dans le travail et la recherche, le respect du cadre et la bonne humeur.

Par ailleurs, l'ensemble des œuvres artistiques présentait une grande qualité esthétique !

➤ Séjours éducatifs jeunes

Séjour en Lozère⁹⁴

Durant 4 jours, ce séjour sportif a offert à 9 jeunes participants l'opportunité de s'extraire de leur environnement quotidien afin de découvrir un nouveau cadre ainsi que des activités inédites, difficilement accessibles en région Île-de-France.

Parmi celles-ci, ont été notamment organisées de la via ferrata, de la descente en rappel, de la spéléologie, ainsi que la visite d'une grotte de stalactites. Le programme a également inclus la découverte d'un parc animalier consacré aux loups et à l'histoire de la Bête du Gévaudan, ainsi que des temps de visite de la ville d'accueil et de ses environs.

Au-delà de la dimension ludique et sportive, ce séjour a visé à renforcer la cohésion d'un groupe de jeunes nouvellement constitué, tout en favorisant le dépassement de soi. Il a également permis aux participants de s'ouvrir à un environnement extérieur inédit, propice à une redécouverte mutuelle entre jeunes ainsi qu'avec les professionnels encadrants.

L'intérêt principal de ce séjour à dominante sportive a résidé dans la qualité des échanges, le développement de la confiance en soi, la capacité à se dépasser, ainsi que l'encouragement de valeurs telles que la bienveillance, l'entraide et la rencontre de l'autre, à travers la richesse et la diversité des activités proposées.

⁹³ Illustration écrite par une éducatrice

⁹⁴ Illustration écrite par une éducatrice

Séjour à la mer⁹⁵

En juin 2025, nous avons établi un premier contact avec l'A.L.D.S.⁹⁶, fédération d'associations privées solidement implantée sur le territoire essonnien, en vue d'engager une dynamique partenariale. Ce rapprochement s'inscrivait dans une volonté commune de développer des actions éducatives et sociales innovantes, en particulier à destination des jeunes accompagnés par le SE91.

L'objectif principal consistait à concevoir un séjour leur permettant de découvrir le littoral de la mer d'Iroise, tout en les initiant à un mode de vacances fondé sur le camping et la vie collective en milieu naturel.

Au fil de plusieurs échanges et temps de concertation, les contours du projet se sont précisés, conduisant à la mise en place d'un séjour associant également des familles issues d'un quartier prioritaire. Cette dimension intergénérationnelle et inclusive a constitué un axe fort du projet, favorisant les interactions sociales, le partage d'expériences et l'ouverture à de nouveaux environnements. Le financement du séjour a été assuré à hauteur de 80 % par l'A.L.D.S., témoignant de son engagement concret en faveur de l'accès aux vacances pour des publics qui en sont parfois éloignés.

Ainsi, huit jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif, accompagnés par des éducateurs et en lien étroit avec les familles participantes. Le programme du séjour, riche et varié, comprenait notamment des activités de découverte telles que la visite du musée de la Mer, des temps de vie en camping favorisant l'autonomie et la responsabilisation, ainsi que des activités nautiques permettant une immersion directe dans l'environnement maritime.

Ces expériences ont contribué à renforcer la cohésion du groupe, à développer les compétences sociales des participants et à encourager leur curiosité.

Au-delà de ses apports immédiats pour les jeunes, ce partenariat a permis d'expérimenter une nouvelle approche des séjours éducatifs, davantage ancrée dans le territoire et ouverte à des collaborations élargies. Il a également participé au renforcement du maillage territorial, en consolidant les liens entre acteurs associatifs et en favorisant la mutualisation des ressources et des savoir-faire, au service des publics accompagnés.

S'appuyer sur un réseau de partenaires pour garantir un accompagnement global

La bonne inscription du service au sein du territoire départemental garantit la qualité de l'accompagnement. Afin d'offrir aux jeunes un accompagnement spécifique, durable et adapté à leurs besoins, le SE91 s'appuie sur un réseau de partenaires, solide et diversifié.

Au cours de l'année, plusieurs collaborations ont été particulièrement mobilisées.

L'**A.L.J.T.**⁹⁷ et l'**A.R.P.E.J.**⁹⁸, bailleurs sociaux, proposent des studios à des jeunes actifs ou étudiants dans le cadre de conventions favorisant l'insertion par le logement.

Un partenariat avec les **Toits du Cœur** permet d'offrir des solutions de logement autonome en fin de prise en charge.

Culture du Cœur facilite l'accès à l'offre culturelle pour tous les jeunes, grâce à une adhésion simplifiée.

Emmaüs-Connect intervient dans le cadre d'un partenariat dédié à l'inclusion numérique.

Le **C.L.L.A.J.**⁹⁹ agit également sur les enjeux d'insertion par le logement.

A.P.A.S.O.¹⁰⁰ sensibilise les jeunes à l'accès aux droits.

La **Mission Locale**, la **Protection Judiciaire de la Jeunesse**, ainsi que le programme **T.A.P.A.J.**¹⁰¹ du **groupe S.O.S.** dédié aux jeunes consommateurs de produits psychoactifs, et les liens avec le Centre Médico-Psychologique complètent ces dispositifs.

⁹⁵ Témoignage recueilli auprès d'une équipe éducative

⁹⁶ Association Locale Développement Sanitaire

⁹⁷ Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs

⁹⁸ Association de Résidences pour Etudiants et Jeunes

⁹⁹ Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

¹⁰⁰ Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation

¹⁰¹ Travail Alternatif Payé à la Journée

Conclusions et perspectives

En 2026, la direction lancera un plan d'action structuré pour répondre aux exigences du contrôle de l'A.S.E. ainsi qu'aux conclusions de l'évaluation réalisée par la H.A.S. Ce plan s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et reprend l'intégralité des obligations réglementaires et des axes de progression identifiés, lors des échanges avec les représentants de l'A.S.E. et le cabinet d'évaluation.

Une attention particulière a été portée à la mise en conformité avec les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la H.A.S., considérées comme un levier essentiel pour harmoniser les pratiques et sécuriser les accompagnements.

Détaillant l'organisation de différents groupes de travail, un rétroplanning a été élaboré pour la période allant de janvier à juin 2026, puis diffusé à l'ensemble des professionnels afin de structurer la réflexion collective, de favoriser l'implication des équipes et de garantir une dynamique participative autour des enjeux identifiés.

Ces travaux poursuivent un double objectif. Ils visent tout d'abord à renforcer l'appropriation et la déclinaison opérationnelle des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, au sein des pratiques quotidiennes. Ils contribueront ensuite à l'actualisation et à la réécriture du projet d'établissement, document structurant qui doit refléter les évolutions du cadre réglementaire, les besoins des publics accompagnés, les orientations stratégiques de la structure ainsi que la mise en œuvre opérationnelle des pratiques professionnelles.

Afin de soutenir cette démarche et d'en garantir la cohérence, la direction a choisi de s'appuyer sur une expertise externe. Ainsi, le recours à un Cabinet spécialisé est prévu à compter de septembre 2026. Celui-ci interviendra en appui des équipes pluridisciplinaires, avec pour mission de consolider les productions issues des groupes de travail, d'en assurer la mise en perspective et d'accompagner la formalisation finale du projet d'établissement. Cette collaboration permettra de sécuriser la qualité des livrables attendus, tout en valorisant le travail engagé par les professionnels.

Cette démarche traduit l'engagement de l'établissement dans une dynamique d'amélioration continue fondée sur la participation des équipes, la prise en compte des exigences institutionnelles et la recherche constante d'une qualité accrue des accompagnements proposés.



SE 91 – AEMO

Les faits marquants de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par la formation d'une nouvelle équipe de direction du service A.E.M.O. avec le départ d'une cheffe de service, annoncé fin 2024 et effectif en mars 2025, couplé au remplacement temporaire de la nouvelle cheffe de service en congé maternité, ainsi qu'à la vacance du poste de directeur adjoint jusqu'en mai.

Au niveau des équipes éducatives, le service a également traversé une année rythmée par l'instabilité avec les arrêts de longue durée, et la vacance persistante de postes. L'effectif global a ainsi oscillé entre 15 et 16 éducateurs au lieu 18, avec des difficultés de recrutement persistantes, notamment en Île-de-France, où le secteur de l'A.E.M.O. peine à attirer des candidatures. Le départ d'un psychologue sur le secteur Ouest a réduit temporairement les ressources pluridisciplinaires.

Cette situation a allongé les délais de prise en charge, accru la charge de travail des équipes en place et renforcé les tensions organisationnelles.

Les attentes judiciaires élevées, combinées à des moyens limités et à des situations familiales complexes, ont imposé des défis majeurs.

La poursuite de décisions rendues sans audience a particulièrement marqué l'année, avec des répercussions directes sur l'accompagnement. Pour les familles, l'absence d'audience a souvent été vécue comme une perte de possibilité de s'exprimer et d'échanger, rendant le cadre de la mesure moins compréhensible et plus difficile à accepter.

Face à cette situation, les professionnels ont dû multiplier les échanges avec les familles pour expliquer les décisions, clarifier le cadre d'intervention et maintenir le lien éducatif, une tâche chronophage mais essentielle pour favoriser leur adhésion.

Un temps d'échange avec le Tribunal pour Enfants, en mai 2025, a souligné les décalages entre le temps judiciaire et le temps éducatif, mettant en lumière les difficultés liées aux délais de mise en œuvre des mesures.

En parallèle, plusieurs initiatives ont été menées pour renforcer la qualité des accompagnements et sécuriser les conditions de travail :

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, notamment sur les risques psychosociaux, a été finalisé avec l'appui d'un Cabinet extérieur. Ce travail a permis de mieux cerner les tensions organisationnelles et de rappeler l'importance de la prévention de l'usure professionnelle, directement liée à la qualité des interventions.

Dans la perspective de l'évaluation H.A.S., des groupes de travail ont été constitués autour de thèmes clés comme la participation des usagers, la bientraitance, la prévention de la maltraitance, les événements indésirables et le règlement de fonctionnement. Ces espaces ont favorisé une réflexion collective et contribué à harmoniser les pratiques.

Le dernier trimestre 2025 a été marqué par une double échéance : d'une part, un contrôle départemental en octobre, dont les conclusions sont encore attendues, et l'évaluation H.A.S., conformément au référentiel en vigueur.

Ces exercices, bien qu'exigeants pour des équipes intervenant dans un environnement complexe, ont permis d'identifier des axes d'amélioration et de structurer une réflexion sur les pratiques et l'organisation. Ils ont aussi préparé le terrain pour la réécriture du projet de service en 2026, un chantier majeur pour l'avenir de la structure.

Malgré un contexte difficile, le service A.E.M.O. a su maintenir son engagement tout en posant les bases d'une amélioration continue, tant sur le plan organisationnel que sur celui de la qualité des accompagnements.

L'activité

Quelques chiffres et leur analyse.

128 627 journées ont été effectuées, contre 144 899 prévues au budget prévisionnel.

Calculé sur la base d'un nombre de mesures par jour et par éducateur (23), le nombre de journées à réaliser est corrélé au nombre de poste d'éducateurs budgétés. La sous-activité constatée, soit -16 272 journées contre -10 146 journées en 2024, est une conséquence directe du sous-effectif subi durant une grande partie de l'année, malgré l'engagement constant des professionnels en poste. Dans ce contexte, seulement 88,7 % (contre 93% en 2024) de l'activité prévisionnelle a pu être réalisée.

En 2025, 204 nouvelles mesures (contre 175 en 2024) sont comptabilisées, contre 198 sorties (222 en 2024). Les contraintes liées aux ressources humaines ont ralenti la capacité de mise en œuvre des mesures dans des délais adaptés.

La charge de travail d'un éducateur est appréciée au regard du nombre de familles accompagnées, alors que chaque situation mobilise des temps éducatifs et de coordination variables selon sa configuration. De même, les entrées de mesure demeurent irrégulières sur l'année, avec des pics notamment à la rentrée scolaire, ce qui complexifie la régulation de la charge de travail et de la liste d'attente.

Le chef de service veille ainsi à une répartition équilibrée des typologies familiales, et organise une coréférence lorsque les fratries comptent trois enfants ou plus.

Au total, 549 jeunes différents ont été accompagnés. Stable, la proportion des garçons (55%) et des filles demeure assez équilibrée (45%).

Toutes les tranches d'âge de 0 à 18 ans sont représentées. Les proportions sont sensiblement identiques à 2024. La part des adolescents âgés de 13 à 15 ans est prédominante, représentant 26 % de l'ensemble et correspondant à une période de la vie marquée par des enjeux identitaires, des risques accrus de passages à l'acte, ainsi que des difficultés d'adhésion à la mesure éducative. Viennent ensuite les enfants de 6 à 9 ans (23 %), suivis des préadolescents âgés de 10 à 12 ans (20 %), puis les adolescents âgés de 16 à 18 ans (18 %) et enfin, les plus jeunes de moins de 5 ans (13%).

Cette diversité suppose des compétences multiples chez les éducateurs, et le développement d'un partenariat différencié en fonction des besoins.

Liste d'attente pour la mise en œuvre des mesures

	OUEST	EST	Total de mesures en attente
Janvier	45	71	116
Février	45	78	123
Mars	58	70	128
Avril	46	61	107
Mai	55	62	117
Juin	51	62	113
Juillet	47	57	104
Aout	31	60	91
Septembre	51	48	99
Octobre	51	9	60
Novembre	58	13	71
Décembre	55	26	81

En dépit du projet d'extension mis en œuvre depuis 2021, les situations se trouvant en liste d'attente demeurent conséquentes. Insatisfaisante, cette réalité se justifie par la conjugaison de facteurs internes et externes : une instabilité des effectifs, des capacités de recrutement limitées et le rythme irrégulier d'attribution des mesures par les magistrats.

Les arrêts de travail et mouvements de personnel imposent des phases de réorganisation internes visant prioritairement à garantir la continuité des accompagnements en cours, ce qui limite temporairement l'ouverture de nouvelles mesures.

À l'inverse, les recrutements permettent une reprise progressive de l'activité, nécessitant un temps de montée en charge.

Ce déséquilibre entre décisions judiciaires et capacité réelle d'absorption du service, partagé par l'ensemble des structures A.E.M.O. du territoire essonnien, engendre des délais significatifs avant la mise en œuvre effective des mesures.

Délai entre la réception de l'ordonnance et le début de la mesure

Délais en jours						
Entre 0 et 14 jours	De 15 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	De 90 à 119 jours	De 120 et plus	
16	1	9	20	5	153	204
7,8%	0,5%	4,4%	9,8%	2,5%	75,0%	100%

Les situations des familles nécessitent souvent une mise en œuvre rapide des mesures ordonnées. Pour autant, 75% d'entre elles – contre 60% l'an passé – n'ont pu débuter qu'au terme de 4 mois d'attente avec des incidences directes sur la continuité de l'accompagnement éducatif et la sécurisation des situations. Afin de limiter ces effets, chaque mesure est analysée dès son arrivée sur la liste d'attente pour en apprécier la priorisation au regard du niveau de danger.

Réduire les délais d'attente demeure un enjeu crucial au sein du service.

Typologie des familles

FAMILLES SUIVIES					
Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants	Avec 4 enfants	Avec 5 enfants et plus	Total
146	72	49	16	9	292
50 %	24,7 %	16,8 %	5,5%	3,17%	100,0%

Les familles nombreuses, de « 3 enfants et plus » sont minoritaires, atteignant 25 % de l'ensemble, alors que les familles avec 1 enfant représentent 50% de la totalité.

Implication des familles en démarrage de mesure

Une première rencontre avec la famille est organisée par le chef de service, ayant pour objectif d'explicitier le cadre de la mesure et les missions qui en découlent.

Confrontés à un faible taux de participation, les professionnels mettent en place, depuis 2022, de nouvelles modalités opératoires : avant le démarrage de la mesure, obtention des coordonnées téléphoniques de la famille auprès du juge des enfants, et prise de contact direct avec celle-ci, en amont de l'envoi d'un courrier d'invitation.

Ces actions entraînent des conséquences sur le taux de participation à ce premier rendez-vous puisqu'une constante amélioration est constatée depuis 2023, représentant une progression de 15 points, comparativement à 2023, avec 55,1 % de participation en 2025. Si ce taux présence demeure insuffisant, il est encourageant et appelle à poursuivre les actions engagées dans une démarche d'amélioration continue.

Durée des accompagnements et nature des mesures sorties en 2025

85 % des mesures sont concernées par une durée inférieure à 3 ans (90% en 2024). 32 % (contre 50 % en 2024) sont inférieures ou égales à 1 an, 33 % (contre 25% en 2024) entre 1 et 2 ans et 20 % (contre 15% en 2024) entre 2 et 3 ans. Si les durées d'accompagnement s'allongent légèrement par rapport à 2024, ces chiffres confirment la vocation de l'A.E.M.O. à intervenir sur des temps contenus et ajustés à l'évolution des situations.

Seules 15% (contre 10% en 2024) des mesures durent au-delà de 3 ans. Si les accompagnements de plus longue durée sont minoritaires, ils concernent des situations présentant des fragilités persistantes ou l'absence de relais adaptés, nécessitant une continuité éducative renforcée.

LES SORTIES DU SERVICE		
Arrêt de l'A.E.M.O. sans autre mesure	112	56,1%
PLACEMENT	27	13,6%
A.E.M.O. poursuivi dans un autre département	2	1%
DEMENAGEMENT ET A.E.M.O.	14	7,1%
DEMENAGEMENT autre pays	2	1%
CHANGEMENT DE SERVICE	8	4%
MAJORITE	31	15,7%
ACCUEIL MODULABLE	2	1%
TOTAL	198	100%

Les sorties non suivies d'une nouvelle mesure de protection de l'enfance correspondent à des situations dont l'évolution a été considérée comme suffisamment satisfaisante par le Juge des Enfants. En 2025, elles apparaissent stables, atteignant 56% de l'ensemble (contre 58% en 2024). Une part non négligeable des mesures prend fin à l'atteinte de la majorité du jeune, soulevant la question de la continuité de la protection au-delà du cadre judiciaire.

Les sorties effectuées à la suite d'une levée de la mesure d'A.E.M.O. du fait de l'impossibilité de sa mise en œuvre sont stables, représentant 2% tout comme en 2024.

Les orientations vers le placement diminuent légèrement après une hausse en 2024. Elles passent de 16% à 14%. Il s'agit de situations dans lesquelles le maintien à domicile ne peut être assuré en milieu ouvert.

En termes d'orientation, l'accueil modulable a diminué alors qu'il avait progressé en 2024 à 4%. Il retombe à 1% comme en 2023.

Evolution des mandats éducatifs

Problématiques récurrentes

Le service A.E.M.O. est aujourd'hui confronté à une dilution progressive de ses frontières d'intervention, dans un contexte marqué par l'insuffisance voire l'absence des dispositifs sociaux, médicaux et thérapeutiques accessibles aux familles. Faute de réponses adaptées dans les champs du soin, de l'accompagnement spécialisé ou de l'insertion, l'A.E.M.O. se retrouve souvent en première ligne pour répondre à des situations complexes, bien au-delà de son périmètre initial.

Cet élargissement exerce une pression constante sur les pratiques. Les professionnels doivent concilier des injonctions contradictoires : répondre à des besoins multidimensionnels sans relais adaptés, garantir la protection de l'enfant tout en maintenant un lien éducatif avec des familles en grande précarité, et enfin assurer une continuité d'accompagnement malgré des ressources limitées.

À terme, cette situation expose les professionnels à un risque d'épuisement, susceptible d'affecter la qualité de l'accompagnement et la stabilité des équipes. Elle interroge aussi les conditions structurelles de l'A.E.M.O., dont les missions s'étendent pour combler les lacunes du droit commun, tout en soulignant l'urgence d'une réflexion collective sur l'articulation entre protection de l'enfance, soin et accompagnement social.

Problématiques émergentes qui complexifient l'accompagnement

L'année 2025 a confirmé plusieurs évolutions majeures dans les situations confiées à l'A.E.M.O., remettant en question les cadres traditionnels de l'accompagnement éducatif.

Le recours croissant aux doubles mesures A.E.M.O./placement est de plus en plus fréquent. Il nécessite un étayage renforcé, combinant le placement de l'enfant et l'accompagnement des parents.

De même, si la coordination partenariale étroite (A.S.E., lieux de placement, visites médiatisées, partenaires médico-sociaux), est un pilier de l'accompagnement pour soutenir la protection de l'enfant et le maintien de la dynamique familiale, elle nécessite une exigence pour garantir la cohérence des interventions et la lisibilité du cadre pour les familles.

Les professionnels sont de plus en plus confrontés à des jeunes présentant des difficultés psychiques importantes, sans accès à un suivi thérapeutique adapté. Les délais d'accès aux soins, les critères restrictifs ou l'absence de solutions spécialisées reportent la charge sur l'A.E.M.O., qui se retrouve à la frontière entre accompagnement éducatif, soutien psychique et gestion de crise, sans toujours disposer des relais nécessaires, face à cette situation d'errance psychiatrique subie par les jeunes.

Le travail éducatif auprès de parents incarcérés est une nouvelle donne qui impose une adaptation constante des pratiques, avec un travail partenarial renforcé (administration pénitentiaire, services d'insertion et de probation) ainsi qu'une attention particulière de la place du parent incarcéré dans la trajectoire de l'enfant. Elle interroge aussi les modalités de soutien à la parentalité dans un contexte de séparation contrainte, où le maintien du lien doit être pensé avec prudence, au regard de l'intérêt de l'enfant et du cadre judiciaire.

Ces évolutions questionnent les frontières entre accompagnement éducatif, soutien thérapeutique et contrôle judiciaire. Elles exigent des professionnels un positionnement fin et ajusté, fondé sur une analyse constante des enjeux de protection, une capacité d'adaptation et un travail partenarial renforcé. Elles soulignent la nécessité de repenser collectivement les articulations entre les différents dispositifs, pour éviter que l'A.E.M.O. ne devienne, par défaut, le filet de sécurité d'un système structurellement en tension.

Scolarité

Les données relatives à la scolarité mettent en évidence des situations de fragilité scolaire persistantes, avec des jeunes non scolarisés, déscolarisés ou orientés vers des dispositifs adaptés (U.L.I.S.¹⁰², S.E.G.P.A.¹⁰³).

Bien que numériquement limitées (6), les situations de déscolarisation parmi des jeunes encore soumis à l'obligation scolaire constituent un point de vigilance majeur, traduisant un risque de décrochage durable.

Ces parcours fragilisés nécessitent une mobilisation éducative et partenariale renforcée afin de prévenir les ruptures scolaires, et favoriser une remobilisation progressive dans un cadre éducatif ou de formation adapté.

L'action éducative

L'accompagnement en A.E.M.O. s'appuie sur une diversification des modalités d'intervention, conçue pour favoriser l'adhésion des familles et s'adapter à leur quotidien. Au-delà des entretiens formels, les professionnels mobilisent des supports variés pour créer des espaces de rencontre propices à l'observation, à la relation et à la construction éducative. Cette approche permet de dépasser les limites des cadres traditionnels et d'offrir un accompagnement plus personnalisé et efficace.

L'objectif est de rendre l'intervention plus accessible et plus pertinente, en s'appuyant sur des outils qui facilitent l'engagement des familles et des enfants.

Des séjours et activités partagées, supports à l'accompagnement

Les séjours

Les séjours organisés en 2025 ont joué un rôle clé dans l'accompagnement, en offrant des cadres alternatifs pour travailler des enjeux spécifiques et permettant souvent de restaurer une dynamique relationnelle plus favorable à la poursuite de la mesure.

Un séjour de 5 jours en Baie de Somme a été organisé pour des enfants âgés de 6 à 11 ans. Il a permis de travailler la séparation, l'adaptation à la collectivité et l'ouverture à de nouveaux environnements, tout en renforçant le lien éducatif.

Pour des adolescents âgés de 14-17 ans, un séjour de 5 jours a été organisé au Center Parcs « Bois aux Daims ». Il a favorisé l'autonomie, la responsabilisation et l'estime de soi, dans un cadre moins formel, propice à lever les résistances relationnelles.

Une mère et ses 4 enfants ont pu participer à un séjour de 3 jours qui s'est déroulé dans le Loiret. Ce temps a offert un cadre contenant pour observer les interactions familiales, soutenir les compétences parentales et consolider la confiance avec les professionnels. Il a permis de travailler des enjeux éducatifs dans une dynamique de quotidien partagé, souvent impossible à observer lors des temps classiques de rendez-vous.

Ces séjours ont démontré leur capacité à restaurer une dynamique relationnelle plus favorable, souvent difficile à atteindre lors des entretiens classiques.

Les activités collectives

De nombreuses activités (bowling, piscine, sorties en plein air, visites de parcs de loisirs, ateliers cuisine, jeux de société) ont été proposées pour évaluer les compétences parentales de manière informelle et soutenir les relations intrafamiliales. Ces moments permettent une parole plus spontanée et un travail éducatif plus ajusté aux besoins des familles.

¹⁰² Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire

¹⁰³ Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

Des projets innovants se sont développés, tels que la médiation par les jeux vidéo. Porté par un psychologue du service, ce projet utilise le jeu vidéo comme support de relation et de médiation, pour soutenir la projection identitaire, l'expression émotionnelle et la parole des adolescents, dans un cadre moins frontal que l'entretien classique. De même, la journée « badminton en famille » a été reconduite en 2025, confirmant l'intérêt des familles pour des temps collectifs conviviaux, et renforçant les liens dans un cadre sécurisé.

Ces initiatives illustrent la volonté du service de renouveler les approches éducatives et de créer des espaces où la parole circule plus librement, pour un accompagnement plus efficace et moins contraint.

Illustrations et témoignages

Le travail de parentalité en contexte de détention¹⁰⁴

Comment continuer de travailler la question de la parentalité avec un père incarcéré ?

« Dans le cadre d'une mesure d'Assistance Educative en Milieu Ouvert, nous avons pour habitude de travailler la parentalité dans le milieu naturel de la famille ou au service éducatif.

Au cours de l'année 2025, nous avons expérimenté le fait de pouvoir réaliser ce travail auprès d'un père incarcéré au sein de la prison de Fleury-Mérogis.

Le Juge des Enfants avait défini comme objectif pour les enfants :

« Il est nécessaire qu'un travail d'accompagnement global soit effectué afin de permettre que chacun des parents occupe une place adaptée auprès de ses enfants, [...] et en remettant en place un travail éducatif incluant ce dernier (le père) quel que soit son choix de vie ».

Dans un premier temps, un contact avec la Conseillère Pénitentiaire d'Insertion et de Probation a été effectué, afin d'échanger sur l'éventualité d'une rencontre et de prendre connaissance du travail engagé. Par la suite, nous nous sommes mis en lien avec le centre pénitentiaire, afin d'obtenir des permis de visite permettant des rencontres avec le père des enfants.

Il était essentiel pour nous de pouvoir recueillir son avis, son analyse et son positionnement pour pouvoir définir avec lui, le travail que nous pourrions mener.

De plus, l'absence de contact, imposée entre lui et sa conjointe, ne permettait pas aux enfants d'avoir des nouvelles de leur père.

Ainsi, lors de première rencontre nous avons transmis un message de leur part pour ce dernier. Il a été également possible de recueillir son positionnement quant à l'éventualité d'organiser des « rencontres famille » (père/enfants), au sein de la prison.

Nous les organiserons au cours de l'année 2026, une fois les permis de visite pour les mineurs, obtenus. »

L'articulation A.E.M.O./placement¹⁰⁵

Comment la double mesure peut constituer un étayage sécurisant ?

Dans certains cas, une double mesure s'avère nécessaire pour offrir au jeune accompagné et sa famille, un étayage sécurisant.

En l'occurrence, notre service a pris en charge cette année la jeune Eglantine¹⁰⁶, âgée de 12 ans, dans le cadre d'une mesure d'A.E.M.O.

Sa situation s'est vite dégradée entre passages à l'acte, absence de prise en charge médico-sociale, voire psychiatrique, précarité sociale et violences intra-familiales.

Après des hospitalisations successives, notre service sollicite le placement d'Eglantine à l'A.S.E. Cependant, nous n'avons aucune certitude sur l'efficacité de la mesure de placement, au regard du profil de la jeune.

Nous craignons qu'un dispositif de protection de l'enfance ne puisse suffire à répondre aux besoins d'une jeune, nécessitant du soin avant tout. De plus, Eglantine est en difficulté dans la relation aux autres et a régulièrement fugué de son domicile.

La mesure de placement nous semble fragile, d'où notre argumentation devant le juge des enfants pour solliciter, parallèlement, le maintien de la mesure d'A.E.M.O.

Ce maintien permettait aussi de poursuivre l'accompagnement de la mère d'Eglantine, avec qui une relation de confiance s'était construite.

¹⁰⁴ Illustration écrite par des éducateurs de l'équipe Ouest

¹⁰⁵ Illustration écrite par deux éducateurs

¹⁰⁶ Le prénom a été modifié

La juge des enfants ordonne alors cette double mesure et un nouveau travail s'amorce. Tandis que l'A.S.E. et le lieu de placement centrent leur intervention sur la jeune, nous poursuivons les rencontres et les démarches auprès de la mère d'Eglantine. L'enjeu de notre intervention se situe également dans la coordination de tous les partenaires présents autour de cette famille. Nous sommes en lien constants avec l'A.S.E., le lieu de placement – les professionnelles assurant les visites médiatisées –, mais aussi les partenaires sociaux et médico-sociaux.

En parallèle, Eglantine investit son foyer et parvient à s'apaiser. Son traitement médicamenteux est ajusté, les soins reprennent petit à petit. La mère d'Eglantine va mieux, prend de nouveau soin d'elle, et se sent rassurée par ce maillage partenarial. La relation mère/fille évolue et s'apaise. L'éloignement porte ses fruits.

A l'échéance de la mesure, le placement s'avère encore nécessaire. Néanmoins, nous pouvons envisager beaucoup plus sereinement qu'il y a six mois la levée de la mesure d'A.E.M.O. Eglantine s'est saisie de son placement, les démarches concernant ses soins sont enclenchées et la mère d'Eglantine est disponible psychologiquement pour poursuivre le travail éducatif.

L'usage de médiations innovantes¹⁰⁷

L'utilisation du jeu vidéo comme médiation thérapeutique...

Dans le cadre de mon intervention en A.E.M.O., j'ai été amené à proposer des espaces de rencontre individuelle auprès d'adolescents présentant des difficultés relationnelles marquées, souvent associées à une défiance importante envers la question de la santé mentale voire éducative. Ces jeunes se présentaient fréquemment dans un rapport d'évitement, voire de rejet massif, à l'égard de toute élaboration psychique explicite, la parole étant vécue comme intrusive ou disqualifiante. La mise en action a souvent permis une dynamique relationnelle intéressante et prolifique autour des attendus du juge.

Dans ce contexte, l'utilisation du jeu vidéo, objet culturel familier, comme médiation thérapeutique s'est révélée particulièrement féconde. Il a été possible de contourner les résistances initiales et d'instaurer un espace relationnel plus sécurisant. Le cadre du jeu, en introduisant une distance symbolique, a permis de déplacer les enjeux personnels vers des situations fictionnelles, autour d'autres figures que les jeunes eux-mêmes, facilitant ainsi l'émergence d'une parole moins défensive.

Il est apparu particulièrement intéressant d'observer comment la question de la santé mentale, initialement vécue comme une effraction ou suscitant un rejet massif, a pu s'intégrer de manière plus contenante dans l'expérience du jeune. Le jeu vidéo a ainsi constitué un point d'entrée permettant de réintroduire, sans confrontation directe, des éléments de pensée autour de leurs difficultés psychiques. Ce déplacement a favorisé une appropriation progressive de ces enjeux, ouvrant la possibilité d'un travail d'élaboration là où prévalaient auparavant le retrait, l'agir ou le mutisme.

Les ateliers cuisine¹⁰⁸

Un autre espace de rencontre...

Dans le cadre de l'A.E.M.O., les temps d'accompagnement ne se limitent pas aux entretiens formels. Les ateliers cuisine offrent un espace différent, plus simple et plus vivant, où la relation peut se construire autrement. Autour d'une recette, d'un goûter à préparer ou d'un plat à partager, l'échange se fait souvent plus naturel, plus spontané.

Lors d'un atelier pâtisserie en individuel, un jeune accompagné s'est montré particulièrement impliqué. Dans ce cadre plus détendu, il a su prendre le temps, suivre les étapes, s'appliquer, et même aller jusqu'au nettoyage de l'espace sans y être poussé. Ce moment a permis de voir un autre aspect de lui. Il s'est montré plus « posé », concentré, capable de faire seul et d'aller au bout d'une tâche.

Ces temps sont aussi l'occasion d'aborder certaines difficultés autrement. Entre deux étapes de la recette ou lors d'un moment de jeu, des attitudes émergent quant au rapport aux règles, à la gestion de la frustration, ou encore démontrent un besoin de reconnaissance... Dans ce contexte moins formel, la parole circule plus facilement et les ajustements éducatifs se font de manière plus fluide, sans confrontation directe.

En collectif, les ateliers cuisine deviennent un véritable terrain d'observation des interactions, comme trouver sa place, coopérer, gérer les tensions ou les provocations. Certains jeunes peuvent s'y sentir plus en difficulté, mais cela permet justement d'accompagner ces situations au plus près du réel, dans un cadre sécurisé.

Lorsque les parents sont associés, ces temps prennent encore une autre dimension. Ils permettent de partager un moment du quotidien, de valoriser les compétences de chacun et de soutenir les liens familiaux. La cuisine devient alors un support de rencontre, où chacun peut trouver sa place autrement que dans un face-à-face éducatif.

Ainsi, les ateliers cuisine constituent un outil précieux pour les éducateurs. Ils permettent de sortir du cadre de l'entretien, d'instaurer une relation plus détendue et d'accompagner autrement, au plus près du quotidien et des réalités des familles.

¹⁰⁷ Illustration écrite par un psychologue

¹⁰⁸ Illustration écrite par une éducatrice

Le rôle spécifique du psychologue en intervention à domicile¹⁰⁹

La visite à domicile, un espace clinique singulier

Dans le cadre de mes interventions en A.E.M.O., les visites à domicile réalisées en individuel ont constitué pour moi un espace clinique singulier, venant redéfinir ma place de psychologue au sein du dispositif. À la différence des rencontres institutionnelles, souvent associées aux attendus du juge et à une dimension de contrôle, ma présence au domicile m'inscrit dans une posture moins directement confrontante. Cette configuration favorise l'émergence d'un transfert diffracté, où les enjeux liés à l'autorité judiciaire se trouvent partiellement déplacés, permettant ainsi l'installation d'une relation plus souple et moins défensive. Ces rencontres à domicile m'ont permis d'aller vers des usagers pour lesquels la mesure d'A.E.M.O. est vécue comme une contrainte difficilement soutenable. J'ai pu y prendre en compte la pénibilité psychique liée à cette injonction, en proposant un cadre où les résistances pouvaient être accueillies sans être immédiatement interprétées comme un refus d'accompagnement. Cette approche a souvent facilité une première mise en lien, là où des dispositifs plus formels suscitaient du retrait, voire de l'opposition. J'ai également pu observer combien l'environnement familial peut occuper une fonction centrale dans le travail clinique. Pour certains, le domicile constitue un lieu sécurisant et étayant, soutenant l'expression dans un cadre familial. Cette sécurité a parfois permis l'émergence progressive d'une demande, voire l'acceptation d'une orientation vers un suivi plus spécifique. Dans ces situations, le domicile devient un véritable médiateur, facilitant l'inscription d'un travail psychique là où celui-ci apparaissait initialement difficilement accessible.

La transformation progressive de l'aide contrainte¹¹⁰

Vers l'alliance progressive...

L'A.E.M.O. induit une notion d'aide contrainte au vu de son caractère judiciaire. Comment accompagner les familles et construire un lien permettant un travail effectif ?

La mesure d'A.E.M.O. est ordonnée dans un cadre judiciaire, elle n'a donc pas été choisie spontanément par la famille et impacte l'adhésion de cette dernière. Il est parfois difficile pour les parents de comprendre que la mise en œuvre d'une A.E.M.O. relève d'objectifs fixés par le Magistrat dans l'intérêt de l'enfant, mais également d'une possibilité de soutien et d'accompagnement proposée par notre intervention.

L'aide contrainte crée souvent de la méfiance ou du refus chez les familles, un sentiment d'intrusion, et parfois une résistance passive ou active.

Laisser le temps à la construction du lien de confiance est nécessaire.

Apprendre à se connaître mutuellement et être au clair sur la multiplicité et les possibilités d'accompagnements proposés peut prendre du temps, mais il est tributaire du bon déroulement de la mesure. Ce temps peut se compter en mois, parfois en années.

Le travail éducatif consiste donc à créer une alliance malgré la contrainte, redonner une place aux parents, et transformer la contrainte en adhésion progressive.

En A.E.M.O., le professionnel doit trouver un équilibre entre protéger l'enfant (cadre, signalement si besoin), respecter les parents et maintenir le lien.

Cela implique d'être clair sur le cadre judiciaire, expliciter les attentes, travailler la transparence et reconnaître les compétences parentales.

L'aide contrainte en A.E.M.O. est donc une aide imposée mais éducative, un travail sous tension entre protection et adhésion, un accompagnement qui vise à faire émerger l'engagement des parents malgré le cadre judiciaire.

¹⁰⁹ Contribution écrite par un psychologue

¹¹⁰ Contribution écrite par une éducatrice

Conclusions et perspectives

Les axes d'amélioration identifiés lors de l'évaluation H.A.S., notamment en matière de formalisation des pratiques et de co-construction des projets personnalisés avec les familles, résonnent avec les réflexions déjà en cours au sein des équipes. Ils confirment l'urgence de clarifier les cadres d'intervention et de sécuriser les modalités d'accompagnement, dans un contexte marqué par des situations complexes et des ressources limitées.

L'année 2026 s'inscrira dans la continuité des travaux engagés, avec plusieurs priorités telles que la finalisation des groupes de travail initiés en 2025, notamment ceux relatifs aux événements indésirables et au plan de prévention de la maltraitance. De même, l'amélioration des projets personnalisés permettra de renforcer la lisibilité et la cohérence des projets éducatifs, afin qu'ils soient plus accessibles et pertinents pour les enfants et leurs familles.

Un axe spécifique sera développé pour mieux anticiper et gérer les situations de crise, afin de stabiliser l'organisation et les pratiques professionnelles.

Le travail relatif à l'amélioration des circuits de communication, initié lors de la journée institutionnelle du 16 décembre 2025, se poursuivra, visant à améliorer la circulation de l'information, à partager des repères communs et à clarifier les orientations du service, tant en interne qu'avec les partenaires.

L'ensemble de ces avancées alimentera la réflexion autour de l'élaboration du projet de service, dont la mise en œuvre débutera en septembre 2026. Ce projet aura pour vocation de servir de référence collective, rendre les pratiques plus lisibles, soutenir la cohérence d'équipe, et formaliser les orientations partagées.

Au-delà des outils produits, cette démarche vise avant tout à soutenir l'engagement des professionnels et à améliorer leurs conditions de travail, afin de garantir la qualité et la continuité des accompagnements.

Malgré les défis humains et organisationnels rencontrés, le service A.E.M.O. du SE91 reste pleinement mobilisé dans son accompagnement des enfants et des familles, grâce à l'implication de ses équipes. L'année 2026 sera ainsi l'occasion de consolider les pratiques, de réduire les délais de mise en œuvre des mesures et de stabiliser les équipes, conditions essentielles pour un accompagnement de qualité.

EURE HAUTE SAVOIE



LES CENTRES DE VACANCES

Montaure – Saury – La Tremblade

Présentation des centres

La Fondation dispose de trois centres de vacances, véritables lieux d'accueil, de respiration et de découverte, au service des publics accompagnés par ses établissements et services.

Situés respectivement en Normandie, dans l'Eure, et en Haute-Savoie, entre lac et montagnes, les centres de Montaure et de Saury accueillent tout au long de l'année des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et des familles dans le cadre de séjours éducatifs, pédagogiques ou de loisirs. Ces temps de séjour constituent des espaces privilégiés favorisant le vivre-ensemble, l'autonomie, l'ouverture et le répit.

En dehors des vacances scolaires de l'académie de Paris, ces deux sites sont également ouverts, sur réservation, aux associations partenaires ainsi qu'au grand public.

Implanté au cœur d'un parc arboré de deux hectares, le **centre de Montaure** conjugue patrimoine et convivialité. Le Prieuré, élégante demeure bourgeoise du XIX^e siècle située à proximité de l'ancien prieuré bénédictin du village, constitue le bâtiment principal du site. Les anciens communs, autrefois dédiés aux écuries, ont été réhabilités en hébergement de type auberge. L'ensemble offre un cadre paisible et chaleureux permettant d'accueillir jusqu'à **43 personnes** en hébergement.

Le **chalet de Saury**, situé dans un hameau entre le lac d'Annecy et les massifs alpins, propose quant à lui un environnement propice aux séjours de groupe et aux activités de pleine nature. Réparti en deux espaces complémentaires, ce lieu au caractère authentique peut accueillir jusqu'à **28 personnes**.

Enfin, le troisième centre, situé à **La Tremblade** en Charente-Maritime, fait l'objet depuis septembre 2017 d'une mise à disposition auprès de la Fondation des Diaconesses de Reuil afin d'accueillir des personnes migrantes. Cette collaboration s'inscrit pleinement dans les valeurs de solidarité, d'hospitalité et d'engagement social portées par la Fondation.

Les faits marquants de l'année 2025

La fréquentation globale des centres de vacances en 2025 correspond à 4 581 journées d'activité (*nombre de personnes x nombre de jours*), soit 15% de plus qu'en 2024. 80% de l'activité s'est déroulée à Montaure, 20% à Saury.

Au cours de l'année, 843 jeunes et familles accompagnés par la Fondation ont pu profiter d'un séjour dans un de ces deux centres. Le nombre de participants est stable, comparativement à 2024 (835). 90% d'entre eux ont séjourné à Montaure et 10% à Saury.

Le taux d'occupation du centre de vacances de Montaure enregistre une hausse, et celui de Saury, à contrario, une baisse (respectivement 85,50% et 14,50% l'an dernier).

Le service de prévention spécialisée de Paris (SPS 75) demeure le premier utilisateur, principalement du fait du « camp d'été », qui offre chaque année à de jeunes parisiens une semaine de vacances en Normandie.

Toutefois la fréquentation du SPS 75 est en baisse, représentant 37,50% de l'ensemble des séjours contre 48% en 2024 et 58% en 2023. En 2025, le service de prévention de Seine-Saint-Denis (SPS 93) est le deuxième utilisateur des centres de vacances, comptabilisant 26% de l'ensemble, quand les bénéficiaires « extérieurs » en constituent le troisième, représentant 22,50% du taux d'occupation global.

Différents éléments expliquent la relative sous-occupation par les établissements et services de la Fondation et notamment, la baisse de fréquentation du centre de vacances de Saury.

Au vu des contraintes organisationnelles et budgétaires qui amènent les professionnels à privilégier des séjours plus courts, Saury est jugé trop éloigné. La raréfaction de la neige rend moins attractif le déplacement en montagne. L'évolution des pratiques éducatives, comme à la Maison de la Juine, tend à diversifier les lieux de séjour des adolescents, au bénéfice de la richesse des accompagnements des jeunes. La demande d'utilisation demeure centrée sur les dates de vacances scolaires franciliennes pour l'ensemble des établissements et services. Enfin, certaines structures réalisent peu de séjours éducatifs, voire aucun, du fait des spécificités de leurs missions (SAFIP, SE91, CHRS).

L'augmentation du taux de fréquentation des utilisateurs extérieurs est à mettre en lien avec l'effort de communication à l'adresse du grand public, fourni par l'assistante de direction du siège, depuis plusieurs années. Courant 2025, deux plaquettes valorisant les prestations offertes par chacune des propriétés ont été créées et diffusées auprès des offices de tourisme locaux, mais également auprès de différents organismes associatifs. Entre autres, celles-ci ont été adressées aux instituts de formation de travail social situés en région Ile-de-France, Normandie et Auvergne-Rhône-Alpes. A notre connaissance, ces structures réalisent régulièrement des séminaires professionnels sur plusieurs jours, hors du temps de vacances scolaires. Des espaces, tels que les centres de vacances, pourraient tout à fait répondre à leurs besoins et attentes.

En 2025, un seul chantier pédagogique a été réalisé, représentant 3 jours pour 3 jeunes majeurs. Organisé par le service de prévention spécialisée de Paris, ce chantier a consisté à effectuer le démontage de 15 lits, et l'installation de nouveaux, dans les chambres de l'annexe à Montaure. Fin 2025, un recensement des besoins existant sur chacun des sites (menus travaux d'entretien, lessivage, remise en peinture etc.) et une programmation, établie en comité de direction avec l'ensemble des directeurs, ont été réalisées. Cette projection devrait faciliter la mise en œuvre d'une dizaine de chantiers – « troc », pédagogique ou éducatif¹¹¹ – au bénéfice des publics, en 2026.

Dans la continuité du partenariat développé depuis trois ans avec la mairie et l'association Terres de fêtes, deux initiatives culturelles ont eu lieu à Montaure, permettant notamment de faire connaître les missions de la Fondation auprès de la population locale.

En mars, une chasse aux œufs s'est déroulée dans le parc, en direction des familles du village. Fin août, le domaine a accueilli de très nombreux visiteurs au cours de deux journées festives, marquées par la reconstitution d'un camp de viking. A contrario, l'habituelle foire artisanale intitulée « *Gastronomie en fête* » n'a pas pu se dérouler cet automne, faute de disponibilité du domaine sur la date requise.

A la suite d'un contrôle effectué sur les jeux extérieurs à Montaure, nous avons dû procéder sans délai à l'enlèvement des balançoires et du toboggan, ces derniers ne correspondant plus aux normes de sécurité actuelles. Ces jeux étaient fort utilisés lors des séjours, mais également par des enfants du village lors de moments organisés en partenariat avec les écoles maternelle et primaire. Il a donc été envisagé d'en acquérir d'autres. Deux nouvelles balançoires et une pyramide de cordes seront installées en 2026. Destinés à l'usage des 3-15 ans, ces jeux pourront être utilisés par le plus grand nombre...

¹¹¹ Chantier troc : réalisation avec en contrepartie une activité financée par l'établissement/service ; chantier pédagogique : avec une facture réglée par la Fondation (base de calcul horaire : SMIC net + 10%) ; chantier éducatif : portage par une association intermédiaire, avec établissement de fiches de paie pour les jeunes participants.

L'activité

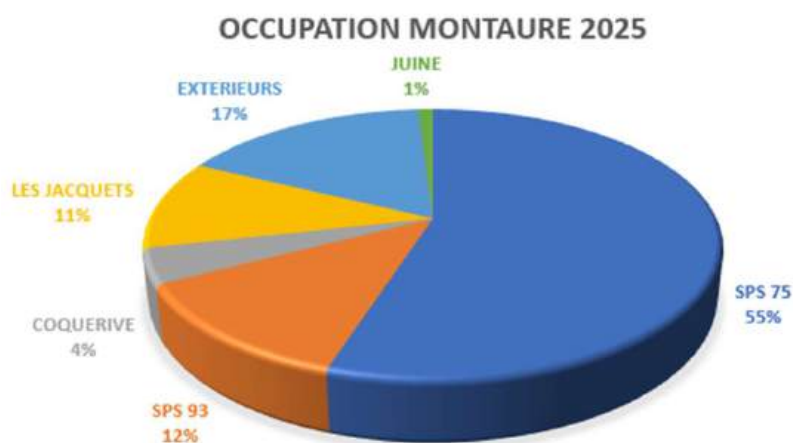
Quelques chiffres et leur analyse

Occupation du centre de Montauré

758 enfants, jeunes et adultes accompagnés par les établissements et service de la Fondation y ont séjourné en 2025 (712 en 2024).

En termes de taux d'occupation globale (*nombre de personnes x nombre de jours*), le centre de Montauré cumule un total de 3665 journées d'activité (2939 en 2024) réparties comme suit :

- Le prieuré : 2846
- Les communs : 819



Les trois principaux utilisateurs du centre de vacances de Montauré ont été le SPS 75 (55%), puis les bénéficiaires extérieurs (17%) et enfin, le SPS 93 (12%).

Occupation du centre de Saury

85 enfants, jeunes et adultes accueillis par la Fondation ont pu profiter d'un séjour en Haute-Savoie en 2025 (123 en 2024).

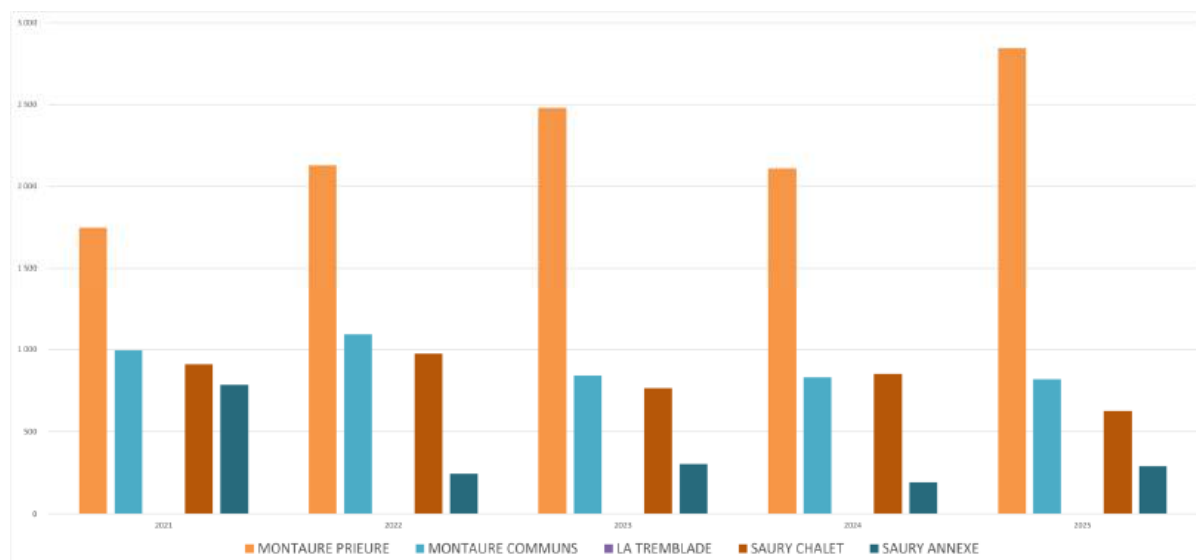
En termes de taux d'occupation globale (*nombre de personnes x nombre de jours*), le centre de Saury cumule un total de 916 journées d'activité (1044 en 2024) réparties comme suit :

- Le chalet : 625
- L'espace annexe : 291



Les trois principaux utilisateurs du centre de vacances de Saury ont été le SPS 93 (40%), puis les bénéficiaires extérieurs (28%) et enfin, le SPS 75 (20%).

Évolution du taux d'occupation des centres de vacances de 2021 à 2025



Conclusion et perspectives

Les séjours éducatifs représentent un outil pédagogique de grande valeur. Constitutifs du patrimoine de la Fondation, les deux centres de vacances de Montaure et de Saury représentent un atout indéniable au service des personnes accompagnées.

Mis à disposition des professionnels, ils leur permettent d'organiser des séjours sans être confrontés aux discriminations souvent pratiquées par les organismes de location à l'égard des groupes de jeunes originaires d'Ile-de-France, et tout particulièrement de départements comme la Seine-Saint-Denis ou l'Essonne. La proximité du centre de Montaure, situé en Normandie, rend également possibles des départs « au pied levé » pour répondre à des situations le nécessitant.

Toutefois, récurrente depuis plusieurs années, la baisse de fréquentation mérite d'être considérée. Elle est régulièrement analysée avec l'ensemble des directeurs des établissements et services, en comité de direction.

L'équilibre budgétaire des deux centres de vacances n'est atteint que grâce à une subvention de compensation, financée par les fonds propres de la Fondation. Convaincu de la plus-value que représentent les séjours éducatifs, le Conseil d'administration assume cet engagement financier. Pour autant, optimiser l'utilisation des centres de vacances au bénéfice des publics les plus fragiles s'avère judicieux et souhaitable.

BILANS SOCIAL ET FINANCIER



BILAN SOCIAL

Extrait de la BDES (Base de données économiques et sociales)

L'effectif (CDD et CDI) augmente légèrement sur l'année 2025 avec 315 salariés, soit 0,64 % de plus par rapport à 2024 :

- ⇒ 313 salariés au 31 décembre 2024
- ⇒ 317 salariés au 31 décembre 2023

Répartition CDI/CDD

2025	
CDI	CDD
307	8

Les effectifs les plus importants se situent sur les départements de Paris (37%) et de l'Essonne (37%). 93% des salariés sont de nationalité française.

Répartition de l'effectif par catégories d'emploi

Catégories	Nombre	%
Administratifs	30	9,52%
Cadres éducatifs	44	13,96%
Directeurs	14	4,44%
Services généraux	30	9,52%
Socio-éducatifs	197	62,53%

Les femmes sont majoritaires, elles représentent 58% de l'effectif réel notamment sur les fonctions administratives (97%) et socio-éducatives (58%).

L'âge moyen sur l'année 2025 est de 47 ans pour les hommes et les femmes. La tranche d'âge 40-59 ans représente 53% de l'effectif total.

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Global
20 – 29 ans	20	13	33
30 – 39 ans	46	41	87
40 – 49 ans	64	36	100
50 – 59 ans	38	28	66
60 et plus	16	13	29
	184	131	315

L'ancienneté moyenne sur l'année 2025 est d'environ 9 ans. 44% des salariés ont moins de 5 ans d'ancienneté et 21% une ancienneté comprise entre 5 et 9 ans.

24 stagiaires ont été accueillis sur l'année 2025, principalement sur des formations d'éducateur spécialisé. 69% des stages sont relatifs aux métiers éducatifs.

Le turnover se situe autour de 16%, progresse pour les socio-éducatifs à 19,90% et diminue pour les services généraux à 7,81%.

Le taux d'absentéisme est en moyenne de 13%. Les établissements des Jacquets (14% à 11%) et de Coquerive (18% à 16%) enregistrent une nette baisse par rapport à 2024, année durant laquelle leur taux avait fortement augmenté en raison de trois salariés en longue maladie.

En revanche, une forte augmentation du taux d'absentéisme est observée dans les établissements du SE91, AEMO (4% à 10%) et UHI (10% à 15%) réunis.

La Fondation a consacré un budget de 105 001 euros à la formation continue, 143 salariés ont pu en bénéficier sur l'année 2025.

En matière d'égalité professionnelle hommes / femmes :

- 90% des femmes occupent un emploi à temps complet, pour 95 % des hommes,
- Calcul de l'index égalité hommes / femmes : note obtenue 99 sur 100 (5 indicateurs sur 5 ont pu être mesurés).

S'agissant des rémunérations brutes, les plus hauts salaires sont en moyenne moins de 2,91 fois plus importantes que les plus bas salaires.

BILAN FINANCIER

Bilan actif

ACTIF	Valeur brute au 31/12/2025	Amortissements ou Provisions	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024
Immobilisations :				
• incorporelles	180 464,52	176 980,50	3 484,02	8 064,54
• corporelles	29 917 068,47	17 529 128,28	12 387 940,19	12 627 431,18
• financières	5 478 339,49	17 686,80	5 460 652,69	5 400 177,52
Total actif immobilisé	35 575 872,48	17 723 795,58	17 852 076,90	18 035 673,24
Créances et comptes rattachés	3 632 655,32		3 632 655,32	3 539 072,85
Disponibilités	7 325 431,18		7 325 431,18	6 774 150,84
Total actif circulant	10 958 086,50		10 958 086,50	10 313 223,69
Charges constatées d'avance	118 737,96		118 737,96	188 844,17
Intérêts emprunts à couvrir	817 866,74	592 610,23	225 256,51	266 067,83
Total actif	47 470 563,68	18 316 405,81	29 154 157,87	28 803 808,93

Bilan passif

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	14 504 008,34	14 504 008,34
Réserves	2 072 711,88	2 008 230,68
Report à nouveau	- 62 491,74	- 33 904,23
Excédent ou déficit de l'exercice	366 759,11	- 89 288,81
Situation nette (sous total)	16 880 987,59	16 567 623,60
Autres fonds propres		
Subventions d'investissement	799 311,59	855 026,96
Provisions réglementées	3 647 129,48	3 568 959,48
Total des fonds propres	21 327 428,66	20 991 610,04
Fonds reportés et dédiés	892 166,69	933 182,41
Provisions pour risques et charges	885 318,01	841 018,06
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 571 343,94	1 837 812,52
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	567 412,71	422 540,30
Dettes fiscales et sociales	3 161 811,86	2 933 107,23
Autres dettes	590 047,61	566 351,35
Total des dettes	5 890 616,12	5 759 811,40
Produits constatés d'avance	158 628,39	278 187,02
Total passif	29 154 157,87	28 803 808,93

Compte de résultat

	2025	2024
Produits d'exploitation	27 297 850,34	27 040 857,53
Ventes de biens et services	872 267,51	948 868,83
Concours publics et subventions d'exploitation	25 084 325,46	24 784 732,09
Dons manuels	300,00	196 693,30
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	70 084,00	87 607,97
Autres produits	1 270 873,37	1 022 955,34
Charges d'exploitation	26 982 548,49	26 929 304,49
Achats et charges externes	6 978 317,43	6 989 651,09
Impôt, taxes et versements assimilés	1 610 104,01	1 432 340,14
Charges de personnel	17 161 796,49	17 244 063,53
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 061 787,46	1 061 096,53
Dotations aux provisions	87 023,71	82 686,08
Reports en fonds dédiés	19 973,11	51 633,83
Autres charges	63 546,28	67 833,39
Résultat d'exploitation (I)	315 301,85	111 553,04
Produits financiers	111 473,32	109 277,11
Charges financières	60 016,06	62 747,90
Résultat financier (II)	51 457,26	46 529,21
Résultat courant avant impôt (I + II)	366 759,11	158 082,25
Produits exceptionnels		144 224,79
Charges exceptionnelles		213 018,23
Résultat exceptionnel (III)	-	- 68 793,44
EXCEDENT OU DEFICIT (I + II + III)	366 759,11	89 288,81



Agir pour
Protéger, éduquer, insérer, former, héberger

Fondation JEUNESSE FEU VERT

34 rue de Picpus . 75012 PARIS
01 44 64 84 00 . jfvsiege@jfjfv.org
jeunessefeuvert.com

Photographies © H-A. Ségalen